
Plan régional
de développement
du territoire public

Mauricie

Réalisation et rédaction : Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie

Direction : Pierre Leblanc

Responsable régional : Claude Gauvin

Chargé de projet : Pierre Jutras

Équipe régionale : Alain Brassard
Mireille Côté
Sonia Duchesneau
André Gervais
Annie Johnson

Collaboration : Michel Beaulieu

Conception et soutien

à la réalisation : Direction générale de la gestion du territoire public

Coordination : Louise Pelletier

Collaboration spéciale : Manon Bergeron
Édouard Chrétien
France Dumais
Céline Guimont
Gilles Larochelle
Jean-François Larouche
Anne Veilleux

Danièle Blain, Passez Go

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Production : Direction des communications

Diffusion : Direction générale de la gestion du territoire public

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ISBN : 2-550-43184-7

Code de diffusion : 2004-2013

Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNFP a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNFP a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	
CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP).....	5
1.1 Définition	5
1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public.....	5
1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public	6
1.3.1 Constat territorial et problématique de développement	6
1.3.2 Enjeux et concept de développement.....	7
1.3.3 Scénario de développement et plan d'action	7
CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC	9
2.1 Section récréotourisme	9
2.1.1 Définition du récréotourisme	9
2.1.2 Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme	9
2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme	10
2.1.4 Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme	13
2.1.5 Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du PRDTP.....	13
PARTIE 2 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA MAURICIE SECTION 1 – RÉCRÉOTOURISME	
INTRODUCTION	17
CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL	19
1.1 Territoire d'étude.....	19
1.2 Contexte régional	20
CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL.....	25
2.1 Situation actuelle du récréotourisme	25
2.1.1 Contexte international.....	25
2.1.2 Contexte national	26
2.1.3 Contexte régional	27
2.1.4 Volet hébergement.....	32
2.1.5 Volet activités récréatives de plein air	46
2.1.6 Volet activités culturelles et patrimoniales.....	60
2.2 Potentiel de développement	61
2.2.1 Volet hébergement.....	61
2.2.2 Volet activités récréatives de plein air	69
2.3 Synthèse régionale du constat récréotouristique	69

CHAPITRE 3	ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX.....	71
3.1	Enjeux d'utilisation du territoire public.....	71
3.2	Résultats attendus régionaux.....	72
CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT.....	77
4.1	Définition et approche retenue.....	77
4.2	Volet hébergement.....	77
	4.2.1 Villégiature privée.....	77
	4.2.2 Hébergement commercial haut de gamme.....	83
	4.2.3 Abris sommaires.....	86
4.3	Volet activités récréatives de plein air.....	87
	4.3.1 Sentiers récréatifs.....	87
4.4	Volet activités culturelles et patrimoniales.....	89
	4.4.1 Orientations régionales.....	89
CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT.....	91
5.1	Définition.....	91
5.2	Volet hébergement.....	91
	5.2.1 Villégiature privée.....	91
	5.2.2 Hébergement commercial haut de gamme.....	110
	5.2.3 Volet activités récréatives de plein air.....	115
	5.2.4 Volet activités culturelles et patrimoniales.....	115
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION.....	121
6.1	Volet hébergement.....	121
	6.1.1 Villégiature privée.....	121
	6.1.2 Hébergement commercial haut de gamme.....	127
6.2	Volet activités récréatives de plein air.....	132
	6.2.1 Sentiers récréatifs.....	132
6.3	Volet activités culturelles et patrimoniales.....	135
SOMMAIRE	139
ANNEXE A	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONCERTATION DU PRDTP.....	149
ANNEXE B	: LISTE DES PARTENAIRES DE CONSULTATION DU PRDTP.....	150
ANNEXE C	: ENJEUX DÉTAILLÉS D'UTILISATION DU TERRITOIRE.....	153
ANNEXE D	: PROCESSUS D'AFFECTATION DES PLANS D'EAU À LA VILLÉGIATURE.....	163
ACRONYMES	171
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE.....		173
LEXIQUE	177
SITES INTERNET	180
BIBLIOGRAPHIE.....		181

Liste des cartes

Carte 1	Localisation et principales caractéristiques	21
Carte 2	Territoires exclus du développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial	23
Carte 3	Territoires de pression récréative	37
Carte 4	Localisation des auberges haut de gamme.....	43
Carte 5	Abris sommaires sur le territoire public.....	47
Carte 6	Réseaux de sentiers récréatifs et parcours canotables	51
Carte 7	Sites potentiels et projets d'hébergement commercial haut de gamme	65
Carte 8	Concept de développement : Volet hébergement	81
Carte 9	Scénario de développement : Volet hébergement.....	93
Carte 10	Scénario de développement : Volet activités culturelles et patrimoniales.....	117
Carte 11	Territoire à caractère faunique.....	169

Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP	6
Graphique 2	Processus d'affectation d'un plan d'eau à la villégiature	165
Graphique 3	Schéma I : potentiel théorique de développement (ptdv) faible (< 10 emplacements)	166
Graphique 4	Schéma II : potentiel théorique de développement (ptdv) moyen à fort (> 10 emplacements)	167

Liste des tableaux

Tableau 2.1	Volume de visiteurs enregistrés en Mauricie—Bois-Francs entre 1997 et 2000	28
Tableau 2.2	Nombre d’emplacements de villégiature privée attribués depuis 1993 en Mauricie	34
Tableau 2.3	Établissements de l’hébergement commercial haut de gamme en Mauricie	41
Tableau 2.4	Répartition des baux d’abri sommaire par municipalité régionale de comté	46
Tableau 2.5	Sentiers de motoneige Trans-Québec qui traversent la Mauricie	50
Tableau 2.6	Nombre de kilomètres de sentiers de randonnée pédestre selon le type de territoire en Mauricie et au Québec	53
Tableau 2.7	Sites de randonnée pédestre en Mauricie	54
Tableau 2.8	Principaux lieux de ski de randonnée en Mauricie	55
Tableau 2.9	Portrait du réseau cyclable de la Mauricie	57
Tableau 2.10	Sites d’intérêt culturel, historique ou patrimonial, reconnus dans les schémas d’aménagement des MRC	60
Tableau 2.11	Sites potentiels de développement de l’hébergement commercial haut de gamme	63
Tableau 2.12	Projets d’hébergement commercial haut de gamme à l’étude au MRNFP	67
Tableau 3.1	Résultats attendus régionaux	73
Tableau 5.1	Objectifs généraux et modalités spécifiques de développement applicables aux secteurs de développement 1.0 à 1.10	95
Tableau 5.2	Objectifs généraux et modalités spécifiques de développement applicables aux secteurs de développement 2.0 à 2.17	96
Tableau 5.3	Objectifs généraux et modalités spécifiques de développement applicables aux secteurs de développement 3.0 à 3.16	97
Tableau 5.4	Objectifs généraux et modalités spécifiques de développement applicables au secteur de développement 4.01	98
Tableau 5.5	Objectifs généraux et modalités fauniques de développement de la villégiature privée applicables à l’ensemble des secteurs de développement	99
Tableau 5.6	Objectifs généraux et modalités fauniques de développement de la villégiature privée applicables aux secteurs de développement 2.0 à 2.17	100
Tableau 5.7	Objectifs généraux et modalités fauniques de développement de la villégiature privée applicables aux secteurs de développement 3.0 à 3.16	101
Tableau 5.8	Objectifs généraux et modalités fauniques de développement de la villégiature privée applicables au secteur de développement 4.01	102
Tableau 5.9	Principaux éléments et composantes des fiches synthèses du rapport complémentaire	103
Tableau 5.10	Plans d’eau possédant des lots résiduels par secteur de développement de la villégiature	106
Tableau 5.11	Scénario de développement de la villégiature privée 2003-2004	107
Tableau 5.12	Scénario de développement de la villégiature privée 2004-2005	108
Tableau 5.13	Scénario de développement de la villégiature privée 2005-2006	109
Tableau 5.14	Description des pôles retenus pour le développement de l’hébergement commercial haut de gamme	110
Tableau 5.15	Scénario de développement : Activités culturelles et patrimoniales	119
Tableau 6.1.1	Plan d’action – Villégiature privée	122
Tableau 6.1.2	Plan d’action – Hébergement commercial haut de gamme	128
Tableau 6.2.1	Plan d’action – Sentiers récréatifs	133
Tableau 6.3	Plan d’action – Activités culturelles et patrimoniales	136

Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué à chaque année.

Partie 1

Définition, rôles et élaboration
d'un plan régional
de développement
du territoire public

Mauricie

CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

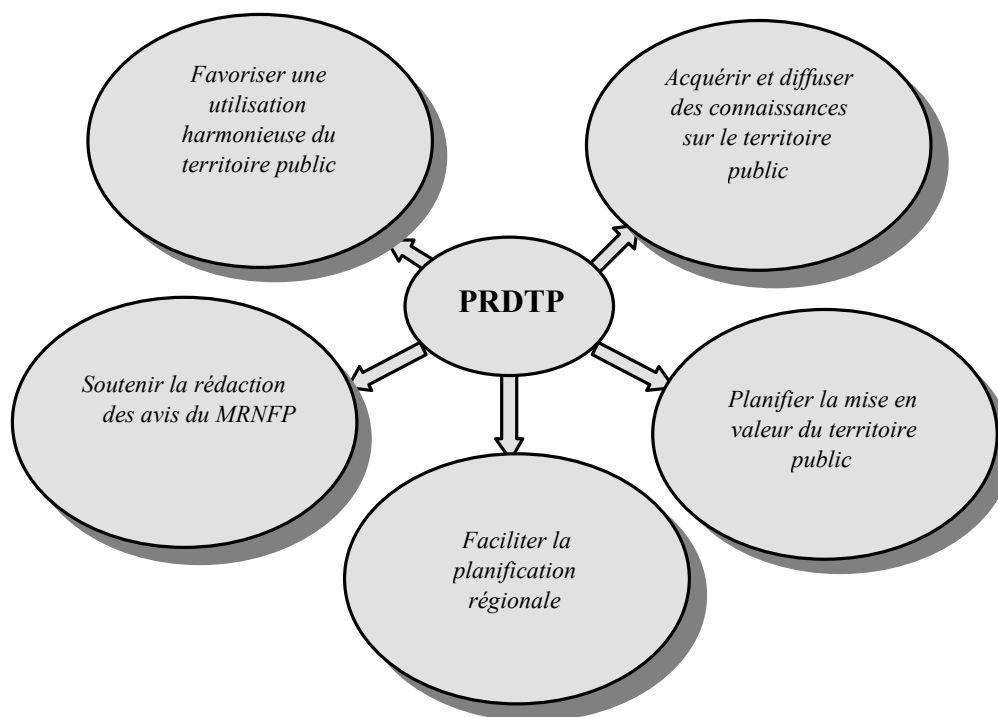
- ✓ ***Progressif et modulaire*** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ ***Évolutif*** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ ***Fiable*** : son information est à jour.
- ✓ ***Partagé*** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ ***Concerté*** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNFP. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagements.

GRAPHIQUE 1
RÔLES DU PRDTP



1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNFP consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.

1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

2.1 Section récréotourisme

2.1.1 *Définition du récréotourisme*¹

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptibles d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidente ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles².

2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNFP qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNFP guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNFP influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

¹ Denys Lessard, Tourisme Québec.

² Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNFP a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNFP a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNFP. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « **Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire** ». À cette fin, le MRNFP retient les objectifs de développement suivants :

- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.
- ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.

-
- ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
 - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
 - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
 - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
 - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN–Société de la faune et des parcs du Québec

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoies avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.

2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNFP a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour³. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNFP peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève de Faune Québec et que celle-ci peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNFP procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNFP.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNFP entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, des grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à des fins d'abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

³ Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

2.1.4 *Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme*

Le MRNFP a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d'élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l'État (par exemple, un schéma d'aménagement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNFP (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire et des parcs), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Environnement.

2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du PRDTP*

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l'élaboration du PRDTP. Il s'agit des schémas d'aménagement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestiers réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d'élaboration du PRDTP, le MRNFP prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.

Partie 2

Plan régional de développement du territoire public

Mauricie

Section 1 — Récréotourisme

Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) de la Mauricie – Section récrétourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation et remplace le PRDV de la Mauricie élaboré dans les années 1990. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP. La présente section du PRDTP a pour but d'encadrer le développement des activités récrétouristiques sur le territoire public ainsi que l'émission des droits liés à ces activités.

Le Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie aborde de façon distincte trois volets choisis en fonction des objectifs définis au plan stratégique du MRNFP ainsi que des besoins régionaux exprimés par les partenaires du Ministère. Le volet « hébergement » regroupe les questions relatives à la villégiature privée, aux abris sommaires et à l'hébergement commercial haut de gamme. Le volet « activités récréatives de plein air » aborde celles qui touchent ces activités mêmes ainsi que les différents réseaux de sentiers récréatifs tandis qu'un troisième volet, « activités culturelles et patrimoniales », se penche sur les équipements culturels et les sites historiques ou patrimoniaux.

Ce document est divisé en six chapitres. Le chapitre 1 présente le territoire d'étude et le contexte régional. Le chapitre 2 propose un constat territorial qui trace un portrait de la situation actuelle du récrétourisme à l'échelle internationale, nationale et régionale et pose un diagnostic par volet, sous l'angle de la problématique de l'utilisation du territoire public telle qu'elle est validée par les partenaires régionaux.

Le chapitre 3 énonce les grands enjeux d'utilisation territoriale liés au récrétourisme pour chacun des sujets retenus ainsi que les résultats attendus que le Ministère prévoit évaluer. C'est de cette démarche que découlent le concept de développement et les orientations régionales par sujet présentés dans le chapitre 4, tandis que le chapitre 5 détaille le scénario de développement et en précise les modalités, selon le cadre spatial établi.

Finalement, le chapitre 6 est consacré au plan d'action qui regroupe l'ensemble des dispositions arrêtées pour la mise en œuvre du scénario proposé. Ce plan d'action comprend notamment des indicateurs et un échéancier de réalisation et cible des partenaires pour la mise en œuvre des moyens d'actions retenus.

CHAPITRE 1 TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

1.1 Territoire d'étude

Créée par décret ministériel le 30 juillet 1997, la région administrative de la Mauricie (04) est issue d'une subdivision de l'ancienne région Mauricie–Bois-Francs (04) en deux régions administratives distinctes. Elle occupe un territoire d'une superficie de 39 924 km², ce qui la classe au sixième rang des régions du Québec⁴. Située au centre du Québec, elle est entourée de huit régions administratives : la région du Centre-du-Québec (17) au sud, de Lanaudière (14), des Laurentides (15), de l'Outaouais (07) et de l'Abitibi-Témiscamingue (08) à l'ouest, du Nord-du-Québec (10) au nord-ouest et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) et de la Capitale-Nationale (03) à l'est. La carte 1 illustre la situation géographique de la région, ses limites administratives et les principales caractéristiques du territoire.

La population de la Mauricie, qui compte 258 536 habitants, est regroupée en trois municipalités régionales de comté (MRC), soit Maskinongé (35 627 habitants), Les Chenaux (17 039) et Mékinac (13 072) et trois nouvelles villes, soit Trois-Rivières (125 983), Shawinigan (53 016) et La Tuque (13 475)⁵. Ces dernières sont issues de regroupements municipaux récents. La ville de La Tuque, créée en mars 2003, correspond à l'ancien territoire de la MRC du Haut-Saint-Maurice. Le territoire de l'ancienne MRC du Centre-de-la-Mauricie a été scindé et fusionné pour une part avec celui de la nouvelle ville de Shawinigan et, pour l'autre, avec celui de la MRC de Maskinongé.

Le territoire compte aussi trois réserves indiennes attikameks : Wemotaci, Obedjiwan et Coucoucache, cette dernière étant inhabitée. Le territoire public, qui représente près de 80 % de la superficie totale de la région, est principalement concentré sur le territoire de la ville de La Tuque et des MRC de Mékinac et de Maskinongé. Le territoire public représente la majeure partie de la région de la Mauricie soit 78,4 %⁶.

La Mauricie compte un certain nombre de territoires soustraits à l'autorité légale du Ministère en matière de développement de la villégiature privée, en raison notamment de leurs statuts particuliers, de leur tenure privée ou d'autres contraintes. C'est notamment le cas des 22 pourvoies avec droits exclusifs et des deux réserves fauniques qui sont sous la responsabilité de Faune Québec, des six réserves écologiques placées sous l'autorité du ministère de l'Environnement, du parc national du Canada de la Mauricie et des trois réserves indiennes administrées par le gouvernement fédéral. D'autres portions de territoire telles que des aires propices au développement de la pourvoie avec droits exclusifs et les grandes propriétés privées sont exclues également de la planification envisagée par le MRNFP. Il en est de même pour les lacs à espèces particulières telles que le touladi et l'omble chevalier.

⁴ MRNFP, Direction générale de l'Information géographique (DGIG), *Portrait statistique du territoire québécois, 2003*.

⁵ Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, *Répertoire des municipalités du Québec, 2003*.

⁶ Direction générale de l'information géographique, *Portrait statistique du territoire québécois, 2003*.

Par contre, les zones d'exploitation contrôlée (zecs) ainsi que le territoire libre de droits fauniques représentent des portions du territoire où le MRNFP peut, sur la base d'une concertation régionale et de concert avec ses partenaires, envisager un développement intégré et harmonieux de la villégiature et de l'hébergement commercial. La carte 2 illustre ces différents territoires.

1.2 Contexte régional

La région de la Mauricie est avantageusement située entre deux pôles urbains d'importance, Montréal et Québec. Sur le plan des infrastructures de transport, l'autoroute 40 dessert l'axe est-ouest alors que la route 155 relie la région au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans un axe nord-sud. Un réseau routier bien ramifié favorise par ailleurs l'accès à l'ensemble du territoire. Au nord de La Tuque, les routes forestières 10 (R0450), 25 (R0461) et 1 (R0403) permettent d'accéder facilement aux zones plus éloignées.

Le réseau ferroviaire constitue un axe important de pénétration et d'accès au territoire public. Le CN gère deux voies ferrées, l'une qui se dirige vers la région de l'Abitibi-Témiscamingue et l'autre vers la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean : elles assurent la liaison entre le sud de la région et plusieurs agglomérations, notamment La Tuque, Parent et Lac-Édouard, et desservent des hameaux comme McTavish, Clova, Casey ainsi que la réserve indienne de Wemotaci. Depuis quelques années, la compagnie Via Rail offre un service (Via Aventure) spécifiquement adapté aux besoins de la clientèle touristique qui fréquente le territoire public.

Historiquement, le développement économique et social de la Mauricie a reposé sur trois activités économiques – l'exploitation forestière, l'hydroélectricité et l'industrialisation – étroitement associées à l'utilisation de la rivière Saint-Maurice. Aujourd'hui, l'économie de la région est en pleine mutation et le développement touristique représente une composante importante de cette transformation.

Le développement touristique de la région a historiquement été associé à la chasse, à la pêche et à la villégiature privée. L'omniprésence de la forêt et l'importance du réseau hydrographique ont contribué, dès la fin du XIX^e siècle, à la création de plusieurs clubs de chasse et pêche. En 1978, lors de l'abolition des droits exclusifs de chasse et de pêche par le gouvernement du Québec, la région de la Mauricie comptait environ 250 clubs dûment constitués. Le territoire de ces clubs a par la suite donné naissance à de nombreux territoires fauniques structurés telles les réserves fauniques, certaines pourvoiries et les zones d'exploitation contrôlée (zecs).

L'arrêt du flottage du bois sur la rivière Saint-Maurice, en 1995, permet désormais de mieux exploiter le potentiel récréotouristique et cet important cours d'eau, reconnu par plusieurs partenaires du milieu socioéconomique comme un axe privilégié du développement touristique régional. Aujourd'hui, l'industrie touristique se transforme et se diversifie. De nouvelles tendances ont vu le jour, notamment l'émergence du nautisme, de l'écotourisme, du tourisme d'aventure ainsi qu'une offre d'hébergement commercial haut de gamme en forêt.

L'industrie touristique régionale s'appuie également sur de nombreux réseaux de sentiers nationaux et régionaux développés et entretenus par diverses associations et organismes, sur l'ensemble du territoire. En Mauricie, pas moins de 150 entreprises utilisent le territoire public comme support à des activités principalement liées au loisir, à la récréation et au tourisme.

CARTE 1
LOCALISATION ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

CARTE 2
TERRITOIRES EXCLUS DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
ET DE L'HÉBERGEMENT COMMERCIAL

CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL

2.1 Situation actuelle du récréotourisme

2.1.1 *Contexte international*

Selon Tourisme Québec, l'industrie du tourisme se classe au premier rang des industries à l'échelle mondiale. D'ici 2010, 76 % des touristes voyageront hors de leur pays d'origine. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a recensé plus de 100 millions d'emplois liés à cette industrie. En 2000, l'activité touristique mondiale a enregistré une hausse de 7,4 %⁷ et généré des recettes évaluées à 476 milliards de dollars américains⁸. Cette même année, le Canada a constitué la neuvième destination mondiale et accaparé 2,9 % du marché mondial (20,4 millions de touristes internationaux). La performance du Canada a représenté des recettes de 10,7 milliards de dollars américains, soit 2,3 % des recettes mondiales⁹.

En prenant en considération l'apport des touristes canadiens voyageant au Canada, le tourisme a rapporté plus de 54 milliards de dollars canadiens et créé plus de 550 000 emplois au pays en 2000¹⁰.

Les événements du 11 septembre 2001 ont toutefois provoqué des répercussions négatives sur la performance touristique mondiale. Depuis, l'OMT prévoit qu'il se produira un glissement du tourisme international vers le tourisme national et régional et a révisé à la baisse ses prévisions de croissance à court terme du nombre d'arrivées de touristes.

Cela étant, et bien que les prévisions à long terme puissent s'avérer délicates, l'OMT prévoit une croissance annuelle moyenne de l'activité touristique mondiale de 4,1 % pour les 18 prochaines années, malgré qu'un recul possible d'un point et demi ne puisse être exclu. À titre d'exemple, les statistiques compilées pour la période relative à la guerre du Golfe en 1991 ont démontré une modeste hausse de 1,2 % puis, pour l'année 1992, une augmentation plus importante de 8,3 %.

⁷ Organisation mondiale du Tourisme, 2001.

⁸ En dollars courants.

⁹ Organisation mondiale du Tourisme, 2001.

¹⁰ Jim Watson, président de la Commission canadienne du tourisme : <http://www.canadatourisme.com>.

2.1.2 *Contexte national*

2.1.2.1 *Portrait général*

Une analyse sommaire de la performance de l'industrie touristique québécoise permet d'établir qu'en 1999¹¹ 20 millions de touristes ont sillonné le Québec, générant des recettes évaluées à 5,5 milliards de dollars. L'industrie touristique québécoise représentait cette année-là un total de 107 500 emplois, des retombées économiques de 4,4 milliards de dollars et constituait le sixième produit d'exportation du Québec. Entre 1993 et 1996, les recettes touristiques internationales du Québec ont augmenté de 50 %¹². Cet essor s'explique notamment par la croissance exceptionnelle du marché français amorcée depuis 1990.

Une brève analyse de la répartition des 20 millions de voyages (visites-province) effectués au Québec en 1999 révèle que 66 % des visites-province ont été réalisées par des Québécois et 16 % par des Canadiens provenant des autres provinces. Les visiteurs américains représentaient 11 % de ces voyages tandis que les visiteurs d'autres pays regroupaient 7 % des visites-province réalisées pour cette même année¹³.

Les visiteurs étrangers provenant de pays autres que les œuvres sont en majorité originaires des pays européens (66,5 %), suivis de loin par les pays asiatiques (17,2 %). Les Français représentent le contingent le plus important (32,4 %), suivis par les habitants du Œuvre (8,3 %), de l'œuvre (7 %) et du Japon (6,3 %). Les visiteurs provenant du Œuvre et de la Suisse représentent chacun moins de 5 % de l'ensemble de la fréquentation¹⁴.

Bien que les Québécois représentent la principale clientèle touristique du Québec, les autres marchés génèrent une part significative des recettes touristiques. Un portrait succinct des dépenses moyennes par séjour est, sous ce rapport, éloquent : ainsi selon Tourisme Québec, les Québécois dépensent en moyenne 140 \$ par séjour alors que les Canadiens dépensent 237 \$, les Américains, 492 \$ et les autres visiteurs, 820 \$.

Le Québec possède plusieurs avantages susceptibles de favoriser une augmentation du nombre de visiteurs, et certains éléments significatifs de son offre récréotouristique pourraient bénéficier d'une promotion accrue : des composantes comme ses grands espaces et ses forêts constituent des facteurs d'attraction pour les Européens. De façon plus générale, le produit « nature » pourrait contribuer davantage à un meilleur positionnement du Québec sur les marchés touristiques internationaux.

¹¹ <http://www.infostat.gouv.qc.ca>.

¹² Tourisme Québec, *Politique de développement touristique, 1998*.

¹³ Site Web investir au Québec : l'industrie touristique, <http://www.infostat.gouv.qc.ca>.

¹⁴ Tourisme Québec, Statistiques touristiques : *Le tourisme au Québec en bref, 1999*.

2.1.2.2 Contexte de planification

Dans sa stratégie de marketing 2000-2005, Tourisme Québec a ciblé huit produits prioritaires¹⁵ pour l'ensemble du territoire québécois : les circuits touristiques, le séjour urbain, le séjour de villégiature, le ski alpin, la motoneige, le séjour de chasse et pêche, l'aventure-plein air et les voyages de congrès et d'affaires. Ces produits ont notamment été choisis en fonction de la notoriété des expériences touristiques susceptibles d'attirer un volume croissant de touristes internationaux. Leur popularité est le résultat des efforts combinés de nombreux partenaires touristiques, y compris les transporteurs, les grossistes et les fournisseurs de services à la clientèle.

En 1998 Tourisme Québec, dans sa Politique de développement touristique¹⁶, insistait sur l'importance de continuer à miser sur les produits qui ont fait leurs preuves, mais aussi d'en assurer graduellement le renouvellement. À cette fin, pour l'un des axes d'intervention retenus, il proposait, tout en consolidant les acquis, de miser sur les activités en émergence pour lesquelles le Québec possède un potentiel significatif. Parmi celles-ci figurent le cyclotourisme, l'écotourisme, le tourisme autochtone, l'aventure douce et les expériences touristiques hivernales.

2.1.3 Contexte régional

2.1.3.1 Portrait général

De façon générale, la région de la Mauricie se distingue par sa proximité des marchés importants de Montréal et de Québec et par la présence du parc national du Canada de la Mauricie, de deux réserves fauniques ainsi que d'une rivière, la Saint-Maurice, reconnue par le milieu en tant qu'axe majeur du développement récréotouristique régional. Elle compte sur de nombreux attraits culturels et produits d'appel, tels que la Cité de l'énergie, le sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap, le réseau muséologique et les lieux de diffusion culturelle. Elle peut aussi miser sur un riche réseau hydrographique, sur l'importance de la superficie du territoire public propice au développement d'activités écotouristiques, de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, et sur un développement concerté du réseau cyclable régional.

En 1999, la région Mauricie—Bois-Francs¹⁷ enregistrait un volume de touristes d'environ 1 432 000 visites-régions sur un total de 21 380 000 pour l'ensemble du Québec. Cette performance représentait 6,7 % des touristes venus visiter le Québec, ce qui plaçait la région en cinquième position parmi les 19 régions touristiques. Les visiteurs originaires du Québec constituaient plus de 85 % de la clientèle touristique de la région Mauricie—Bois-Francs en 2000. Au chapitre des recettes touristiques, la région occupait le même rang, en récoltant 3,4 % des dépenses réalisées par les visiteurs durant la même période. Le tableau 2.1 illustre l'évolution du volume de visiteurs ayant fréquenté la région Mauricie—Bois-Francs entre 1997 et 2000 selon la provenance.

¹⁵ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique, 2000-2005*, Québec, 2000.

¹⁶ Tourisme Québec, *Politique de développement touristique, Québec, 1998*.

¹⁷ C'est en 2000 que la région touristique Mauricie-Bois-Francs a été scindée en deux régions distinctes, soit la Mauricie et le Centre-du-Québec.

TABLEAU 2.1
VOLUME DE VISITEURS ENREGISTRÉS EN
MAURICIE–BOIS-FRANCS ENTRE 1997 ET 2000

Volume (visites- régions)*	Québécois		Canadiens d'autres provinces		Américains		Touristes d'autres pays		Total	
	000	% de la province	000	% de la province	000	% de la province	000	% de la province	000	% de la province
1997	895	7,6	30	1,2	42	1,8	73	3,1	1 040	5,5
1998	1 360	10,3	34	1,3	39	1,6	76	3,3	1 509	7,4
1999	1 226	9,2	82	2,9	44	1,6	80	3,2	1 432	6,7
2000	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	44	1,7	76	3,0	n. d.	n. d.

Source : Le tourisme au Québec en bref, Tourisme Québec, 1997, 1998, 1999, 2000.

* : Un touriste peut visiter plusieurs régions au cours d'un même voyage.

n. d. : Non disponible

Soutenus par cette bonne performance, les acteurs de la région, comme leurs homologues d'autres régions du Québec, travaillent actuellement à donner à la Mauricie une image de marque mieux définie.

2.1.3.2 Contexte de planification

Dans le plan de développement et de marketing adopté en 2000 par Tourisme Mauricie¹⁸, il est indiqué que certains produits offerts par la région jouissent d'une plus grande notoriété que la région elle-même. L'un des principaux enjeux de marketing retenus consiste donc à « augmenter de façon sensible la notoriété de la région en tant que destination touristique » en mettant l'accent sur « l'image des grands espaces accessibles, seul élément réellement distinctif de la région ».

Le plan de développement et de marketing touristique de la Mauricie propose le slogan « La Mauricie, la vraie nature du Québec » qui s'appuie sur un positionnement stratégique axé sur trois types de produits.

- ✓ Les produits « image », sur lesquels devraient reposer le positionnement générique de la Mauricie, pourraient constituer des emblèmes évocateurs de la région en tant que destination touristique. Ils représentent la pierre d'assise de la stratégie marketing et regroupent le plein air et la grande nature, la villégiature haut de gamme en forêt et la tour d'observation de la Cité de l'énergie.

¹⁸ Le Groupe DBSF, *Plan de développement et de marketing touristique de la Mauricie*, rapport présenté à Tourisme Mauricie, Montréal, 2000.

-
- ✓ Les produits « moteurs » demeurent des valeurs sûres dans la mesure où ils sont intégrés et permettent d'accroître la durée du séjour. Ils doivent favoriser le développement ou la promotion de circuits touristiques et la mise en marché de forfaits. Ces produits moteurs comprennent notamment :
 - le Chemin-du-Roy, une route touristique qui relie plusieurs attraits, y compris le vieux Trois-Rivières, le parc portuaire et le sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap, et qui présente un fort potentiel patrimonial et culturel.
 - la vallée du Saint-Maurice, berceau de l'industrie, regroupe des attraits ou « produits moteurs », tels que la Cité de l'énergie, le lieu historique national des Forges du Saint-Maurice, le parc national du Canada de la Mauricie et la route panoramique 155 entre Grand-Mère et La Tuque.

Le plan prévoit en outre l'intégration aux forfaits d'autres produits moteurs et notamment la villégiature d'hiver, la motoneige, la motoquad et le ski de randonnée dans le parc national du Canada de la Mauricie, la Cité de l'énergie et son spectacle en plein air, les grands événements et les réunions et congrès.

- ✓ Les produits « en émergence » reconnus en tant qu'éventuels produits d'appel répondent aux tendances du marché actuel et, en ce sens, des efforts de développement devraient leur être consentis. Ce sont le nautisme sur la rivière Saint-Maurice et le lac Saint-Pierre, l'écotourisme, le tourisme d'aventure et le tourisme autochtone.

Le plan stratégique de développement touristique, dont l'objectif est de faire de la Mauricie une région de destination, propose six orientations¹⁹. Deux d'entre elles, la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice et l'accroissement et l'amélioration de l'offre de villégiature haut de gamme en forêt, correspondent plus particulièrement aux sujets abordés dans le PRDTP et à la contribution du territoire public au développement récréotouristique. La première s'appuie, entre autres, sur une stratégie de mise en valeur qui vise à favoriser l'aménagement de complexes touristiques sur les berges (hébergement, restauration, terrasse, marinas, etc.) en conservant le caractère naturel du produit (villégiature en nature) par l'aménagement d'aires de services pour le développement du nautisme et en intégrant ce produit dans l'image de marque de la région.

¹⁹ Ces orientations sont : la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice, l'accroissement de l'offre de villégiature haut de gamme en forêt, le développement du maillage des acteurs touristiques autour d'expériences à forte valeur concurrentielle, le soutien au renouvellement du produit dans les attraits, la disponibilité en quantité et en qualité des ressources humaines pour répondre aux attentes des clientèles et enfin, l'harmonisation et l'intégration du réseau d'accueil, d'information et de signalisation touristiques.

Quant à la seconde, « Accroître et améliorer l'offre de villégiature haut de gamme en forêt », elle inclut deux composantes en émergence qui constituent un potentiel représentatif de la région, soit la villégiature haut de gamme en forêt et le tourisme hivernal. Trois stratégies ont été proposées afin de continuer à favoriser le développement de ce produit vedette et d'affirmer davantage le positionnement international de la région comme destination haut de gamme en forêt.

- ✓ Susciter et soutenir la création d'un réseau régional de centres de villégiature en forêt. Cette stratégie d'intervention qui figure à l'intérieur du plan d'action de Tourisme Mauricie confirme l'importance accordée au développement de l'hébergement commercial haut de gamme dans la région.
- ✓ Être constamment en mode éveil, même au stade d'avant-projet, de façon à stimuler et à soutenir les nouveaux projets.
- ✓ Concentrer les ressources de soutien disponibles dans l'amélioration qualitative et quantitative des installations actuelles de villégiature en forêt (pourvoiries et complexes hôteliers en nature), la diversification des activités offertes et le développement de nouvelles installations haut de gamme.

L'essor relativement récent de l'hébergement commercial haut de gamme en forêt répond aux besoins et aux attentes de voyageurs expérimentés et exigeants, en quête d'expériences touristiques de qualité. Cette clientèle recherche des standards de qualité internationale et des activités qui ont, en règle générale, peu d'impact sur l'environnement. L'important potentiel de la région et l'existence de marchés cibles militent en faveur du développement de la villégiature en forêt. D'après un rapport soumis à Tourisme Mauricie, les besoins estimés pour de tels établissements pourraient justifier l'ajout de 350 chambres supplémentaires au cours des prochaines années²⁰.

ORIENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE (CRDM)

Le Plan de développement stratégique du CRDM²¹ comporte une section sur le développement du récréotourisme en Mauricie. Il y est défini trois enjeux et quatre axes principaux auxquels sont associés des priorités de développement.

Les enjeux retenus sont l'augmentation du taux de rétention des visiteurs par l'allongement des séjours, l'accroissement des dépenses moyennes des touristes et l'accroissement du nombre de touristes et de consommateurs qui viennent en Mauricie. Les quatre axes principaux qui découlent de ces enjeux ainsi que les priorités de développement sont définis comme suit :

²⁰ Le Groupe DBSF, *Plan de développement et de marketing touristique de la Mauricie*, rapport présenté à Tourisme Mauricie, Montréal, 2000.

²¹ Conseil régional de développement de la Mauricie (CRDM), *Plan stratégique de développement de la Mauricie 1999-2004*, Trois-Rivières, 1999.

L'axe numéro 1 consiste à « **assurer le positionnement de la Mauricie et augmenter sa notoriété** ». Les priorités associées à cet axe de développement sont :

- ✓ Définir le positionnement de la Mauricie à partir des éléments forts qui la distinguent des autres régions.
- ✓ Soutenir la concertation et l'intégration des forces des territoires et des différents secteurs d'activité liés au tourisme comme la culture, l'agriculture et la foresterie.
- ✓ Améliorer et augmenter les efforts promotionnels et développer une image de marque.

L'axe numéro 2 vise à « **allonger la durée de la saison touristique et exploiter la saison hivernale** ». Les priorités liées à cet axe de développement sont :

- ✓ Soutenir le développement des activités hivernales à bon potentiel d'attraction.
- ✓ Favoriser le développement du tourisme culturel comme attrait touristique quatre saisons.

L'axe numéro 3 a pour but de « **développer une culture d'accueil** » et retient les deux priorités de développement suivantes :

- ✓ Établir une politique régionale en matière d'accueil.
- ✓ Améliorer la qualité de l'accueil en région.

L'axe numéro 4 a pour objectif « **d'harmoniser et soutenir le développement de l'offre régionale** ». La priorité qui découle de cet axe est :

- ✓ Soutenir le développement et la consolidation de projets structurants.

ORIENTATIONS DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ

Les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) accordent une importance particulière au développement touristique et à la villégiature. La MRC de Maskinongé privilégie la consolidation des secteurs en développement, l'accès public aux plans d'eau et aux sites d'intérêt ainsi que le maintien du caractère naturel des secteurs de villégiature. Son schéma d'aménagement révisé (SAR)²² comporte une politique de mise en valeur des zones d'accueil récréotouristiques de Louiseville et de Saint-Alexis-des-Monts et préconise la valorisation et l'utilisation des potentiels de la réserve faunique Mastigouche. On y propose également la continuité des liens routiers, des réseaux de motoneige et de ski de fond avec le parc national du Canada de la Mauricie ainsi que les municipalités adjacentes. La reconnaissance des réseaux de sentiers de motoneige et de ski de fond dont le tracé serait permanent fait partie aussi des orientations du SAR.

²² MRC de Maskinongé, *Schéma d'aménagement du territoire*, schéma d'aménagement révisé SAR, juin 2001.

Dans son premier projet de schéma d'aménagement révisé (PPSAR), la MRC de Mékinac²³ prévoit un développement de la villégiature qui donne la priorité aux plans d'eau à vocation récréative les plus accessibles : le document contient une liste de plus de 110 plans d'eau qui ont été désignés à cette fin. La mise en valeur de la rivière Saint-Maurice à des fins récréatives constitue une orientation partagée avec les MRC voisines. Dans le PPSAR la MRC veut reconnaître le tracé des sentiers récréatifs afin d'assurer la protection des investissements selon leur statut temporaire ou permanent.

La MRC du Haut-Saint-Maurice (nouvelle ville de La Tuque) se propose de développer un produit touristique à la fois structuré et intégré, qui englobe notamment la villégiature, les pourvoiries et les zones d'exploitation contrôlée (zecs). La reconnaissance de la rivière Saint-Maurice en tant que couloir récréotouristique constitue une orientation importante de son schéma d'aménagement révisé (SAR, 1999)²⁴. Le document privilégie notamment l'encadrement visuel des milieux habités, des éléments d'intérêt et des plans d'eau faisant l'objet de développements récréotouristiques importants et propose de mieux structurer les sentiers de motoneige et de motoquads, de façon permanente et sécuritaire.

2.1.4 Volet hébergement

2.1.4.1 Portrait général

Élément essentiel de l'activité récréotouristique en Mauricie, l'offre en hébergement compte quatre composantes principales, qui sont brièvement décrites ci-dessous. Les problématiques particulières, notamment celles qui ont trait à la villégiature privée et à l'hébergement haut de gamme, sont abordées dans les sections suivantes.

L'industrie hôtelière

Principalement développée dans la partie sud du territoire, l'industrie hôtelière de la Mauricie—Bois-Francs comptait, en 2000, quelque 3 413 chambres et affichait un taux d'occupation quotidien moyen évalué à 41,2 %, qui classait la région au 12^e rang de l'ensemble des régions touristiques du Québec.

Une comparaison de ces données, sur une même base, avec celles de 1999 révèle par ailleurs une augmentation de 3,5 % du nombre de chambres disponibles quotidiennement, tandis que le nombre moyen de chambres occupées demeurait stable (1 400 chambres) d'une année à l'autre²⁵. Il convient de noter que le taux d'occupation moyen des établissements de la Mauricie diminuait de 1,3 % en 2000, alors qu'il demeurait stable à l'échelle du Québec.

²³ MRC de Mékinac, *Schéma d'aménagement du territoire*, premier projet de schéma d'aménagement révisé (PPSAR), 1997.

²⁴ MRC du Haut-Saint-Maurice, *Schéma d'aménagement révisé (SAR)*, document principal, 1999.

²⁵ Tourisme Québec, *L'hôtellerie au Québec en bref – 2000*, page 6.

Un important réseau de pourvoiries

La région de la Mauricie se distingue par la présence de plus de 81 pourvoiries sur son territoire, dont 22, avec droits exclusifs²⁶. La grande majorité de celles-ci se trouve sur le territoire public, dans la nouvelle ville de La Tuque. Selon la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ), en 1999 le nombre de pourvoiries de la Mauricie représentait 11 % de l'ensemble des pourvoiries du Québec membres de la FPQ et leur chiffre d'affaires correspondait 14,7 % du chiffre d'affaires total du réseau, qui s'élevait alors à 14,7 M\$. Deux ans plus tard, en 2001, la capacité d'hébergement des pourvoiries de la Mauricie, estimée à 5 383 lits, représentait 16,7 % du réseau québécois et l'industrie procurait de l'emploi à 472 personnes, soit 9,8 % du nombre total d'emplois des pourvoiries du Québec²⁷.

Depuis quelques années, le produit de la pourvoirie connaît des transformations importantes, qui visent à accélérer le développement de nouveaux marchés et à répondre aux attentes d'une clientèle plus diversifiée. Plusieurs pourvoiries proposent davantage d'activités non consommatrices de la faune, axées sur le plein air et sur des services adaptés aux besoins des familles. Certaines d'entre elles se définissent aujourd'hui comme de réelles auberges de la forêt qui répondent aux exigences de ces nouvelles clientèles.

La villégiature privée

Au fil des ans, le grand nombre de plans d'eau en Mauricie a favorisé l'implantation de plus de 11 900 chalets dont 4 800 (40 %) sont situés sur les terres publiques et 7 100 (60 %), sur les terres privées.

Les chalets situés sur les terres publiques sont en grande majorité concentrés dans la MRC de Mékinac et sur le territoire de la nouvelle ville de La Tuque. Près de la moitié des détenteurs de baux sur le territoire public proviennent de la Mauricie (42 %) et plus du tiers de la région de Montréal (36 %). Les villégiateurs originaires de la grande région de Québec comptent pour 10 % de la clientèle tandis que 12 % sont des autres régions du Québec. Les villégiateurs de l'extérieur du Québec représentent moins de 1 % de la clientèle du MRNFP.

Des établissements d'hébergement commercial haut de gamme

Les neuf établissements d'hébergement commercial haut de gamme situés sur le territoire public ou à proximité offrent des activités et des services adaptés aux besoins de clientèles consommatrices d'activités de plein air, intéressées par un style de vie inspiré des valeurs environnementales.

²⁶ Société de la faune et des parcs du Québec, 2003.

²⁷ Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ), Données statistiques sur l'industrie de la pourvoirie, 1999 et 2001.

Le camping

Le Guide du camping Québec 2001 répertoriait un total de 32 terrains de camping pour l'ensemble de la région de la Mauricie, majoritairement situés sur le territoire privé. Plusieurs terrains de camping privés sont ainsi localisés dans les municipalités de Saint-Étienne-des-Grès, de Saint-Louis-de-France, de Lac-à-la-Tortue, de Sainte-Thècle, de Saint-Tite, de Saint-Alexis-des-Monts et de La Tuque. Cependant, les principaux terrains de camping se trouvent dans le parc national du Canada de la Mauricie et ses environs, dans le parc de la Rivière-Batiscan, dans les réserves fauniques du Saint-Maurice et Mastigouche, ainsi que dans la zec Tawachiche.

Le MRNFP a attribué 26 baux pour des terrains de camping sur le territoire public. De ce nombre, 21 sont situés à l'intérieur de zecs et sont gérés par des organismes mandatés par Faune Québec. Seuls cinq terrains de camping sont sous bail à l'extérieur des territoires fauniques structurés.

2.1.4.2 Villégiature privée

En Mauricie, la villégiature privée sur les terres publiques a rendu nécessaire l'émission par le MRNFP de près de 4 800 baux, ce qui classe la région au deuxième rang à l'échelle nationale. Depuis 1993, 764 lots ont été attribués, soit 264 par voie de tirage au sort et 500 lots sur la base du premier requérant, ce qui représente une moyenne de 85 emplacements par année. Le tableau 2.2 présente le nombre de baux de villégiature attribués sur le territoire public selon la période et le mode d'attribution.

TABLEAU 2.2
NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE VILLÉGIATURE PRIVÉE
ATTRIBUÉS DEPUIS 1993 EN MAURICIE

Période	Mode d'attribution	
	Tirage au sort	Premier requérant
1993-1998	170	376
1998-2002	94	124
Total	264	500

Source : MRNFP Région 04 – Compilation spéciale, 2001.

Le mode d'attribution des emplacements est fonction de leur proximité par rapport aux grandes agglomérations et de la pression de l'utilisation. À titre d'exemple, les emplacements situés au sud de la région dans le territoire de forte pression récréative sont généralement offerts par tirage au sort. Depuis 1995, la participation aux tirages est en augmentation. Ainsi, à l'automne 2003, plus de 700 personnes ont participé au tirage au sort de 94 emplacements de villégiature privée, alors que la moyenne du taux de participation des dernières années était de 200 personnes inscrites.

Presque tous les emplacements se trouvent à l'intérieur du couloir riverain²⁸. Le développement de la villégiature est réalisé sous deux formes distinctes, regroupée²⁹ et dispersée³⁰. Ces formes de développement, dont l'utilisation par le Ministère est fonction de la répartition de la pression récréative, ont une influence directe sur l'application de certaines mesures de protection visuelle lors des opérations forestières. La villégiature dispersée se retrouve généralement au nord (faible pression récréative), alors que la villégiature regroupée se concentre principalement dans les territoires de moyenne et de forte pression récréative. Les emplacements de villégiature riverains sont les plus recherchés, et la villégiature dispersée est préférée à la villégiature regroupée. Les activités complémentaires à la villégiature privée semblent aujourd'hui moins axées sur le prélèvement faunique, à l'exception des territoires éloignés qui demeurent davantage associés à la chasse et la pêche sportive. La carte 3 illustre la répartition de la pression récréative sur le territoire public mauricien.

En Mauricie, le développement et l'étalement de la villégiature tirent leur origine de la période des clubs de chasse et de pêche. La construction du réseau routier forestier a aussi joué un rôle prédominant et ce réseau demeure encore un facteur important dans l'accès au territoire.

De façon générale, la densité de villégiature privée sur le territoire est faible, soit moins d'une occupation par km². Quelques concentrations qui varient entre sept et neuf occupations au km² peuvent cependant être observées dans certaines portions de zones d'exploitation contrôlée telles que les zecs Jeannotte et Kiskissink.

Sur le plan économique, l'activité villégiature contribue de façon appréciable à l'économie régionale. Les investissements en immobilisations sur le territoire public représentent 60,3 M\$³¹ tandis que les dépenses récurrentes annuelles liées à l'entretien et à l'amélioration des constructions, les frais de séjour ou de déplacement ainsi que les dépenses engagées pour la pratique d'activités d'accompagnement (chasse, pêche et autres activités récréatives) s'élèvent à plus de 31 M\$³².

²⁸ Riverain : emplacement situé à moins de 300 mètres d'un lac ou 100 mètres d'une rivière.

²⁹ Villégiature regroupée : toute forme d'occupation d'un site à des fins de villégiature regroupant 5 unités d'habitation ou plus avec une densité nette d'au moins 1,25 unité d'habitation à l'hectare, soit l'équivalent d'un terrain au 0,8 hectare.

³⁰ Villégiature dispersée : toute forme d'occupation du territoire à des fins de villégiature où les terrains occupés par une unité d'habitation sont isolés ou forment de petits groupes de moins de cinq terrains.

³¹ Ce montant provient du calcul du nombre de baux de villégiature en territoire non organisé et en territoire municipalisé, multiplié par la valeur moyenne des constructions inscrites au rôle d'évaluation en 2003 des MRC de la région.

³² Ce montant provient du calcul du nombre de baux de villégiature multiplié par les dépenses annuelles récurrentes de 1998 actualisées en dollars de 2003 (6 513 par chalet) à l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada. Les valeurs originales sont tirées d'une enquête réalisée par le SADC Vallée-de-la-Gatineau, *Enquête auprès des villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau, septembre 1998*.

Les problématiques régionales liées au développement de la villégiature privée en Mauricie

Le développement de la villégiature privée sur les terres du domaine de l'État comporte des défis de divers ordres.

La cohabitation des différents utilisateurs du territoire public : l'abondance de ressources forestières et fauniques dans la région et les intérêts souvent divergents qui motivent leur exploitation ont amené le MRNFP à fournir un effort soutenu de concertation avec ses partenaires. Cette approche facilite la conciliation et l'harmonisation des besoins et des attentes de ces derniers et de leurs clientèles respectives. Malgré tout, certaines cohabitations peuvent constituer une source potentielle de conflits que l'ensemble des acteurs concernés s'emploie à résoudre :

- ✓ *La cohabitation entre pourvoyeurs sans droits exclusifs de chasse et de pêche et villégiateurs privés :* le MRNFP offre aux détenteurs de permis de pourvoirie sans droits exclusifs (PSDE) attribués par Faune Québec des baux de villégiature qui leur permettent d'occuper une terre publique et de pratiquer des activités commerciales de pourvoirie. Ces pourvoiries génèrent des retombées économiques dans la région de la Mauricie et favorisent l'accessibilité aux terres publiques à une partie de la population qui choisit d'utiliser leurs services. Selon les pourvoyeurs actuels, ce produit touristique, qui propose un hébergement en milieu naturel, nécessite un certain isolement afin d'assurer sa qualité. Les PSDE ne confèrent pas de droits exclusifs d'exploitation faunique. Certains lots de villégiature offerts par le MRNFP peuvent être situés sur les rives de plans d'eau occupés par les deux types de villégiature, ce qui peut susciter des conflits entre les utilisateurs du territoire.
- ✓ *La cohabitation entre villégiateurs et trappeurs :* dans le contexte de sa planification de la villégiature privée, le MRNFP élabore des plans d'aménagement de plans d'eau sélectionnés en concertation avec les partenaires régionaux, selon des règles et principes énoncés dans le Guide de développement de la villégiature. Ces règles et principes permettent entre autres de préserver le caractère collectif des terres publiques et d'assurer l'intégration harmonieuse de la villégiature et des autres usages qui s'y trouvent. Pour sa part, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (C.61.1), Faune Québec émet des baux de droits exclusifs de piégeage sur les terres du domaine de l'État de la Mauricie (à l'extérieur des réserves à castor). Le locataire d'un tel bail peut, aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques, ériger des bâtiments et des constructions sur le terrain qui lui est assigné sans avoir à se conformer aux dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1) relatives à l'obtention de baux ou de permis d'occupation des terres publiques.
- ✓ *La cohabitation entre les bénéficiaires de CAAF et/ou de CvAF³³ et les villégiateurs :* des règles encadrent les activités d'aménagement forestier réalisées par les détenteurs de droits sur la ressource ligneuse. Le développement du récréotourisme peut nécessiter des mesures de protection à accorder aux paysages et aux habitats fauniques. En outre, la localisation des chemins, l'entretien du réseau routier et des ponts, ainsi que la protection des berges constituent des éléments qui peuvent amener des discussions entre les détenteurs de droits forestiers et les villégiateurs présents sur le territoire public.

³³ CAAF : contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier; CvAF : convention d'aménagement forestier.

CARTE 3
TERRITOIRES DE PRESSION RÉCRÉATIVE

Une offre en villégiature privée du MRNFP inférieure à la demande : si entre 1993 et 1998 le MRNFP a attribué près de 550 nouveaux emplacements en Mauricie, la disponibilité de tels emplacements a décliné au cours des cinq années suivantes et demeure inférieure à la demande, au grand dam d'une clientèle de plus en plus attirée par les activités récréatives.

Un vaste territoire public à contrôler : malgré les mesures de contrôle mises en œuvre, certains adeptes de plein air profitent de l'immensité du territoire public pour s'y installer sans autorisation (ex. : emplacement de camping non autorisé). Ces pratiques, illégales, vont à l'encontre des stratégies de planification du MRNFP en matière de développement de la villégiature privée.

La connaissance des besoins de la clientèle : les efforts de planification et l'offre d'un produit qui répond aux besoins exprimés par la clientèle bénéficient de l'expertise acquise depuis de nombreuses années par le personnel travaillant au service à la clientèle. Une évaluation plus ciblée des besoins de la clientèle pour la villégiature permettrait toutefois d'orienter plus précisément les efforts de planification et de bonifier l'offre du produit.

Les infrastructures d'accès public aux plans d'eau : lors des études et de l'élaboration des plans d'aménagement des plans d'eau retenus dans la planification, le Ministère zone chacun des plans d'eau et désigne au moins une zone où pourra être aménagé un accès devant demeurer public. Bien qu'elles aient été envisagées au PRDV, les infrastructures prévues (débarcadères, rampes de mise à l'eau, etc.) n'ont pas été réalisées.

Un potentiel de développement non exploité de la villégiature privée en bordure des rivières : en 1993, divers motifs et en particulier le flottage du bois, qui altérerait sensiblement l'attrait de ces cours d'eau auprès des amateurs de plein air, avaient amené le Ministère, de concert avec ses divers partenaires régionaux, à exclure tout développement de villégiature privée dans les couloirs riverains des rivières. L'abandon de cette pratique sur les rivières mauriciennes devrait être l'occasion d'une nouvelle réflexion chez les différents acteurs régionaux, dans le but de réévaluer le bien-fondé de cette position.

2.1.4.3 Hébergement commercial haut de gamme sur le territoire public

La notion d'hébergement commercial haut de gamme, suivant la dimension régionale retenue, s'appuie sur l'idée de « projet structurant »³⁴. Pour la région de la Mauricie, on entend par projet structurant : tout projet d'auberge prévu sur le territoire public qui offre des services et des standards de qualité adaptés aux besoins en émergences d'une clientèle internationale. Ces auberges haut de gamme, opérationnelles toute l'année, peuvent offrir des activités de récréation extensives sur le territoire public. Elles sont caractérisées par des investissements minimums de 500 000 \$, la création de 10 emplois permanents, ou une capacité d'hébergement avoisinant 50 unités. Ces critères constituent une base pour l'analyse de projets. Le MRNFP, par l'entremise de sa Direction régionale de la gestion du territoire public, en accord avec ses partenaires, peut envisager d'autres critères pour établir le caractère structurant d'un projet.

³⁴ MRNFP, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie.

L'hébergement commercial haut de gamme regroupe des auberges ou des pourvoiries offrant des standards de qualité qui correspondent aux besoins en émergence de la clientèle internationale : ainsi, depuis quelques années, certaines pourvoiries de la région se sont transformées en auberges de la forêt, qui offrent des activités touristiques à longueur d'année. Afin de tenir compte du portrait d'ensemble de la région, le présent constat territorial inclut tous les établissements haut de gamme situés sur le territoire public ou à proximité de celui-ci. Dans ce dernier cas, il arrive qu'un établissement utilise le territoire public pour l'aménagement de sentiers qui permettent la pratique d'activités de récréation extensive.

La Mauricie compte neuf établissements d'hébergement commercial haut de gamme en forêt. Le tableau 2.3 dresse le portrait de ces établissements en fonction de leur localisation, de la tenure ainsi que de leurs principales caractéristiques et des activités offertes. Par ailleurs, deux de ces établissements, soit l'hôtel Sacacomie et le Domaine du Lac Jackson, ont bénéficié de la vente du territoire public pour la construction de leurs infrastructures. La carte 4 illustre leur répartition géographique. Précisons que quatre projets de développement sont présentement à l'étude au MRNFP. Ces derniers sont présentés dans la section 2.2.1.2 qui traite du potentiel de développement récréotouristique de la région³⁵.

L'importance économique de l'hébergement commercial haut de gamme

L'accessibilité et le développement du territoire public de la Mauricie constituent une source importante de richesse qui profite aux communautés locales et régionales. L'utilisation du territoire à des fins récréatives, et plus spécifiquement pour l'hébergement commercial haut de gamme, génère des retombées économiques significatives qui se traduisent par la création d'emplois et une croissance de l'économie locale et régionale.

À titre d'exemple, le développement du lac Sacacomie et l'apport de 15 M\$ d'investissement ont permis de créer près de 100 emplois directs et indirects équivalant à une masse salariale de près de 3,5 M\$.³⁶ En septembre 2000, Tourisme Québec annonçait une subvention de 300 000 \$ à la pourvoirie Simdar—Lac-à-l'Eau-Claire afin de concrétiser des projets d'expansion représentant un investissement de 2,5 M\$³⁷.

³⁵ Ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec, *Cadre général de mise en œuvre des projets de développement*, mars 1998, 19 p.

³⁶ Corporation de développement du lac Sacacomie, *Plan d'affaires 2000*.

³⁷ <http://www.bonjourquebec.com>, automne 2000.

**TABLEAU 2.3
ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME EN MAURICIE**

Nom de l'établissement	Municipalité	Tenure		Statut de pourvoyeur	Caractéristiques et services
		Privée	Publique		
Hôtel Sacacomie	Saint-Alexis-des-Monts	X	X	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hébergement commercial 105 chambres ▪ Salles de réunion ▪ Activités de plein air incluses dans les forfaits : randonnée pédestre, plage privée, chaloupe et canot, motoquad, planche à voile et petit voilier, raquette, ski de fond et patin
Domaine du Lac Jackson	Saint-Mathieu-du-Parc	X	X	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'accueil : 60 personnes en chalets et auberge, salle de réunion, plans américain et européen ▪ Activités : pêche, randonnée pédestre, activités nautiques diverses, raquette, traîneau à chiens, location de motoneige
Pourvoirie du Lac Blanc	Saint-Alexis-des-Monts	X		Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auberge comprenant 4 chambres, 12 chalets luxueux sur deux étages pouvant héberger 8 personnes chacun (3 chambres) ▪ Activités nautiques diverses, pêche, chasse au petit gibier, vélo de montagne, randonnée pédestre, raquette, ski de fond, traîneau à chiens, motoneige, balade à cheval
Auberge Lac-à-l'Eau-Claire	Saint-Alexis-des-Monts	X		Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auberge composée de 25 chambres, 2 pavillons corporatifs (32 chambres et 8 suites, salle à manger d'une capacité de 160 personnes et salle de conférence) ▪ 28 chalets ▪ Hydravion, pêche, chasse au petit gibier, raquette, motoneige, patin, traîneau à chiens

TABLEAU 2.3 (SUITE)
ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME EN MAURICIE

Nom de l'établissement	Municipalité	Tenure		Statut de pourvoyeur	Caractéristiques et services
		Privée	Publique		
Club Odanak	Ville de La Tuque		X	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Complexe hôtelier de 50 chambres, incluant salle à manger de 110 places, 4 chalets, relais de motoneige, randonnées diverses, ski, activités nautiques diverses, chasse et pêche
La Seigneurie du Triton	Ville de La Tuque	X	X	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtiment principal comprenant 26 chambres et une capacité d'accueil de 54 personnes, chasse, pêche, activités récréatives diverses, animation
Auberge Le Montagnard	Saint-Roch-de-Mékinac	X	X	Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auberge avec salle à dîner pouvant accueillir 60 personnes ▪ Pavillons, chalets, refuges ▪ Forfaits de motoneige
Auberge Le Baluchon	Saint-Paulin	X		Non	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auberge combinant centre de santé ▪ 91 unités d'hébergement et salles de réunion ▪ Activités de plein air libres et guidées ▪ Microbrasserie
Pourvoirie Kanawata	Ville de La Tuque		X	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Auberge comprenant 6 chambres double et 4 chambres quadruple, 8 chalets pour quatre personnes ▪ Chasse et pêche

Source : MRNFP et sites Web des établissements d'hébergement 2001.

CARTE 4
LOCALISATION DES AUBERGES HAUT DE GAMME

Les problématiques régionales liées à l'hébergement commercial haut de gamme

L'analyse de la situation effectuée lors de l'élaboration du PRDTP a fait ressortir cinq éléments de problématique relatifs au développement de l'hébergement commercial haut de gamme en Mauricie :

La protection des paysages : la protection des paysages dans la forêt du domaine de l'État constitue un facteur important dans l'implantation d'établissements d'hébergement commercial haut de gamme. Il faut tenir compte de l'importance de cet encadrement visuel lorsque vient le temps de décider des mesures applicables aux sites d'hébergement, existants et projetés, et aux secteurs adjacents où se pratiquent des activités complémentaires. En particulier, il serait souhaitable que l'encadrement visuel soit adapté aux particularités des sites récréotouristiques structurants propices à la pratique d'activités récréatives et touristiques en milieu naturel.

Le nombre élevé de droits et des conflits d'usage sur le territoire public : le territoire public de la Mauricie est caractérisé par un nombre élevé de droits délivrés, à diverses fins : baux de villégiature, droits forestiers (contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier), droits miniers, territoires fauniques, conventions de droits de passage, etc. De la même façon, certaines utilisations du territoire public peuvent s'avérer incompatibles – par exemple la chasse et la randonnée pédestre.

Une capacité d'hébergement à améliorer : bien que le développement de ce secteur de l'activité touristique soit bien amorcé dans la région, les données actuelles révèlent qu'un intéressant potentiel de croissance pourraient répondre à la demande d'une clientèle en pleine expansion.

Le développement de l'expertise des municipalités locales : certaines petites municipalités locales ne possèdent pas l'expertise relative à l'analyse, au suivi et à la réalisation pour accueillir d'éventuels projets structurants sur leur territoire.

La promotion du territoire public et l'accueil des promoteurs : des initiatives de marketing à l'intention des promoteurs pourraient contribuer à une meilleure connaissance du territoire public et de son potentiel. Dans le même esprit, un regroupement de gens d'affaires engagés dans l'hébergement commercial haut de gamme en Mauricie pourrait favoriser le réseautage, le partage d'information et l'élaboration de projets communs.

2.1.4.4 Abris sommaires

Le territoire public de la Mauricie compte 123 abris sommaires³⁸. Ces derniers sont principalement situés dans la portion sud du territoire, à l'ouest de Grandes-Piles, aux environs du lac Mékinac, ainsi qu'autour du noyau de la ville de La Tuque. Les partenaires du MRNFP considèrent que la construction d'abris sommaires sur le territoire public ne répond pas aux objectifs de développement qui sont privilégiés par le milieu. La carte 5 illustre la localisation des concentrations d'abris sommaires sur le territoire public de la Mauricie. Le tableau 2.4 indique que plus de la moitié des baux d'abri sommaire sont localisés sur le territoire de la ville de La Tuque.

³⁸ Construction d'une seule habitation, sans eau courante, ni électricité, ni fondations permanentes, d'un seul étage et dont la superficie de plancher n'excède pas 20 m².

TABLEAU 2.4
RÉPARTITION DES BAUX D'ABRI SOMMAIRE PAR
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

MRC/Nouvelle ville	Bail d'abri sommaire (n ^{bre})	%
Mékinac	25	20
Le Centre-de-la-Mauricie	18	15
Maskinongé	16	13
Ville de La Tuque	64	52
Total	123	100

Source : MRNFP Région 04—Compilation spéciale 2001.

Depuis 1993, le Ministère n'émet plus de droits autorisant la construction d'abris sommaires sur le territoire public. Les partenaires du MRNFP considèrent que la construction d'abris sommaires sur le territoire public mauricien ne répond pas aux objectifs de développement qui sont privilégiés par le milieu.

2.1.5 *Volet activités récréatives de plein air*

2.1.5.1 **Portrait général**

L'importance et la diversité du réseau hydrographique de la Mauricie et la vaste étendue de ses espaces forestiers constituent un immense potentiel pour le développement des activités récréatives de plein air. Divers forfaits sont proposés sur une base annuelle par des producteurs d'aventures et d'écotourisme qui exploitent le territoire. Les principaux éléments de l'offre régionale qui favorisent la pratique du plein air en Mauricie sont :

- ✓ *L'existence du parc national du Canada de la Mauricie, de deux réserves fauniques et du parc de la Rivière-Batiscaan.* Le territoire compte aussi de nombreux réseaux de sentiers diversifiés de randonnée pédestre, de ski de randonnée et de traîneau à chiens.
- ✓ *Le Sentier national consacré à la longue randonnée pédestre,* présentement en cours de réalisation. Ce sentier traversera la région dans un axe est-ouest en reliant la réserve faunique Mastigouche et le parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc.
- ✓ *Les efforts concertés pour le développement du vélo.* Ces initiatives ont conduit à l'implantation de la Route verte réalisée en bonne partie dans les MRC des Chenaux et de Maskinongé ainsi que dans les nouvelles villes de Trois-Rivières et de Shawinigan. Cette route comprend un axe est-ouest qui longe essentiellement la route 138 (Chemin-du-Roy) et un axe nord-sud qui relie Trois-Rivières au parc national du Canada de la Mauricie.
- ✓ *La rivière Saint-Maurice,* qui constitue un axe majeur pour le développement écotouristique.

CARTE 5
ABRIS SOMMAIRES SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

La région de la Mauricie dispose également de plusieurs parcours canotables reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak, dont la majorité sont situés sur le territoire public (voir carte 6). La fédération a identifié une vingtaine de parcours canotables sur le seul territoire de la ville de La Tuque.

La pêche et la chasse

La pêche sportive et la chasse constituent des secteurs importants de l'industrie récréotouristique régionale. Ces activités sont appuyées par un réseau bien structuré de pourvoies, de zones d'exploitation contrôlées (zecs) et de réserves fauniques. La pêche peut également être pratiquée à l'intérieur du parc national du Canada de la Mauricie.

Les pourvoies, avec ou sans droits exclusifs, soutiennent une pression de pêche de 84 000 jours de pêche³⁹ par an. Quant aux deux réserves fauniques, d'une superficie totale de 2 360 km carrés⁴⁰, elles contrôlent l'exploitation de la ressource halieutique sur 350 lacs. Cette exploitation se traduit par environ 32 000 pêcheurs par an, pour une récolte 123 000 prises. Les retombées économiques de cette activité sont estimées à 1,5 M\$.

La dernière enquête sur la pêche récréative au Québec⁴¹, effectuée en 1995, révélait que plus d'un million de jours de pêche avaient été réalisés par des Québécois, dont 58,3 % par des résidents des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Les non-résidents se livrent à environ 6 000 jours de pêche, soit une proportion de moins de 1 % du nombre total de jours-pêche réalisés au Québec. Les enquêtes précédentes indiquaient pour leur part que l'effort de pêche déployé en Mauricie s'élevait à 928 000 jours par an, dont 270 000 dans le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Pierre. Entre 1991 et 1995, le nombre de permis de pêche vendus en Mauricie et au Centre-du-Québec a connu une légère hausse, oscillant entre 53 000 permis vendus en 1991 et environ 56 000 en 1995.

La dernière enquête sur la chasse à la sauvagine, qui date de 1984, a permis d'estimer la présence de plus de 1 000 chasseurs aux abords de la rive nord du lac Saint-Pierre. Les statistiques relatives à la chasse au gros gibier, estimées en 1991 à partir d'un secteur d'une superficie de 18 750 km² au nord-ouest de La Tuque, ont permis d'évaluer le nombre de chasseurs à l'orignal à 6 700⁴². Depuis, ce nombre est à la baisse pour toutes les catégories de gibier. Cette tendance se confirme par le nombre de permis de chasse vendus en région, en baisse depuis 1996.

³⁹ Ministère de l'Environnement du Québec (MENV), *Portrait régional de l'eau de la Mauricie, 1999*.

⁴⁰ La superficie réelle des réserves fauniques pour la région de la Mauricie est de 1 523 km², compte tenu que la réserve faunique Mastigouche est en partie située dans la région administrative voisine de Lanaudière.

⁴¹ Société de la faune et des parcs du Québec, *La pêche récréative au Québec en 1995 – Mauricie-Bois-Francs*, Gouvernement du Québec, 8 p., 1995.

⁴² Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Mauricie, Direction de l'aménagement de la faune de la Mauricie – Centre-du-Québec, Trois-Rivières, 2002*.

2.1.5.2 Les sentiers récréatifs

La région de la Mauricie compte plusieurs réseaux de sentiers diversifiés qui sont répartis tant sur le territoire public que privé. Les principales activités offertes par ces réseaux sont la motoneige et la motoquad, la randonnée pédestre, le ski de randonnée, le traîneau à chiens, le vélo, le canot camping et la randonnée équestre. La carte 6 illustre la répartition géographique des principaux réseaux de sentiers de la Mauricie.

La motoneige : le territoire public de la Mauricie compte plus de 1 200 km de sentiers de motoneige, qui sont parmi les plus étendus et les mieux structurés de tous les types de sentiers de la Mauricie. Ces sentiers sont en presque totalité (98 %) concentrés sur des chemins forestiers qui ne sont pas ouverts durant la période hivernale. Leur entretien est assuré par les clubs de motoneigistes locaux. L'armature du réseau est constituée de cinq sentiers Trans-Québec qui assurent des liaisons interrégionales avec les régions de l'Abitibi au nord-ouest, de Lanaudière à l'ouest, de Québec—Charlevoix à l'est et du Lac-Saint-Jean au nord-est. Un réseau élaboré de sentiers régionaux et locaux, surtout concentrés dans la partie sud et nord-est du territoire, permet l'accessibilité aux principaux attraits et localités de la région.

TABLEAU 2.5
SENTIERS DE MOTONEIGE TRANS-QUÉBEC QUI TRAVERSENT LA MAURICIE

N° du sentier	Orientation géographique	Liaison	Tenure
63	Est-Ouest	Trois-Rivière—Saint-Justin	Privée
3	Est-Ouest	Saint-Stanislas—Louiseville—Saint-Justin	Privée
73	Nord-Sud	Relais 22 Milles—Saint-Raymond de Portneuf	Publique
13	Nord-Sud	Parent—Mont-Laurier	Publique et privée
83	Est-Ouest	Roberval—Wemotaci, Parent—Senneterre	Publique et privée

Source : Fédération québécoise des motoneigistes – Carte des sentiers de motoneige 2001-2002.

CARTE 6
RÉSEAUX DE SENTIERS RÉCRÉATIFS ET PARCOURS CANOTABLES

La randonnée pédestre : la région de la Mauricie compte près de 450 km de sentiers de randonnée pédestre dont près de 50 % sont situés dans le parc national du Canada de la Mauricie, 23 %, dans des sentiers privés, 19 %, dans les réserves fauniques et 14 %, dans des sentiers municipaux ou régionaux. Le tableau 2.6 indique le nombre de kilomètres de sentiers selon le type de territoire. Il permet de constater que la Mauricie rejoint la moyenne nationale en ce qui a trait au nombre de kilomètres de sentiers dans les réserves fauniques et les parcs québécois mais que la région, dont le pourcentage de sentiers situés dans les parcs fédéraux est beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec, compte toutefois un pourcentage beaucoup plus faible de sentiers se trouvant dans les parcs régionaux et municipaux.

TABLEAU 2.6
NOMBRE DE KILOMÈTRES DE SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE
SELON LE TYPE DE TERRITOIRE EN MAURICIE ET AU QUÉBEC

	Réserves fauniques et parcs québécois		Parcs fédéraux		Parcs régionaux/ sentiers municipaux/ réseaux régionaux		Sentiers privés		Total	
	Nbre km	%	Nbre km	%	Nbre km	%	Nbre km	%	Nbre km	%
Mauricie	84,1	18,8	200,0	44,8	60,0	13,4	102,8	23,0	446,9	100,0
Québec	1 164,7	18,5	299,5	4,8	2 629,1	41,8	2 195,3	34,9	6 288,6	100,0

Source : Zins Beausnesne et associés, *La randonnée pédestre au Québec*, rapport final, 2001.

Le tableau 2.7 présente les lieux de randonnée pédestre en fonction du type de sentier et de la tenure. Il en ressort notamment que la majorité des sentiers de la région sont voués à la courte randonnée. Sur le territoire public, la pratique de la randonnée pédestre s'effectue dans les réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice, dans le secteur de La Tuque et à l'intérieur du parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc. Le parc « Cœur nature » de Saint-Narcisse offre aussi des sentiers d'interprétation. La Mauricie compte plus d'une trentaine de sites de randonnée pédestre, en majorité situés sur le territoire privé.

La longue randonnée⁴³ est pratiquée dans le secteur de La Tuque (sentier Haute-Mauricie), le parc national du Canada de la Mauricie (sentier Laurentien) et la réserve faunique Mastigouche. En Mauricie, le Sentier national représentera une longueur de 43,4 kilomètres⁴⁴. Il est actuellement en voie de réalisation sous la direction de la Fédération québécoise de la marche. Véritable armature du réseau régional mauricien, le Sentier national est considéré comme le futur catalyseur du développement d'une offre de qualité pour la randonnée pédestre. Une fois terminé, l'ensemble du projet constituera un axe est-ouest de plus de 1 100 km qui reliera l'Outaouais au Nouveau-Brunswick en passant par les Laurentides, La Mauricie, la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent.

⁴³ La longue randonnée comprend au moins une nuitée sur le sentier.

⁴⁴ Zins Beausnesne et associés, *La randonnée pédestre au Québec*, 2001.

TABLEAU 2.7
SITES DE RANDONNÉE PÉDESTRE EN MAURICIE

Sites	Courte randonnée	Longue randonnée	Domaine privé	Domaine de l'État
Auberge Le Baluchon (Saint-Paulin)	*		*	
Hôtel Sacacomie	*		*	*
Cabane chez Hill (Saint-Mathieu-du-Parc)	*		*	
Corporation de mise en valeur (Saint-Boniface)	*		*	
Parc des Chutes-de-Sainte-Ursule	*		*	
Auberge Le Baluchon	*		*	
Chute à Magnan	*		*	
Le domaine 3R (Trois-Rivières)			*	
Le parc Châteaudun	*		*	
Parc des Chutes-de-Shawinigan	*		*	
L'observatoire astronomique (Cégep de Trois-Rivières)	*		*	
Parc de la Rivière-Batiscan	*		*	
Parc national du Canada de la Mauricie	*	*	Parcs Canada	
Parc nature La Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès et Notre-Dame-du-Mont-Carmel	*			
Parc Cœur nature de Saint-Narcisse	*			*
Parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc	*	*	*	*
Parc Étienne-Bellemare (Saint-Jean-des-Piles)	*		*	
Parc de la Rivière-Shawinigan	*		*	
Parc des Chutes-de-Shawinigan et Shawinigan-Sud	*		*	
Réserve faunique Mastigouche	*	*		*
Domaine de la Forêt perdue	*		*	
Parc de chutes du 5 dollars canadien	*		*	
Réserve faunique du Saint-Maurice	*			*
Lac à l'Eau Claire	*		*	
Parc des Chutes-de-la-Petite-Rivière-Bostonnais	*		*	
Gîte l'herbarium	*			
Sentier Haute Mauricie		*	*	*
Sentier national (Grand-Mère)		*	*	
Station touristique Floribell			*	
Montagne du Radar (Parent)	*			*
Moulin seigneurial de Pointe-du-Lac	*		*	
Parc de l'Île-Saint-Quentin	*		*	
Parc linéaire de Trois-Rivières	*		*	
Pouvoirie du Lac Blanc (Saint-Alexis-des-Monts)	*		*	

Source : *La randonnée pédestre au Québec*, Yves Séguin et *Répertoire des lieux de marche au Québec*, 3^e édition et Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM).

Le ski de randonnée : à l’instar de la randonnée pédestre, les lieux aménagés pour le ski de randonnée dans la région de la Mauricie sont surtout concentrés sur le territoire privé et dans le parc national du Canada de la Mauricie. Les seuls secteurs du territoire public où des droits ont été délivrés sont la réserve faunique Mastigouche, le parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc la pourvoirie avec droits exclusifs Duplessis inc. Située sur le territoire de la ville de La Tuque. Le tableau 2.8 présente les principaux centres de ski de randonnée de la Mauricie.

TABLEAU 2.8
PRINCIPAUX LIEUX DE SKI DE RANDONNÉE EN MAURICIE

Centres	Courte randonnée	Longue randonnée	Domaine privé	Domaine de l’État
Réserve faunique Mastigouche	*	*		*
Parc national du Canada de la Mauricie	*		Parcs Canada	
Parc récréoforestier Saint-Mathieu-du-Parc	*			*
La Pierre Angulaire	*			*
Pourvoirie Duplessis				*
Île Saint-Quentin	*		*	
Association athlétique 3-R (Trois-Rivières-Ouest)	*		*	
Cabane chez Hill	*		*	
Centre des loisirs de Shawinigan-Sud	*		*	
Centre de ski Mont-Carmel	*		*	
Domaine du Lac Jackson	*			*
Maïkan Aventure (club Radisson)	*		*	
Municipalité de Œuvre	*		*	
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès	*		*	
Municipalité de Saint-Paulin	*		*	
Parc des Chutes-de-Sainte-Ursule	*		*	
Parc des Chutes-de-Shawinigan	*		*	
Parc linéaire de Shawinigan	*		*	
Parc de la rivière Grand-Mère	*		*	
Pourvoirie du Lac Blanc	*			*
Lac à l’Eau Claire	*		*	
Station plein air (Val-Mauricie)	*		*	
Ski de fond Châteaudun	*		*	
Station touristique Floribell	*		*	
Centre La Tuque Rouge (La Tuque)	*		*	
Le Baluchon, Auberge et Seigneurie Volant	*		*	

Source : Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie et MRNFP, 2001.

La motoquad : selon la Fédération québécoise de clubs de motoquad, la pratique de la motoquad en Mauricie regroupe plus de 1 800 membres répartis au sein de six clubs situés dans les secteurs de Maskinongé, Saint-Étienne-des-Grès, Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Anne-de-la-Pérade, La Tuque et Parent. Cette activité se pratique surtout à l'intérieur de sentiers aménagés pour la motoneige, dans les infrastructures de transport d'énergie et sur les chemins forestiers. En 2002, le réseau comptait plus de 1 125 km de sentiers⁴⁵. De ce nombre, 735 km étaient utilisés durant l'été tandis que les sentiers empruntés durant l'hiver totalisaient 390 km. Le développement du réseau est important : à titre de comparaison, en 1996, seuls 150 km de sentiers étaient utilisés pour la pratique de la motoquad.

Sur le territoire public, les « quadistes » utilisent majoritairement les emprises de chemins forestiers. Le MRNFP délivre des droits pour les sentiers de motoquad aménagés spécifiquement à cette fin. L'expansion récente de la motoquad a conduit le Ministère à amorcer une réflexion sur la nécessité de se doter d'orientations précises régissant l'encadrement de cette activité. Par exemple, les réserves fauniques restreignent la circulation des motoquads à l'intérieur de certaines emprises spécifiques.

Le traîneau à chiens : plus de 148 km de sentiers de traîneau à chiens ont été autorisés par le MRNFP sur le territoire public de la Mauricie. Ceux-ci sont localisés à l'intérieur de la réserve faunique du Saint-Maurice. Le réseau est exploité par « Mush Québec », un producteur d'aventures qui offre des forfaits dans la réserve faunique. Il est intéressant de noter que le traîneau à chiens se développe régionalement en tant que produit complémentaire à l'offre récréotouristique de centres d'hébergement haut de gamme, tels que l'hôtel Sacacomie et les pourvoiries Club Odanak et la pourvoirie du Lac Blanc.

Le canot-camping : la région de la Mauricie est reconnue pour le nombre et la diversité de ses parcours canotables, dont la plupart sont reconnus par la Fédération québécoise du canot et du kayak. Les parcours aménagés sont situés dans les réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice ainsi que dans le parc national du Canada de la Mauricie. Ces parcours sont dotés de sentiers de portage et ont fait l'objet de relevés qui permettent de reconnaître les obstacles et leur niveau de difficulté.

La randonnée équestre : deux réseaux de sentiers de randonnée équestre sillonnent le territoire de la Mauricie. Les sentiers équestres de Pégase et du Palefroi respectivement localisés à l'est et à l'ouest de la rivière Saint-Maurice se trouvent en majorité situés en territoire privé. Une partie du réseau traverse le territoire public dans le secteur est. D'autres sentiers sont aménagés sur le territoire privé, dans les secteurs de Grand-Mère, de Saint-Barnabé, de Charrette et de Saint-Narcisse.

⁴⁵ Desjardins Marketing Stratégique, Pluram et Léger marketing, *Étude sur la commercialisation du quad au Québec*, rapport final présenté à la Fédération des clubs de quad du Québec, Vanier, juin 2002.

Le vélo : le réseau cyclable de la Mauricie, majoritairement concentré dans le sud et le centre de la région, totalise 328 km dont plus de la moitié est aménagée sous forme de chaussée désignée⁴⁶. L'ensemble des voies cyclables de la Mauricie représente 7 % du réseau québécois. Le parc de la Rivière-Batiscan offre aussi un sentier intéressant pour le vélo de montagne, de même que le centre de ski Saint-Mathieu-du-Parc qui a présenté le championnat pour la Coupe provinciale de vélo de montagne à deux reprises. Des promoteurs travaillent présentement sur un projet de réseau de sentiers de vélo de montagne sur le terrain de l'ancien centre de ski Vallée Pruneau. La Mauricie compte deux clubs de vélo de montagne : Mauricycle à La Tuque et le Club de l'école secondaire Le Tremplin à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Sur le territoire public, le réseau cyclable est majoritairement situé à l'ouest de La Tuque. L'organisme Mauricycle y a aménagé un réseau de sentiers voué à la pratique du vélo de montagne. Un segment de la Route verte traverse le secteur du parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-Parc donne accès au parc national du Canada de la Mauricie. Le tableau 2.9 décrit en nombre de kilomètres le réseau cyclable de la Mauricie par rapport à celui du Québec.

TABLEAU 2.9
PORTRAIT DU RÉSEAU CYCLABLE DE LA MAURICIE
(En kilomètres)

	Piste cyclable	Bande cyclable	Chaussée désignée	Accotement asphalté	Total
Mauricie	51	58	167	52	328
Le Québec	2 367	903	1 073	710	5 053

Source : *L'état du vélo au Québec en 2000*, Vélo Québec, juin 2001.

L'importance économique de l'utilisation des sentiers

Il existe peu de données permettant d'établir un portrait économique des sentiers mauriciens : en règle générale, les données disponibles portent sur la situation actuelle à l'échelle du Québec. Néanmoins, les paragraphes suivants apportent un certain éclairage sur l'ampleur des retombées économiques liées à la pratique de quelques-unes des activités ont lieu sur les sentiers récréatifs.

Globalement, les activités récréatives associées aux sentiers, à la nature et au plein air, y compris les activités d'intérêt faunique, soutiendraient au Québec quelques 45 000 emplois⁴⁷.

⁴⁶ Itinéraire sur rue ou sur route officiellement reconnu comme voie cyclable. Elle ne comporte pas de corridor réservé aux cyclistes mais uniquement une signalisation (marquage ou panneau).

⁴⁷ Statistique Canada, *Enquête sur l'importance de la nature, 1996*.

La motoneige : la motoneige entraîne des retombées économiques importantes au Québec. Le territoire public mauricien joue un rôle de premier plan dans cette industrie puisqu'on y retrouve plusieurs tronçons du sentier Trans-Québec et des relais de motoneigistes qui offrent de l'hébergement. Selon l'étude sur les impacts économiques directs de la pratique touristique de la motoneige au Québec⁴⁸, les impacts touristiques directs totaux liés à la pratique récréotouristique de ce sport sont estimés à 413 millions de dollars (saison 1995-1996). La région de la Mauricie représenterait la quatrième région la plus populaire auprès des motoneigistes québécois et la cinquième auprès des motoneigistes américains⁴⁹. En particulier, l'étude fait ressortir que les excursions de motoneige réalisées à l'intérieur d'une même journée et sans nuitée génèrent 52 % des retombées, soit 213 millions de dollars, tandis que les voyages de motoneige, c'est-à-dire les déplacements qui engagent au moins une nuitée à l'extérieur du domicile, comptent pour 48 % des retombées, soit 200 millions de dollars. Les excursions et les voyages effectués par les motoneigistes québécois contribuent pour 79 % des retombées, soit 327 millions de dollars.

La motoquad : la Fédération québécoise des clubs de quad (FQCQ) estime à un demi-milliard de dollars les retombées économiques annuelles liées à la pratique de la motoquad. En 1995, les revenus de taxation provinciale provenant de la pratique de la motoquad atteignaient un total d'environ 32,4 M\$: l'immatriculation et la vente de véhicules représentaient 12,2 millions de dollars et leur utilisation (dont environ 90 % à des fins récréatives), 20,2 millions de dollars. Selon une étude réalisée en 1996, les dépenses directes associées à la pratique de la motoquad étaient évaluées pour l'ensemble du Québec à environ 163 M\$⁵⁰.

La randonnée pédestre : au Québec, les dépenses directes annuelles résultant de la pratique de la randonnée pédestre par les Québécois étaient estimées, en 2001, à 343 millions de dollars⁵¹. Une étude effectuée en 2001, a permis d'apprendre que les randonneurs québécois dépensent annuellement plus de 100 millions de dollars en achats d'équipement, pour des dépenses annuelles globales de près de 445 millions de dollars.

Les problématiques régionales liées aux sentiers récréatifs

L'analyse des enjeux entourant l'utilisation et le développement des sentiers récréatifs en Mauricie fait ressortir divers éléments de problématique transversaux, qui concernent l'ensemble des sports pratiqués sur les sentiers. D'autres renvoient plus particulièrement à la pratique de l'une ou l'autre de ces activités, et notamment à celle de la motoneige et de la motoquad, dont les réseaux de sentiers sont les plus développés sur le territoire public, tandis que les autres types de sentier sont davantage localisés sur le domaine privé et dans le parc national du Canada de la Mauricie.

⁴⁸ Zins Beauchesne et associés, *Évaluation des impacts économiques directs de la pratique touristique de la motoneige au Québec*, février 1997.

⁴⁹ Zins Beauchesne et associés, *Étude des retombées économiques directes associées à la pratique de la motoneige dans Charlevoix et à la création du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie*, juin 2002.

⁵⁰ Pluram et Zins Beauchesne et associés, *Étude sur le développement et la commercialisation touristique du quad au Québec*, rapport présenté à la Fédération des clubs motocyclistes, 1996.

⁵¹ Zins Beauchesne et associés, *La randonnée pédestre au Québec*, rapport final, mars 2001.

Éléments généraux

La planification globale et la vision à long terme : au vu de la demande accrue d'accès au territoire public par des sentiers, le MNRFP et ses partenaires reconnaissent la nécessité de se doter d'un plan d'ensemble pour les développer. À cela s'ajoute les éléments suivants :

- ✓ Le besoin d'un mécanisme de concertation et des outils de développement nécessaires à une planification adéquate à l'échelle régionale.
- ✓ La nécessité de hiérarchiser les sentiers (ex. : local, régional, etc.) afin de favoriser leur permanence et leur reconnaissance.
- ✓ La nécessité de désigner une personne-ressource qui serait entre autres responsable des relations avec les promoteurs d'activités récréatives sur ces sentiers.

L'adaptation des règlements en vigueur : le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) contribue au développement et à l'aménagement de sentiers sur le territoire public. Il pourrait être utilisé pour soutenir davantage la consolidation et le développement global des différents réseaux de sentiers.

La superposition des droits : les secteurs périurbains de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Mathieu-du-Parc, Sainte-Thècle constituent un territoire achalandé, très accessible, déjà développé et fort en demande. Les droits accordés à des fins diverses y permettent déjà plusieurs types d'usage du territoire public.

Le soutien et le financement : après plusieurs années de travail intense, un certain essoufflement se fait sentir parmi les bénévoles qui œuvrent au sein des organismes de plein air, et notamment chez ceux et celles qui prennent en charge l'aménagement et l'entretien de sentiers. L'absence de la Mauricie dans le « Projet pour la mise en valeur touristique des sentiers et la création d'emplois pour les jeunes » entrepris par le Conseil québécois du loisir a également été jugée préoccupante.

La connaissance de la demande et la diffusion d'information : une meilleure cartographie des divers réseaux de sentiers faciliterait leur promotion auprès des utilisateurs actuels et potentiels.

Éléments spécifiques

Motoneige et motoquad : si le réseau de sentiers de motoneige est très bien développé dans les secteurs sud (MRC Mékinac et Maskinongé) et nord-est de la région (Lac-Édouard et La Tuque), la portion nord-ouest du territoire demeure peu desservie et le réseau gagnerait à y être développé. Toutefois, la situation des sentiers de motoneige demeure précaire. De façon générale, un meilleur arrimage entre les clubs de motoneigistes locaux favoriserait la résolution des enjeux relatifs au développement de cette activité récréative dans la région. Par ailleurs, des mécanismes de concertation pourraient contribuer à minimiser certaines tensions créées par la présence accrue de motoneiges et des conflits d'usage ponctuels, mais en émergence, entre les motoneigistes et les amateurs de motoquad, dans les secteurs à forte concentration de villégiature et autour des centres de services.

Le traîneau à chiens : des orientations claires permettraient d'encadrer adéquatement le développement de cette activité en émergence sur le territoire public de la Mauricie et de prévenir les conflits d'usage potentiels.

La randonnée pédestre : traditionnellement positionnée sous l'axe « nature », cette activité représente toutefois un produit important qui permettrait de faire découvrir les parcs et les lieux de nature majeurs de la Mauricie⁵² et pourrait compléter la gamme des produits d'appel de l'offre touristique régionale. Le développement récent de deux réseaux majeurs pourrait constituer une occasion propice pour produire et diffuser de nouveaux outils promotionnels propres à la randonnée pédestre en région.

2.1.6 Volet activités culturelles et patrimoniales

Les sites d'activités culturelles sont principalement situés dans les portions sud et centre de la région. Les équipements culturels, musées, centres d'exposition et autres lieux de diffusion du patrimoine, sont localisés dans les agglomérations urbaines de Trois-Rivières et de Shawinigan. Le territoire public compte très peu d'équipements de diffusion culturelle. Toutefois, l'importance du réseau hydrographique sur le territoire public peut expliquer l'existence d'un fort potentiel archéologique et la présence de nombreux sites amérindiens datant des périodes historique et préhistorique. L'inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ, 2003) effectué par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) indique que les principales concentrations sont situées dans le parc national du Canada de la Mauricie, dans la partie sud-est du réservoir Gouin ainsi qu'aux environs de Wemotaci, le long des rivières Saint-Maurice et Manouane. D'autres zones de concentration de sites archéologiques se trouvent à l'est du hameau de Rivière-aux-Rats, dans la réserve faunique du Saint-Maurice ainsi qu'autour des lacs Mékinac, Manouane et Grand lac Bostonnais.

Plusieurs sites historiques ou patrimoniaux sont par ailleurs reconnus dans les schémas d'aménagement des MRC comme territoire d'intérêt historique ou d'ensemble patrimonial. Le tableau 2.10 dresse la liste des sites culturels, historiques ou patrimoniaux localisés sur le territoire public.

Par ailleurs, les Attikameks ont demandé une zone pour la pratique d'activités culturelles auprès du MRNFP en 1993. Ce territoire est situé au sud de Wemotaci et englobe les lacs du Démon, Lafontaine, Saint-Onge, Papillon, Alouette, Thibault et de la Tête.

TABLEAU 2.10
SITES D'INTÉRÊT CULTUREL, HISTORIQUE OU PATRIMONIAL, RECONNUS
DANS LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT DES MRC

Municipalité régionale de comté	Site d'intérêt
MRC Maskinongé	Ensemble patrimonial des lacs Saint-Bernard et Sacacomie
MRC Mékinac	Sites archéologiques* des lacs Ottawa, Catin, à la Chienne, Louis-Gill, Roland, Baude, Normand, Soucis, Tousignant, Hart, Brown et Mékinac
MRC Le Haut-Saint-Maurice (Ville de La Tuque)	Aménagement hydroélectrique de Rapide-Blanc et Gare de Clova

*Sites appartenant aux époques préhistorique et historique amérindiennes.

Source : Schémas d'aménagement des MRC de la Mauricie.

⁵² Zins Beauchesne et associés, *La randonnée pédestre au Québec*, rapport final présenté à Tourisme Québec, mars 2001.

2.2 Potentiel de développement

2.2.1 Volet hébergement

2.2.1.1 Villégiature privée

Le potentiel de la région de la Mauricie pour la villégiature privée est directement associé à la présence d'un réseau hydrographique très développé. Le territoire compte plus de 17 500 lacs, trois grands réservoirs (Gouin, Blanc et Manouane) ainsi que plusieurs grandes rivières (Saint-Maurice, Batiscan, Croche, Trenche, Matawin, Vermillon, etc.). Grâce notamment à la construction, au cours de la dernière décennie, de quatre nouveaux ponts enjambant la rivière Saint-Maurice et au développement rapide du réseau routier forestier, la presque totalité des terres du domaine de l'État est maintenant accessible par voie terrestre.

Au cours des dernières années, de nombreuses analyses du réseau lacustre mauricien ont permis au Ministère d'approfondir sa connaissance du territoire public. Au sud de la région, le territoire de forte pression récréative se caractérise par sa très grande accessibilité ainsi que par la présence des principaux centres de services régionaux et infrastructures de transport. Toutefois, ce territoire fortement sollicité par les divers utilisateurs des terres publiques présente un potentiel biophysique relativement faible pour le développement de la villégiature privée. Outre les facteurs déjà mentionnés, d'autres éléments concourent à réduire le potentiel de ce territoire : ainsi, on y trouve déjà de nombreux pôles de villégiature importante (lacs Mékinac, du Missionnaire, du Jésuite, en Croix, etc.) et de nombreuses terres privées. Mis à part le territoire de la zec Tawachiche, il compte peu de grands plans d'eau inoccupés présentant un fort potentiel pour le développement de la villégiature privée. Enfin, les rives de la rivière Saint-Maurice dans le tronçon Trois-Rivières—La Tuque disposent de peu de terres publiques aménageables.

Au centre de la région et au cœur des territoires fauniques structurés, le territoire de pression récréative moyenne se distingue par la présence de nombreux plans d'eau dotés d'un bon potentiel biophysique⁵³ pour le développement de la villégiature privée. Outre son réseau hydrographique généralement bien développé, l'accessibilité du territoire est favorisée par l'existence d'un bon réseau de chemins forestier. Qui plus est, les ponts de Rivière-Matawin et de Rivière-aux-Rats assurent des liens routiers interrives sur la rivière Saint-Maurice, dans la portion comprise entre Grand-Mère et La Tuque.

D'ouest en est, au sud du réservoir Gouin, les portraits hydriques font ressortir les possibilités et les contraintes de ce vaste secteur, actuellement caractérisé par la faible pression de l'utilisation du territoire à des fins récréatives et son fort potentiel pour la villégiature privée. Au cours des dernières années, le Ministère a intensifié ses efforts afin de mieux en cerner le potentiel de développement.

L'extrémité nord de la région est constituée d'un territoire où la pression récréative est qualifiée de très faible. Elle est caractérisée par la présence du réservoir Gouin : d'une superficie en eau de 1 789 km², il présente l'avantage d'être à la fois peu développé et peu sollicité par la villégiature privée. Son potentiel biophysique est également important et diversifié.

⁵³ Source : Inventaires du MRNFP réalisés à partir de documents de référence thématiques (photographies aériennes, etc.).

2.2.1.2 Hébergement commercial haut de gamme

Plusieurs facteurs se conjuguent pour donner au territoire mauricien un fort potentiel de développement pour l'hébergement commercial haut de gamme. La région peut en effet miser sur des avantages particuliers, et notamment l'ampleur de son territoire (plus de 39 924 km²), l'envergure et la qualité de son réseau routier – qui compte deux autoroutes et plusieurs routes nationales – et l'importance de son réseau hydrographique, composé de plus de 17 500 lacs, de trois grands réservoirs hydroélectriques et de plusieurs rivières majeures, dont la Saint-Maurice et la Batiscau. De plus, il faut noter la présence de deux ponts sur la rivière Saint-Maurice qui donnent accès sur les deux rives, dans la portion comprise entre Grand-Mère et La Tuque. Finalement, un réseau de chemins forestiers élaboré, constitué de deux axes majeurs, soit la route 10 (RO-450) et la route 25 (RO-461), rend accessible la majorité des secteurs de l'arrière-pays.

En 1997, une étude de caractérisation des sites potentiels sur le territoire public de la Mauricie, réalisée par le MRNFP, a recensé 14 sites propices au développement d'infrastructures d'hébergement commercial haut de gamme. Le potentiel de développement de ces sites a été établi en fonction de leur accessibilité, de leur reconnaissance par les MRC dans leurs schémas d'aménagement, de la qualité des routes d'accès, de l'importance de la superficie du plan d'eau ainsi que de la qualité des paysages. Le tableau 2.11 décrit ces sites potentiels, qui sont identifiés sur la carte 7. La majorité sont situés dans la portion centre-sud du territoire. Six d'entre eux se trouvent à l'intérieur de zones d'exploitation contrôlées (zecs) et trois dans les réserves fauniques Mastigouche et du Saint-Maurice. Le corridor de la rivière Saint-Maurice, considéré par plusieurs organismes régionaux comme un axe important du développement touristique, a aussi été retenu pour son potentiel de développement.

TABLEAU 2.11
SITES POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT DE
L'HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME⁵⁴

N° du site	Nom du secteur	Localisation	Proximité d'un centre de services
1	Lac Saint-Bernard	Réserve faunique Mastigouche, MRC Maskinongé	35 km de Saint-Alexis-des-Monts
2	Lac Shawinigan	Réserve faunique Mastigouche, MRC Maskinongé	35 km de Saint-Alexis-des-Monts
3	Lac au Sorcier	Réserve faunique Mastigouche, MRC Maskinongé	40 km de Saint-Alexis-des-Monts
4	Lac à la Chienne	ZEC du Chapeau-de-Paille	90 km de Grand-Mère
5	Lac Normand	Réserve faunique du Saint-Maurice	80 km de Grand-Mère
6	Rivière Saint-Maurice	MRC Mékinac et ville de La Tuque	-
7	Lac Hackett	Zec Tawachiche, MRC Mékinac	25 km de Sainte-Thècle
8	Petit lac Carignan	Ville de La Tuque	35 km de La Tuque
9	Lac Geoffrion	ZEC Wessonneau, MRC Mékinac	65 km de La Tuque
10	Lac Cinconsine	ZEC Wessonneau, MRC Mékinac	55 km de La Tuque
11	Lac Wayagamac	ZEC de la Bessonne, ville de La Tuque	10 km de La Tuque
12	Lac-Édouard	Ville de La Tuque	55 km de La Tuque
13	Lac Tourouvre	Ville de La Tuque	45 km de La Tuque
14	Grand lac Bostonnais	ZEC Kiskissink, ville de La Tuque	75 km de La Tuque

Source : MRNFP Région Mauricie et Centre-du-Québec, projets récrétouristiques d'envergure. Caractérisation des sites potentiels, annexe 2, novembre 1997.

Il est à noter que les quatre lacs situés dans les réserves fauniques ne sont pas retenus à des fins de développement récrétouristique dans le présent PRDTP.

⁵⁴ Certains lacs présentés dans ce tableau recèlent des espèces sensibles telles que le touladi et l'ombre chevalier d'eau douce. Ces plans d'eau sont assujettis à l'entente administrative MRN-Société de la faune et des parcs du Québec sur le développement de la villégiature riveraine. Certaines modalités prévoient « orienter le développement de la villégiature sur les plans d'eau autres que les lacs à touladi ». Toutefois, cette même entente stipule que « de façon à tenir compte des particularités régionales, un scénario de développement pourra être proposé sur ces lacs, lorsque justifié et s'il y a un consensus régional à cet effet ».

CARTE 7
SITES POTENTIELS ET PROJETS D'HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME

Déjà, quatre projets d'hébergement commercial haut de gamme, localisés dans les MRC de Maskinongé et de Mékinac, sont actuellement à l'étude au MRNFP. Leurs principales caractéristiques sont présentées dans le tableau 2.12.

**TABLEAU 2.12
PROJETS D'HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME À L'ÉTUDE AU MRNFP**

Projet lac Jackson	
Description du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation d'un site d'hébergement récréotouristique (auberge et chalets locatifs) par le développement d'activités et d'infrastructures de récréation extensive sur les terres du domaine de l'État.
Localisation :	Saint-Mathieu (MRC Maskinongé)
Pression récréative :	Forte
Investissement prévu :	À déterminer
Autres détails :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le promoteur procède actuellement à la mise à jour d'un plan d'aménagement. Ce dernier prévoit la réalisation de sentiers, de belvédères, etc.
Projet lac Sacacomie	
Description du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation d'un site d'hébergement haut de gamme (hôtel de 100 chambres et centre de congrès de 300 places). ▪ Par la vente de terrains pour usage résidentiel sur les terres acquises du MRNFP aux lacs Sacacomie, Lambert et Canitchez.
Localisation :	Saint-Alexis-des-Monts (MRC Maskinongé)
Pression récréative :	Forte
Investissement prévu :	45 M\$ ⁵⁵
Autres détails :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conformément au scénario de développement validé par les partenaires régionaux, un domaine de villégiature de grande valeur a déjà été construit sur les rives du lac Sacacomie. ▪ Projet amorcé en 1998 et qui devrait se terminer d'ici à 2010.

⁵⁵ Corporation de développement du lac Sacacomie, *Plan d'affaires*, 2000.

TABLEAU 2.12 (SUITE)
PROJETS D'HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME À L'ÉTUDE AU MRNFP

Lac Mékinac	
Description du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction d'une auberge, de 75 unités en copropriété et de 50 unités résidentielles.
Localisation :	Trois-Rives et La Tuque
Pression récréative :	Forte
Investissement prévu :	45 M\$ ⁵⁶
Autres détails :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce dossier fait actuellement l'objet d'une étude de recevabilité de la part de certains ministères du gouvernement du Québec (MRNFP, MAMSL et autres) et la mise en œuvre du projet pourrait débuter à l'automne 2004.
La Piste Mauricienne	
Description du projet :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction de quatre écofuges et de relais intégrés à des corridors de plein air (sentiers pour divers usages récréatifs).
Localisation :	MRC Maskinongé
Pression récréative :	Forte
Investissement prévu :	13 M\$ ⁵⁷
Autres détails :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce projet a été présenté au MRNFP par le promoteur « Pôle International Aventure Grande Nature de la Mauricie inc. » lequel regroupe des acteurs touristiques des secteurs public et privé, la MRC de Maskinongé ainsi que les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Élie-de-Caxton et Saint-Mathieu-du-Parc. ▪ Le MRNFP est dans l'attente d'une étude de faisabilité technique et financière.

Source : MRNFP Région 04 – Compilation spéciale, 2003.

⁵⁶ Renseignements obtenus auprès du Groupe Hines.

⁵⁷ TLC gestionnaire conseil, données préliminaires tirées du résumé du projet La Piste Mauricienne, septembre 2003.

2.2.2 Volet activités récréatives de plein air

2.2.2.1 Les sentiers récréatifs

Globalement, le grand potentiel biophysique de la région, l'étendue de son réseau hydrographique et la disponibilité de vastes espaces boisés, offrent des possibilités significatives pour le développement de divers types de sentiers. Les principaux acteurs du secteur touristique de la région s'accordent pour reconnaître le fort potentiel que présente la Mauricie pour le développement d'activités liées notamment au tourisme d'aventure et au plein air. Le sentier Transcanadien à vocation multifonctionnelle ainsi que le Sentier national voué à la longue randonnée pédestre comportent notamment un fort potentiel de développement.

2.3 Synthèse régionale du constat récréotouristique

La région touristique Mauricie—Bois-Francs a reçu en 1999 un volume de plus de 1 432 000 visites-régions, ce qui la classait au cinquième rang des 19 régions touristiques du Québec. Cette performance peut être attribuée à des facteurs tels que la situation géographique avantageuse de la région, la qualité de l'offre récréotouristique et l'application d'une bonne stratégie de marketing de la part des organismes responsables de la promotion touristique régionale. En fait, la région se démarque par un potentiel touristique qui s'appuie notamment sur le plein air et la grande nature. Le territoire public contribue directement à cette offre par la présence de vastes espaces forestiers et d'un réseau hydrographique important. Il est aussi constitué de nombreux secteurs propices à la pratique du plein air en plus des activités de prélèvement faunique traditionnellement pratiquées dans la région. Ceux-ci englobent un réseau de zecs, de pourvoiries et de réserves fauniques. Le secteur du corridor de la rivière Saint-Maurice, représente à lui seul un des axes majeurs de développement du tourisme en Mauricie.

Le présent constat récréotouristique a abordé de façon plus détaillée quatre sujets principaux : la villégiature privée, l'hébergement commercial haut de gamme, les abris sommaires et les sentiers récréatifs. Dans le volet hébergement, il a fait ressortir le rôle de la villégiature privée en tant que rouage important de la dynamique récréotouristique sur le territoire : des 4 800 propriétaires de chalets sur les terres publiques, qui contribuent aux retombées économiques régionales, plus de 58 % d'entre eux proviennent de l'extérieur de la région.

Parmi les éléments de problématiques relatifs à la villégiature privée sur le territoire public, il faut mentionner l'offre du MRNFP, inférieure à la demande, les difficultés liées à la cohabitation de divers types d'utilisateurs (villégiateurs, pourvoyeurs sans droits exclusifs, bénéficiaires de CAAF et trappeurs), le manque d'infrastructures pour les accès publics aux plans d'eau et le potentiel inexploité des couloirs riverains de certaines rivières, par ailleurs propices au développement de la villégiature.

L'hébergement commercial haut de gamme constitue une avenue novatrice dans la mise en valeur des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques. Ce type de développement, destiné à une clientèle nationale et internationale, est considéré par plusieurs organismes régionaux comme un créneau en émergence du développement touristique de la Mauricie, et le produit contribue directement au positionnement et à l'expression d'une image de marque de la région sur les marchés extérieurs. Actuellement, les établissements d'hébergement haut de gamme sont concentrés dans la partie nord de la MRC de Maskinongé et un projet majeur est prévu au lac Mékinac. Le développement de ce type d'hébergement s'inscrit directement dans les orientations actuelles du MRNFP, qui consistent à améliorer les retombées économiques et la polyvalence du territoire public. La problématique soulevée par ce type de développement concerne notamment la protection des paysages, les conflits d'usage entre différents types d'utilisateurs et le potentiel méconnu du territoire public auprès des promoteurs.

Les sentiers récréatifs constituent une part importante de l'offre récréotouristique régionale. Le territoire public est surtout caractérisé par la présence de réseaux motorisés bien structurés tels que les sentiers de motoneige ou de motoquad. Les réseaux non motorisés, par exemple de randonnée pédestre, de ski de fond ou de vélo, sont pour l'instant surtout développés en territoire privé. Cependant, la contribution du territoire public à l'égard des sentiers non motorisés est en pleine évolution.

Divers éléments de problématique soulevés par le développement des sentiers renvoient à un besoin de planification globale des réseaux, à l'échelle régionale, qui favoriserait notamment un meilleur encadrement des programmes de subventions disponibles. Le territoire public de la Mauricie est aussi caractérisé par une saturation de droits ou de permis qui ne facilite pas la cohabitation des usages ni l'attribution de droits supplémentaire. Le fait de bonifier les réseaux permettrait aussi de mieux déterminer les priorités de développement et de bénéficier d'un niveau plus élevé de protection des sentiers tant existants que projetés.

Enfin, le territoire public compte très peu d'équipements culturels. Par contre, l'importance de son hydrographie fait en sorte qu'on y trouve un fort potentiel archéologique, caractérisé par plusieurs sites amérindiens datant des périodes historique et préhistorique.

CHAPITRE 3 ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

3.1 Enjeux d'utilisation du territoire public

Un enjeu se définit comme un gain potentiel à obtenir ou un acquis à préserver. Dans le présent exercice, les enjeux déterminés doivent produire des retombées directes ou indirectes pour les populations locales. Dans la foulée des conclusions du constat territorial, la Table régionale de concertation qui regroupe les partenaires du PRDTP ont cerné plusieurs enjeux liés à l'utilisation du territoire. Ils sont de deux ordres :

- ✓ **Les enjeux généraux** renvoient aux cinq missions (économique, sociale, environnementale, culturelle et éducative ainsi qu'administrative et institutionnelle) gouvernementales. Ces enjeux, qui reflètent les préoccupations du milieu, sont présentés à l'annexe C du PRDTP, accompagnés d'un texte explicatif qui vient en préciser la portée.
- ✓ **Les enjeux de développement** concernent plus directement quatre produits et services de l'activité récréotouristique en Mauricie : la villégiature privée, l'hébergement commercial haut de gamme, les activités récréatives de plein air et les activités culturelles et patrimoniales.

Enjeu 1 : Le développement accru et intégré de la villégiature privée en réponse à une demande croissante

Sur les plans économique, social, culturel et institutionnel, le fort potentiel de développement de la villégiature privée constitue un enjeu important de mise en valeur du territoire public de la Mauricie. Comme en témoigne le taux élevé de participation au tirage au sort de l'automne 2003, la demande pour des emplacements de villégiature privée est en croissance. À ce jour, plus de 58 % des détenteurs des quelque 4 800 baux de villégiature attribués par le MRNFP, en grande majorité localisés dans la portion riveraine des plans d'eau, proviennent de l'extérieur de la région et 42 % de la Mauricie. Un développement intégré de la villégiature privée suppose notamment la prise en compte des contraintes fauniques et environnementales ainsi que des autres usages dont le territoire fait l'objet.

Enjeu 2 : La consolidation et le développement d'une offre en hébergement commercial haut de gamme

Dans ce créneau en émergence qui est appelé, de plus en plus, à contribuer à l'image de marque de la Mauricie sur les marchés extérieurs, l'enjeu se situe surtout sur les plans économique et environnemental. Il englobe notamment les questions relatives à la polyvalence du territoire public et la contribution de celui-ci à la consolidation de l'offre existante et au développement harmonieux et intégré des projets futurs.

Enjeu 3 : L'instauration d'un réseau structuré et permanent de sentiers récréatifs

Au fil des ans, de nombreux réseaux de sentiers ont été développés sur le territoire pour soutenir la pratique des activités de plein air. Afin d'assurer une croissance intégrée et permanente de ces réseaux, l'adoption d'une vision à long terme, partagée par tous les acteurs concernés, devient une priorité. Dans cette optique, l'établissement d'un réseau de base composé d'axes prioritaires et reconnus par les divers partenaires régionaux constitue l'élément central de cet enjeu.

Enjeu 4 : La protection et la reconnaissance des sites archéologiques, historiques et patrimoniaux à titre de valeur ajoutée sur le plan éducatif

Le MCC et les MRC mauriciennes ont trouvé de nombreux sites archéologiques, historiques et patrimoniaux sur le territoire public. Leur protection et leur mise en valeur par des promoteurs potentiels pourrait constituer une valeur ajoutée sur les plans culturel et éducatif et contribuer à l'image de marque de la région. Elles représentent en ce sens un enjeu important.

3.2 Résultats attendus régionaux

Le tableau 3.1 illustre les principaux résultats attendus selon les types de produits et services proposés dans le PRDTP ainsi que les indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte de ces résultats.

TABLEAU 3.1
RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

Produits et services : Villégiature privée	
Résultats attendus :	Indicateurs :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP offrira à la population 525⁵⁸ emplacements de villégiature privée d'ici mars 2006 sur le territoire public de la région de la Mauricie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de nouveaux lots offerts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP accroîtra les retombées économiques régionales et locales en optimisant le potentiel de développement de la villégiature privée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valeur des constructions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP connaîtra mieux les besoins de sa clientèle en matière de développement de la villégiature privée. 	Préférences de la clientèle : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type et forme de développement ▪ Proximité des sites offerts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP développera la villégiature privée en tenant compte de la problématique faunique régionale, en adoptant des solutions innovatrices et en favorisant un développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect de l'entente MRN-Société de la faune et des parcs du Québec sur le développement de la villégiature privée riveraine ▪ Satisfaction des partenaires fauniques du MRNFP à l'égard des solutions proposées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP assujettira le développement des terres publiques destinées à la villégiature privée en concertation avec les différents partenaires du milieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires de concertation et de consultation ▪ Nombre de rencontres avec les partenaires de concertation et de consultation ▪ Nombre d'organismes invités à la Table régionale de concertation (ex. : RLTP) ▪ Nombre de rencontres spéciales avec certains partenaires de consultation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP diversifiera les formes de villégiature, particulièrement à l'extérieur des territoires les plus accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de lots dispersés offerts ▪ Nombre de lots regroupés offerts

⁵⁸ Ce nombre constitue un objectif qui sera révisé annuellement, sur la base d'une analyse actualisée de la situation.

**TABLEAU 3.1 (SUITE)
RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX**

Produits et services : Villégiature privée (suite)	
Résultats attendus :	Indicateurs :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP proposera, en collaboration avec ses partenaires, des solutions qui favorisent une meilleure cohabitation de la villégiature dans le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction d'une entente conduisant à un nouveau cadre normatif
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP privilégiera la consolidation des plans d'eau où la villégiature privée est déjà présente de façon à optimiser l'utilisation du territoire et à préserver l'accessibilité des terres publiques pour d'autres utilisations récréatives. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de plans d'eau consolidés ▪ Nombre de nouveaux plans d'eau ouverts à la villégiature
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP orientera le développement de la villégiature privée dans l'espace riverain plutôt qu'extrariverain. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de lots riverains offerts ▪ Nombre de lots extrariverains offerts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP développera la villégiature privée en partenariat avec ses partenaires régionaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'ententes signées entre le MRNFP et les partenaires ▪ Nombre de projets réalisés entre le MRNFP et le milieu municipal
Produits et services : Hébergement commercial haut de gamme	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2008, la population aura accès à une offre d'hébergement commercial accrue et diversifiée sur le territoire public. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Types et nature des investissements ▪ Variété d'utilisations ▪ Capacité d'hébergement (nombre de chambres) ▪ Nombre d'emplois créés ▪ Taux d'occupation des auberges
Produits et services : Sentiers récréatifs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2008, la population bénéficiera d'un réseau de sentiers récréatifs mieux structuré sur le territoire public de la Mauricie. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'utilisation ▪ Fréquentation

TABLEAU 3.1 (SUITE)
RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

Produits et services : Activités culturelles et patrimoniales	
Résultats attendus :	Indicateurs :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 2008, la reconnaissance des éléments patrimoniaux par les partenaires et la population sera un actif permanent de développement récréatif sur le territoire public. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'investissement ▪ État de conservation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP continuera à favoriser la pleine contribution de la culture autochtone dans l'offre récrétouristique régionale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets autochtones présentés au MRNFP
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP continuera à reconnaître le site demandé par le Conseil de la nation attikamek, identifié au PRDTP, pour la pratique d'activités culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des mesures de protection convenues avec la communauté attikamek
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP favorisera la protection des paysages, notamment à l'intérieur des pôles de développement de l'hébergement commercial haut de gamme reconnus au PRDTP. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entente avec les partenaires sur les mesures de protection des paysages à privilégier
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le MRNFP continuera à considérer les potentiels culturels et les sites archéologiques existants reconnus par le MCC et ceux indiqués dans les schémas d'aménagement des MRC, à titre de valeur ajoutée sur le plan éducatif dans le contexte de tout développement récréatif projeté sur les terres publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entente avec les promoteurs sur la nature des mesures de protection à privilégier

CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Définition et approche retenue

Le concept de développement définit les grandes orientations de développement liées au récrétourisme sur le territoire public de la Mauricie. Il tient compte de la problématique régionale telle qu'elle est présentée au chapitre 2 du présent rapport. Ce concept découle des orientations nationales tirées du plan stratégique 2000-2004⁵⁹ du MRNFP, du *Guide de développement de la villégiature privée sur les terres du domaine public*⁶⁰ et de l'Entente administrative MRN–Société de la faune et des parcs du Québec relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public⁶¹.

Les orientations et les préoccupations qui émanent des organismes du milieu ont également été prises en considération. Un argumentaire détaillé, qui explique le bien-fondé de chacun des volets du concept, est présenté dans les tableaux synthèses qui sont annexés au Rapport de consultation⁶². Chaque tableau explique la façon dont le concept s'arrime aux enjeux d'utilisation territoriale, aux orientations du milieu (MRC, CRÉ) ainsi qu'aux préoccupations des partenaires.

Le concept de développement est composé de trois grands volets. Le volet « hébergement » comprend la villégiature privée mise en place par le MRNFP, l'hébergement commercial haut de gamme et les abris sommaires. Le volet « activités récréatives de plein air » aborde la question des sentiers récréatifs et le volet « activités culturelles et patrimoniales » est consacré aux sites archéologiques reconnus par le ministère de la Culture et des Communications ainsi qu'aux sites d'intérêt historique ou patrimonial indiqués dans les schémas d'aménagement des MRC.

4.2 Volet hébergement

4.2.1 Villégiature privée

Afin de poursuivre un développement optimal de la villégiature privée sur le territoire public mauricien, le présent concept a d'abord été élaboré à partir des priorités établies par le MRNFP et ses partenaires. Il s'inscrit également à l'intérieur d'un cadre spatial qui découpe le territoire en quatre grands secteurs de planification : les orientations de développement déterminés pour chaque secteur tiennent compte des caractéristiques propres à chacun d'entre eux.

⁵⁹ MRNFP, *Plan Stratégique 2000-2004*, Québec, 2000.

⁶⁰ Ministère des Ressources naturelles, *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, Québec, 1994.

⁶¹ Ministère des Ressources naturelles, Entente administrative MRN-Société de la faune et des parcs du Québec relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, février 2001.

⁶² MRNFP, *Plan régional de développement du territoire public*, rapport de consultation, rapport final, novembre 2003. Ce rapport est disponible pour consultation au MRNFP (bureau de la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec).

4.2.1.1 Orientations régionales

Le concept retenu pour le développement de la villégiature privée s'appuie sur les orientations régionales suivantes :

- ✓ Mieux cerner la demande en matière de développement de la villégiature.
- ✓ Orienter le développement de la villégiature dans l'espace riverain des plans d'eau.
- ✓ Assujettir le développement des terres publiques à des fins de villégiature privée en concertation avec des partenaires du milieu.
- ✓ Accroître les retombées économiques régionales et locales en optimisant le potentiel de développement de la villégiature.
- ✓ Développer, en respectant la problématique faunique régionale, en favorisant un développement durable.
- ✓ Protéger les espèces menacées ou vulnérables.
- ✓ Développer en tenant compte des activités qui découlent de l'aménagement et de la transformation de la ressource forestière.
- ✓ Assurer la protection des ressources culturelles locales.

4.2.1.2 Objectifs régionaux

- ✓ Consolider les sites déjà en développement où des terrains sont disponibles.
- ✓ Favoriser un développement en tenant compte d'une utilisation récréative diversifiée.
- ✓ Répondre plus adéquatement à la demande pour la villégiature privée.
- ✓ Développer la villégiature en collaboration avec les partenaires régionaux.
- ✓ Favoriser un développement durable de la villégiature et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et de l'hébergement commercial.
- ✓ Proposer des mesures pour faciliter l'intégration de la cohabitation des occupations de villégiature et de piégeage.
- ✓ Développer le récréotourisme en favorisant la mise en valeur des terres publiques destinées à la villégiature privée.
- ✓ Développer la villégiature privée en tenant compte de la problématique faunique régionale et adopter des solutions innovatrices.
- ✓ Développer la villégiature en considérant la problématique particulière de cohabitation entre la villégiature privée et l'hébergement commercial de pourvoirie sans droits exclusifs de chasse et de pêche.
- ✓ Diversifier les formes de développement de la villégiature, particulièrement dans les territoires les plus accessibles.
- ✓ Poursuivre la connaissance territoriale sur le potentiel de développement de la villégiature privée.

4.2.1.3 Cadre spatial

Les secteurs de planification de la villégiature privée utilisés dans le découpage du cadre spatial reflètent la pression d'utilisation récréative sur le territoire public. Cette pression est définie à partir de critères relatifs à l'accessibilité (distance des agglomérations urbaines et des principales routes du territoire régional), aux caractéristiques de l'occupation existante, à la demande récréative et à la disponibilité de l'espace. Les limites des secteurs de planification de la villégiature privée marquent une gradation de la pression d'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréatives : elle est considérée comme forte dans le secteur 1, moyenne dans le secteur 2, faible dans le secteur 3 et très faible dans le secteur 4. La carte 8 illustre les limites géographiques des secteurs de planification⁶³. Les orientations spécifiques de développement prévues pour chacun d'entre eux sont présentées à la section suivante.

4.2.1.4 Orientations spécifiques par secteur de planification

SECTEUR DE PLANIFICATION 1

Situé au sud de la région, le secteur de planification 1 est caractérisé par la proximité des centres urbains, une faible disponibilité de terres publiques, une forte pression de l'utilisation récréative et un faible potentiel de développement des plans d'eau existants. L'orientation retenue consiste à « **optimiser l'utilisation récréative des espaces disponibles, dans une perspective de développement durable et d'accroissement des retombées économiques régionales** ». Elle vise notamment à susciter le développement de l'hébergement commercial, susceptible de générer d'importantes retombées économiques.

SECTEUR DE PLANIFICATION 2

Le secteur de planification 2 jouxte la limite nord du secteur 1. Il se distingue par la prédominance de territoires fauniques structurés, composés notamment de onze zones d'exploitation contrôlée, de deux réserves fauniques et de quelques pourvoiries avec droits exclusifs. Il compte aussi plusieurs plans d'eau de grande superficie tels le réservoir Blanc, les lacs Édouard, Wayagamac, Flamand, Tourouvre et Cinconsine.

L'orientation retenue pour le secteur 2 est de « **développer la villégiature en tenant compte de la forte pression d'utilisation récréative existante et des priorités fauniques déjà établies dans le territoire** ».

SECTEUR DE PLANIFICATION 3

Localisé au nord de la région, le secteur de planification 3 est caractérisé par une faible pression récréative. Il compte plusieurs plans d'eau d'importance tels que les lacs Manouane, Dandurand, Decelles, des Dix Mille et Châteauevert. Par contre, à l'exception de quelques pourvoiries avec droits exclusifs, les territoires fauniques structurés y sont peu nombreux. Le milieu habité regroupe la réserve indienne de Wemotaci localisée sur la rive est du Saint-Maurice, le noyau du secteur de Parent ainsi que les hameaux de Casey et Clova.

Le MRNFP entend donc y « **intensifier le développement du territoire public en augmentant le nombre de nouveaux lots offerts afin de répondre à la demande de villégiature privée** ».

⁶³ Dans le concept de développement, les secteurs de planification correspondent aux limites des territoires de pression récréative présentés au chapitre 2 du présent rapport.

SECTEUR DE PLANIFICATION 4

Le secteur de planification 4 est localisé à l'extrême nord de la région. La pression récréative y est très faible. C'est là que se trouve le réservoir Gouin, très étendu, qui régularise le débit de la rivière Saint-Maurice aux fins de production hydroélectrique. Le territoire compte notamment une réserve indienne et plus de 25 pourvoies sans droits exclusifs. Une aire faunique communautaire a été créée en mai 2001. Une corporation sans but lucratif a reçu le mandat de veiller à la gestion et à la mise en valeur de la pêche sportive au réservoir Gouin.

L'orientation retenue vise à « **appliquer des modalités d'attribution et de développement de la villégiature tenant compte des besoins de la clientèle** ».

CARTE 8
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT : VOLET HÉBERGEMENT

4.2.2 Hébergement commercial haut de gamme

L'hébergement commercial haut de gamme, tel qu'il est défini dans le présent concept de développement, fait référence à la notion de projets structurants présentés par des promoteurs. Les orientations régionales énumérées ci-dessous tiennent compte de l'importance du développement économique et de la nécessité d'une utilisation polyvalente du territoire public.

4.2.2.1 Orientations régionales

Le concept de développement retient les orientations régionales suivantes :

- ✓ Accroître les retombées économiques régionales et locales en optimisant l'utilisation du potentiel de développement de l'hébergement haut de gamme.
- ✓ Privilégier le développement de projets à caractère polyvalent, c'est-à-dire les projets qui prévoient des aménagements récréatifs extensifs, l'aménagement d'infrastructures récréotouristiques ou encore la location de chalets privés ou en copropriété.
- ✓ Assujettir l'utilisation des terres publiques à un processus de concertation qui vise les partenaires concernés.
- ✓ Associer les acteurs régionaux et locaux à la mise en œuvre de projets ayant un potentiel de développement.
- ✓ Favoriser la création de produits liés à l'écotourisme⁶⁴ en mettant en valeur certains plans d'eau.
- ✓ Solutionner les problématiques liées au manque d'infrastructures communautaires en partenariat avec les promoteurs potentiels.
- ✓ Éviter la privatisation des rives des plans d'eau en réservant un accès public à l'ensemble de la population.
- ✓ Laisser libre de développement des portions de zones aménageables riveraines de certains lacs afin de maintenir un accès aux terres du domaine de l'État.
- ✓ Privilégier le développement de l'hébergement communautaire et commercial, surtout à proximité d'équipements récréotouristiques majeurs.
- ✓ Optimiser l'utilisation de l'espace aménageable dans les territoires accessibles en favorisant une densification de l'occupation.
- ✓ Poursuivre la planification des pôles selon les orientations prévues dans le concept de développement.
- ✓ Développer en tenant compte des activités qui découlent de l'aménagement et de la transformation de la ressource forestière.
- ✓ Assurer la protection des ressources culturelles et patrimoniales présentes sur le territoire.

⁶⁴ Écotourisme : toutes formes de tourisme axées sur la nature où la motivation principale des touristes est la découverte et l'observation de celle-ci ainsi que des cultures traditionnelles existantes dans les espaces naturels. Il comporte une expérience d'interprétation et/ou d'étude. En général, mais pas exclusivement, il est organisé pour des voyageurs indépendants et de petits groupes, par de petites entreprises spécialisées. Il réduit au minimum les effets négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel. (Sommet mondial de l'écotourisme, mai 2002, rapport de l'Équipe des services au réseau de la DGGTP et du Service du développement et de l'intégrité du territoire de la Direction des politiques territoriales).

4.2.2.2 Objectifs régionaux

Le présent concept regroupe 11 objectifs régionaux de développement qui découlent des orientations présentées ci-dessus. Ces objectifs sont repris dans le plan d'action décrit dans la section 6 du présent rapport.

- ✓ Orienter le développement de l'hébergement commercial haut de gamme dans les sites où le potentiel récréatif est diversifié.
- ✓ Poursuivre la planification des pôles selon les orientations prévues dans le concept de développement.
- ✓ Améliorer la capacité d'hébergement dans le créneau de l'hébergement commercial haut de gamme.
- ✓ Améliorer la protection des paysages autour des pôles retenus.
- ✓ Assurer le suivi dans la réalisation des projets.
- ✓ Diversifier les formes et les types de villégiature à l'intérieur des territoires les plus accessibles.
- ✓ Privilégier la mise en valeur des terres publiques par la réalisation de projets structurants.
- ✓ Assurer la qualité des habitats et de la ressource faunique sur le territoire lors de la planification et la mise en œuvre de projets.
- ✓ Assurer le suivi du dossier du lac Wayagamac dans le but de reconnaître celui-ci comme pôle régional de développement de l'hébergement commercial haut de gamme.
- ✓ Faire connaître le territoire public auprès des promoteurs potentiels.

4.2.2.3 Cadre spatial

Le cadre spatial retenu pour le présent concept de développement s'appuie sur les quatre secteurs de planification de la villégiature privée indiqués dans la section précédente et sur des pôles de développement et de consolidation, majoritairement localisés dans le secteur de planification 1. La carte 8 montre le découpage territorial retenu ainsi que la représentation des pôles ciblés pour le développement de l'hébergement commercial haut de gamme.

4.2.2.4 Orientations spécifiques par secteur de planification

SECTEUR DE PLANIFICATION 1

Du point de vue de l'hébergement commercial haut de gamme, le secteur de planification 1, situé dans la partie sud du territoire de la Mauricie, se caractérise par l'existence d'une forte pression d'utilisation des terres à des fins récréatives, une rareté des espaces riverains aménageables et la présence de territoires municipalisés.

Deux orientations balisent le développement du secteur :

- ✓ La première vise à « **orienter prioritairement le développement de l'hébergement commercial haut de gamme à l'intérieur du secteur de planification 1** ».
- ✓ Plus spécifiquement, la seconde orientation a pour but de « **privilégier le développement de l'hébergement commercial haut de gamme à l'intérieur de pôles⁶⁵ de consolidation et de développement** ».

L'approche fondée sur les pôles vise à harmoniser et à optimiser tant l'utilisation du territoire que le développement même de projets d'hébergement commercial haut de gamme. Pour ce faire, il faut s'assurer d'une adéquation entre les besoins sous-jacents au succès des premiers et les caractéristiques du lieu envisagé pour leur implantation, notamment pour ce qui est de leur accessibilité et de leur potentiel biophysique. La notion de pôle fait aussi référence à la présence ou la proximité de services ou d'infrastructures touristiques compatibles ou complémentaires, ainsi qu'à la proximité d'infrastructures de transport.

Le présent concept retient un pôle de consolidation et quatre pôles de développement, qui sont présentés de façon plus détaillée dans le chapitre suivant, consacré au scénario de développement.

- ✓ *Pôle de consolidation* : situé majoritairement en territoire public, il englobe des portions de territoire privé contiguës aux terres du domaine de l'État. Par ailleurs, il est circonscrit par certaines limites administratives dont celles de la région de la Mauricie, des réserves fauniques ou encore par des limites de bassin versant. Il peut aussi inclure des portions de territoire où se trouve une concentration d'infrastructures ou de services.

Le présent concept de développement retient le pôle Sacacomie—Lac-à-l'Eau-Claire, situé dans la portion nord du territoire de la MRC de Maskinongé, à titre de pôle de consolidation. Ce pôle regroupe déjà un ensemble d'établissements d'hébergement haut de gamme et plusieurs attraits récréotouristiques d'envergure régionale.

⁶⁵ Pôle : zone spatialement limitée, reconnue par les partenaires régionaux, qui peut englober un plan d'eau, un groupe de plans d'eau ou encore un corridor riverain reconnu. Cette zone se caractérise par la présence d'une concentration d'infrastructures, d'équipements touristiques et de transport. Un pôle peut aussi être considéré par la présence d'un grand potentiel de développement, lequel est défini à partir de la qualité des composantes biophysiques ainsi que d'autres critères tels que l'accessibilité et la reconnaissance du milieu régional.

L'orientation spécifique retenue pour ce pôle consiste donc à « **encourager le développement, l'expansion d'activités ou d'infrastructures complémentaires, ainsi que le réseautage des établissements et des attraits touristiques déjà présents sur ce territoire** ».

- ✓ *Pôle de développement*: il s'agit d'un territoire pouvant comprendre un ou plusieurs plans d'eau qui répondent à des critères tels que la qualité des composantes biophysiques (superficie du plan d'eau, topographie, drainage, dépôts de surface), la qualité des paysages et des accès, ainsi que la proximité des infrastructures de transport et de centres de services régionaux. Les quatre pôles de développement indiqués ici sont le pôle de la rivière Saint-Maurice (tronçon Rivière-Matawin–lac Tourouvre), le pôle Mékinac–du Missionnaire, situé dans la MRC Mékinac, le pôle Édouard, constitué autour du lac homonyme, au nord-est de La Tuque, et le pôle Carignan, qui englobe notamment le lac Clair et qui est situé sur la rive gauche de la rivière Saint-Maurice, à la hauteur de la localité de Rivière-aux-Rats. Dans ce type de pôle, l'orientation spécifique retenue consiste à « **implanter de nouveaux projets d'hébergement commercial haut de gamme** ».

La carte 8 illustre de façon schématique les pôles retenus pour la consolidation et le développement de l'hébergement commercial haut de gamme sur le territoire public mauricien⁶⁶.

SECTEURS DE PLANIFICATION 2, 3 ET 4

Pour les secteurs de planification 2, 3 et 4, l'orientation retenue pour l'hébergement haut de gamme consiste à « **traiter les projets des promoteurs potentiels en fonction du processus d'analyse du MRNFP, en partenariat avec les membres de la Table régionale de concertation du PRDTP** ».

Par cette orientation, le MRNFP vient signifier son ouverture à des propositions de projets qui seraient localisés à l'extérieur du secteur de planification 1. Toutefois, tout comme dans ce secteur, ces projets devraient être soumis à un processus d'analyse du MRNFP et discutés avec les membres de la Table régionale de concertation du PRDTP concernés par ces projets.

4.2.3 *Abris sommaires*

4.2.3.1 Orientations régionales

À la suite de l'approbation des nouvelles orientations sur les abris sommaires par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en janvier 2004, la Table régionale de concertation du PRDTP retient l'orientation de ne plus accorder de droits pour autoriser ce type de construction sur le territoire public. Cette orientation vise à maintenir la position régionale adoptée en 1993.

De plus, les membres de la Table régionale de concertation détermineront, lors de la mise en œuvre du plan d'action, les objectifs régionaux relatifs aux baux d'abris sommaires existants.

⁶⁶ Les limites géographiques des pôles retenus n'impliquent pas la mise en place d'un nouveau zonage ou d'un statut particulier visant leur protection intégrale.

4.3 Volet activités récréatives de plein air

4.3.1 *Sentiers récréatifs*

Afin d'assurer un développement harmonieux et intégré des réseaux de sentiers en Mauricie, le PRDTP définit un certain nombre d'orientations qui s'inscrivent à l'intérieur des enjeux régionaux et reflètent les préoccupations des partenaires du Ministère. Ces liens sont mis en évidence dans les tableaux synthèses présentés en annexe du Rapport de consultation produit lors du processus d'élaboration du PRDTP⁶⁷.

4.3.1.1 Orientations régionales

Les orientations régionales de développement retenues, en concertation avec les partenaires, visent à favoriser le développement de sentiers récréatifs sur le territoire public dans une perspective d'utilisation intégrée du territoire. Elles sont regroupées sous quatre thèmes principaux : la planification et le développement, la mise en valeur et l'aménagement, la connaissance et la classification des sentiers ainsi que les caractéristiques de la demande et les créneaux en émergence.

La planification et le développement :

- ✓ Développer une vision globale afin de favoriser le caractère permanent des sentiers, la prise en considération des principes associés au développement durable et une meilleure rentabilité des équipements.
- ✓ Réaliser une planification intégrée des sentiers sur le territoire public de la Mauricie.
- ✓ Privilégier la polyvalence et la multifonctionnalité tout en minimisant les conflits d'usage, notamment en évaluant la compatibilité des usages.
- ✓ Favoriser dans un premier temps le développement ou la consolidation des axes nationaux et régionaux et voir ensuite au développement et à la consolidation de sentiers régionaux ou locaux.
- ✓ Consolider les sentiers et les réseaux existants plutôt que le développement de nouveaux réseaux.
- ✓ Tenir compte, dans le concept de développement, des recommandations relatives à la planification des sentiers qui émanent de tout comité régional associé au développement des sentiers.

⁶⁷ MRNFP, *Plan régional de développement du territoire public de la Mauricie (PRDTP)*, Rapport de consultation, rapport final, Trois-Rivières, novembre 2003.

L'aménagement et la mise en valeur :

- ✓ Orienter le développement en fonction d'une optimisation de l'utilisation du territoire public, par la mise en valeur des potentiels et des attraits récréotouristiques, des activités de plein air et des loisirs en milieu naturel.
- ✓ Assurer la protection des sites d'intérêt, des attraits naturels et des paysages régionaux particuliers et le maintien du caractère naturel et distinctif des sites exceptionnels.
- ✓ Assurer la protection des zones qui présentent des problématiques fauniques, écologiques ou culturelles particulières.
- ✓ Privilégier des liaisons entre les attraits et les sites d'hébergement d'envergure régionale.
- ✓ Reconnaître les zones sur le territoire public qui, à cause d'une problématique particulière (contraintes fauniques, projet majeur prévu, zone à forte fréquentation pour la chasse, etc.), nécessiteraient l'application d'un moratoire temporaire.
- ✓ Favoriser une bonne qualité des équipements récréatifs (normes d'aménagement, balisage, panneaux d'interprétation, services connexes).

La connaissance et la classification des sentiers :

- ✓ Reconnaître les critères de hiérarchisation des sentiers déjà connus et utilisés par les associations, les fédérations et les organismes régionaux engagés dans le développement des sentiers. Cette reconnaissance, associée à la mise en place de mesures particulières de protection, faciliterait la consolidation des réseaux.

Les caractéristiques de la demande et les créneaux en émergence :

- ✓ Favoriser les activités récréatives et les types de sentiers qui sont en conformité avec les besoins de la clientèle et les différents créneaux de la demande, y compris pour des activités en émergence : écotourisme, tourisme autochtone, aventure douce, aventure-nature, expériences hivernales.

4.3.1.2 Objectifs régionaux

Les objectifs régionaux présentés ci-dessous découlent des orientations régionales décrites précédemment. Ces huit objectifs régionaux se retrouvent dans le plan d'action qui figure à la section 6 du présent rapport.

- ✓ Déterminer des corridors prioritaires pour la consolidation et le développement de sentiers.
- ✓ Contribuer au développement touristique régional en tenant compte des particularités régionales, des projets majeurs, des pôles d'attraction et des zones caractérisées par un potentiel pour le récréotourisme.

- ✓ Assurer la pérennité des sentiers existants et projetés jugés prioritaires en procédant à l'arrimage des différents outils de planification du développement du territoire, de façon à minimiser les impacts des actions envisagées sur ces sentiers mêmes. Outre le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP), ces outils incluent le Plan général d'aménagement forestier (PGAF), le Plan quinquennal d'aménagement forestier (PQAF), le Plan annuel d'intervention forestière (PAIF), les schémas d'aménagement des MRC et le Plan de développement d'activités récréatives réalisé par la zec (PDAR).
- ✓ Définir les problématiques spécifiques sur le territoire public.
- ✓ Favoriser le développement ou la consolidation des axes nationaux et régionaux.
- ✓ Accorder une attention particulière aux connexions interrégionales.
- ✓ Mettre à jour le portrait des sentiers sur le territoire public.
- ✓ Mettre en place un cadre d'analyse des sentiers qui favorise le partenariat et qui permettra de guider la recevabilité des projets devant faire l'objet d'autorisations sur le territoire public.

4.4 Volet activités culturelles et patrimoniales

Les orientations retenues au concept concernent essentiellement les sites archéologiques, historiques ou patrimoniaux indiqués par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et les MRC, présentés au chapitre 2, et les territoires ayant fait l'objet d'une entente avec la communauté attikamek en 1993.

4.4.1 *Orientations régionales*

- ✓ Assurer la protection des ressources culturelles présentes sur le territoire public notamment les lieux et arrondissements historiques et les sites archéologiques.
- ✓ S'assurer que le développement des sites de villégiature privée et d'hébergement commercial haut de gamme situés sur le territoire public respecte les sites archéologiques classés par le MCC et ceux indiqués dans les schémas d'aménagement des MRC.
- ✓ Considérer les ressources culturelles potentielles et les sites archéologiques existants reconnus par le MCC comme une valeur ajoutée sur le plan éducatif lors de tout développement récréatif projeté sur les terres publiques.
- ✓ Reconnaître la place de la culture autochtone dans l'offre récrétouristique régionale.

CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

5.1 Définition

À partir du concept retenu, le scénario précise des objectifs et des modalités de développement. Conçu en vue de son utilisation dans les choix de développement à venir, il est basé sur un découpage du territoire établi en fonction des connaissances actuelles, des besoins propres à chaque sujet abordé et du degré de précision requis par chacun de ces sujets.

Des explications détaillées sur le scénario de développement sont données dans les tableaux synthèses présentés en annexe du Rapport de consultation⁶⁸. Ces tableaux précisent notamment la façon dont le scénario s'arrime aux enjeux d'utilisation territoriale, aux orientations du milieu (MRC, CRÉ) ainsi qu'aux préoccupations des partenaires.

Le scénario proposé traite des quatre sujets qui composent les trois grands volets du concept de développement, soit la villégiature privée, l'hébergement commercial haut de gamme, les activités récréatives de plein air et les activités culturelles et patrimoniales.

5.2 Volet hébergement

5.2.1 *Villégiature privée*

5.2.1.1 Cadre spatial

Le cadre spatial utilisé pour élaborer le scénario de développement de la villégiature privée sur le territoire public a été établi en subdivisant les quatre secteurs de planification présentés au chapitre précédent en 47 secteurs de développement.

Chaque secteur de développement a été délimité en fonction de ses problématiques particulières et de ses caractéristiques propres (densité d'occupation, etc.), à partir desquelles des modalités spécifiques sont établies. Les principaux critères retenus pour la délimitation de ces secteurs sont les suivants :

- ✓ Le niveau d'accessibilité du territoire.
- ✓ Les caractéristiques de l'occupation existante.

⁶⁸ MRNFP, *Plan régional de développement du territoire public (PRDTP)*, rapport de consultation, rapport final, novembre 2003. Ce rapport est disponible pour consultation au MRNFP (bureau de la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec).

- ✓ La demande récréative.
- ✓ La vocation particulière du territoire (ex. : zone d'exploitation contrôlée, etc.).
- ✓ Les limites administratives existantes (ex. : municipalité régionale de comté, etc.).
- ✓ Les problématiques soulevées.
- ✓ Les futurs projets de mise en valeur des terres publiques (ponts, barrages hydroélectriques, etc.).
- ✓ Le respect d'une superficie minimale (800 ha).
- ✓ Les caractéristiques biophysiques (réseau hydrographique, topographie, etc.).

La carte 9 montre les limites des secteurs de développement de la villégiature privée.

5.2.1.2 Les objectifs généraux et les modalités de développement applicables aux secteurs de développement de la villégiature privée

Afin d'encadrer adéquatement le développement de la villégiature, le présent scénario prévoit un ensemble d'objectifs généraux et des modalités de développement :

- ✓ **Objectifs généraux et modalités spécifiques de développement** : les tableaux 5.1 à 5.4 indiquent, pour l'ensemble des secteurs de développement regroupés par secteur de planification, les objectifs généraux et les modalités particulières qui découlent de l'orientation privilégiée pour chaque secteur de planification.
- ✓ **Objectifs généraux et modalités propres à la faune** : de façon plus particulière, le tableau 5.5 présente les objectifs généraux et des modalités propres à la faune applicables à tous les secteurs de développement de la villégiature. Les tableaux 5.6 à 5.8 fournissent pour leur part des objectifs généraux et des modalités propres à la faune applicables respectivement à l'ensemble des secteurs de développement de chacun des secteurs de planification 2, 3 et 4. Ces objectifs généraux et modalités propres à la faune s'appuient entre autres sur les orientations provinciales énoncées dans l'Entente administrative MRN—Société de la faune et des parcs du Québec relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public⁶⁹.
- ✓ **Modalités liées au développement durable et à la cohabitation entre la villégiature privée et l'hébergement commercial de pourvoirie sans droits exclusifs** : pour favoriser un développement durable de la villégiature et un partage des différentes utilisations récréatives des plans d'eau du territoire, le présent scénario intègre un processus d'affectation des plans d'eau. De plus, lorsque la villégiature privée et l'hébergement commercial de pourvoirie sont réunis sur un même plan d'eau, le processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature fait appel à une évaluation du potentiel faunique par Faune Québec pour assurer un développement durable des deux types de villégiature en cohabitation. Les étapes et la modalité d'application du processus sont détaillées à l'annexe D du présent rapport.

⁶⁹ Ministère des Ressources naturelles, Entente administrative MRN-Société de la faune et des parcs du Québec relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, février 2001.

CARTE 9
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT : VOLET HÉBERGEMENT

TABEAU 5.1
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE DÉVELOPPEMENT
APPLICABLES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT 1.0 À 1.10

Orientation du secteur de planification 1 : optimiser l'utilisation récréative des espaces disponibles, dans une perspective de développement durable et d'accroissement des retombées économiques régionales	
Objectifs généraux de développement	Modalités spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Minimiser l'intervention du MRNFP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégier les projets issus de promoteurs autres que le MRNFP ▪ Privilégier le développement de l'hébergement commercial plutôt que la villégiature privée
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Orienter le développement dans les sites où les possibilités de mise en valeur à des fins récréatives sont élevées et diversifiées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner la priorité aux projets d'envergure à caractère polyvalent
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser l'utilisation des espaces aménageables réservés au développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les espaces aménageables en utilisant la forme de développement regroupée ou dispersée de façon à combler les espaces destinés à la villégiature
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conserver, dans la mesure du possible, une partie du territoire libre de toute occupation de villégiature, de façon à permettre des utilisations récréatives autres que la villégiature 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sauf exception, exclure le développement de la villégiature là où le potentiel récréatif est peu élevé et non diversifié de façon à conserver des plans d'eau sans occupation de villégiature

TABLEAU 5.2
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE DÉVELOPPEMENT
APPLICABLES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT 2.0 À 2.17

Orientation du secteur de planification 2 : développer la villégiature en tenant compte de la forte pression d'utilisation récréative existante et des priorités fauniques déjà établies dans le territoire	
Objectifs généraux de développement	Modalités spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer en tenant compte d'une problématique particulière de cohabitation entre la villégiature privée et l'hébergement commercial de pourvoirie sans droits exclusifs de chasse et de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un cadre normatif en collaboration avec les partenaires participants (aire faunique communautaire, regroupements de villégiateurs, pourvoyeurs et autres) destiné à solutionner les problématiques régionales (ex. : distances entre villégiature privée et hébergement commercial)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser l'utilisation des espaces aménageables réservés au développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser, sur un même plan d'eau, les espaces aménageables destinés à la villégiature par le développement regroupé ou le développement dispersé.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre plus adéquatement à la demande pour la villégiature privée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des études de potentiel pour la villégiature dans les secteurs de développement prioritaires⁷⁰ ▪ Proposer de nouveaux sites de développement en fonction de la demande ▪ Évaluer la pertinence de la mise en valeur des grandes rivières ▪ Donner la priorité au développement des sites accessibles par les réseaux routier et ferroviaire ▪ Privilégier le développement de la villégiature privée plutôt que l'hébergement commercial
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les sites en développement où des terrains sont déjà disponibles avant de développer de nouveaux sites 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer en priorité les plans d'eau où la villégiature est déjà présente

⁷⁰ Secteur de développement prioritaire : territoire qui présente les mêmes problématiques et fait l'objet d'un scénario de développement élaboré lors du PRDTP et par lequel les interventions du MRNFP ont été jugées prioritaires au plan d'action proposé à l'égard du développement de la villégiature.

TABLEAU 5.3
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE DÉVELOPPEMENT
APPLICABLES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT 3.0 À 3.16

Orientation du secteur de planification 3 : intensifier le développement du territoire public en augmentant le nombre de nouveaux lots offerts afin de répondre à la demande de villégiature privée

Objectifs généraux de développement	Modalités spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser l'utilisation des espaces aménageables réservés au développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser, sur un même plan d'eau, les espaces aménageables destinés à la villégiature par le développement regroupé ou le développement dispersé
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser un développement qui tient compte d'une utilisation récréative diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier les types d'hébergement (privé, communautaire et commercial) en accordant la priorité à la villégiature privée ▪ Réserver une partie du territoire pour des utilisations récréatives autres que la villégiature ▪ Réaliser des études de potentiel pour la villégiature dans les secteurs d'intervention prioritaires⁷¹ ▪ Proposer de nouveaux sites de développement en fonction de la demande ▪ Évaluer la pertinence de la mise en valeur des grandes rivières ▪ Accorder la priorité au développement des sites accessibles par réseau routier et par voie ferrée
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer en tenant compte d'une problématique particulière de cohabitation entre la villégiature privée et l'hébergement commercial de pourvoirie sans droits exclusifs de chasse et de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un cadre normatif en collaboration avec les partenaires impliqués (aire faunique communautaire, pourvoyeurs, regroupements de villégiateurs, pourvoyeurs et autres) destiné à solutionner les problématiques régionales (ex. : distances entre deux types de villégiature)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider les sites en développement où des terrains sont déjà disponibles avant de développer de nouveaux sites 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer en priorité, les plans d'eau où la villégiature est déjà présente

⁷¹ Secteur de développement prioritaire : territoire qui présente les mêmes problématiques et fait l'objet d'un scénario de développement élaboré lors du PRDTP et par lequel les interventions du MRNFP ont été jugées prioritaires au plan d'action proposé à l'égard du développement de la villégiature.

TABLEAU 5.4
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE DÉVELOPPEMENT
APPLICABLES AU SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT 4.01

Orientation du secteur de planification 4 : appliquer des modalités d’attribution et de développement de la villégiature qui tiennent compte des besoins de la clientèle

Objectifs généraux de développement	Modalités spécifiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un développement dispersé et à faible densité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser un développement à faible densification des espaces aménageables ▪ Permettre diverses formes de développement de la villégiature ▪ Minimiser l’intervention du MRNFP tout en suivant l’évolution de la demande
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer en tenant compte d’une problématique particulière de cohabitation entre la villégiature privée et l’hébergement commercial de pourvoirie sans droits exclusifs de chasse et de pêche 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir un cadre normatif en collaboration avec les partenaires impliqués (aire faunique communautaire, pourvoyeurs, regroupements de villégiateurs et autres) destiné à solutionner les problématiques régionales (ex. : distances entre deux types de villégiature)

TABLEAU 5.5
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS FAUNIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Objectifs généraux de développement	Modalités relatives à la faune
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réserver, dans la mesure du possible, des plans d'eau à faible potentiel de développement pour utilisation faunique ou autres utilisations récréatives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exclure du développement de la villégiature les lacs de moins de 20 hectares⁷² de superficie
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte de la vulnérabilité des espèces fauniques sensibles au développement de la villégiature 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exclure généralement du développement de la villégiature : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les lacs à touladi et à omble chevalier⁷³ ➤ Les tronçons de rivières à ouananiche

⁷² Exception : projets qualifiés de structurant et d'envergure présentés par des promoteurs privés. Ces cas exceptionnels devront faire l'objet d'un accord des membres de la table de concertation régionale. Les projets sont qualifiés de structurant ou d'envergure à partir d'indicateurs précis, indiqués lors de l'analyse des projets présentés au MRNFP (MRNFP, régions 04-17, Secteur du territoire, 1998). L'exception comprend également les lacs à touladi et à omble chevalier.

⁷³ Pour des cas exceptionnels, certains plans d'eau à touladi pourraient être développés par le MRNFP en collaboration avec la Table régionale de concertation. Aussi, lorsqu'il y a lieu, des mesures additionnelles qui visent la préservation de la qualité du milieu aquatique pourraient être mises en œuvre, de concert avec le milieu régional.

TABLEAU 5.6
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS FAUNIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
APPLICABLES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT 2.0 À 2.17

Objectifs généraux de développement	Modalités relatives à la faune
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser un développement de la villégiature en tenant compte de la pression d'utilisation faunique élevée, exercée sur ce territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure entièrement les secteurs de développement 2.0 à 2.17 à l'intérieur du « territoire à caractère faunique »⁷⁴ régional
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le développement de la villégiature privée en proposant une autre approche à la notion du potentiel faunique utilisée dans l'entente administrative MRN—Société de la faune et des parcs du Québec⁷⁵ ▪ Favoriser un développement durable et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et de l'hébergement commercial 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les lacs sous forme de pôles de développement⁷⁶ composés d'un minimum de 10 nouveaux emplacements potentiels, répartis par secteurs d'intervention ▪ Le nombre total de pôles et d'emplacements, par secteur de développement, devra respecter un seuil qui pourrait être révisé tous les trois ans ▪ Conserver un minimum de 75 % des lacs (d'une superficie supérieure à 3 ha), sans occupation de villégiature (lorsque ce niveau est atteint, seuls les lacs déjà occupés peuvent faire l'objet de développement) <p>Note : Cette dernière modalité est indissociable des précédentes et leur est complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Application du « processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature »

⁷⁴ Territoire à caractère faunique : territoire reconnu régionalement par le MRNFP et la Société de la faune et des parcs du Québec pour lequel des modalités fauniques plus particulières doivent être prévues pour le développement de la villégiature riveraine (Réf. Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, février 2001). La carte 11 de l'annexe E du présent rapport en illustre les limites.

⁷⁵ Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public. MRNFP et la Société de la faune et des parcs du Québec, février 2001.

⁷⁶ Pôle de développement : mise en valeur d'un minimum de 10 nouveaux emplacements sur un même plan d'eau.

TABLEAU 5.7
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS FAUNIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
APPLICABLES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT 3.0 À 3.16

Objectifs généraux de développement	Modalités relatives à la faune
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le développement de la villégiature privée en proposant une autre approche à la notion du potentiel faunique utilisée dans l'entente administrative MRN— Société de la faune et des parcs du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les lacs sous forme de pôles de développement composé d'un minimum de 10 nouveaux emplacements potentiels, répartis par secteurs de développement ▪ Conserver un minimum de 75 % des lacs (d'une superficie supérieure à 3 ha), sans occupation de villégiature (lorsque ce niveau est atteint, seuls les lacs déjà occupés peuvent faire l'objet de développement) <p>Note : Cette dernière modalité est indissociable de la précédente et lui est complémentaire</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter des modalités particulières pour le développement de la villégiature dans le secteur 3.01, où la pression d'utilisation faunique est élevée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure la partie zec du secteur de développement 3.01 à l'intérieur du « territoire à caractère faunique » régional et y appliquer la modalité suivante : ▪ Le nombre total de pôles et d'emplacements par secteur de développement devra respecter un seuil qui sera révisé aux trois ans
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser un développement durable et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et de l'hébergement commercial 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application du « processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature »

TABLEAU 5.8
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET MODALITÉS FAUNIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE
APPLICABLES AU SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT 4.01

Objectifs généraux de développement	Modalités relatives à la faune
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser le développement de la pourvoirie avec droits exclusifs dans les aires propices déjà déterminées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exclure le développement de la villégiature privée à l'intérieur des aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs, déjà déterminées par Faune Québec
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser un développement durable et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et de l'hébergement commercial 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Application du « processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature »

5.2.1.3 Les objectifs spécifiques et les règles de développement applicables à chacun des secteurs de développement

Cette étape de planification consiste à déterminer les objectifs spécifiques et les règles de développement de la villégiature privée pour chacun des 47 secteurs de développement définis à la section 5.2.1.1 (voir carte 9). Il est important de souligner que cette planification met également en relation les autres formes de villégiature ainsi que les activités récréatives. Les modalités sont consignées à l'intérieur de fiches synthèses qui font l'objet d'un document complémentaire⁷⁷, lequel fait partie intégrante du PRDTP. Les fiches tracent un portrait précis de l'utilisation du sol, des potentiels et des objectifs spécifiques de développement pour chacun des secteurs. Les principaux éléments et les composantes de ces fiches sont présentés au tableau 5.9.

**TABLEAU 5.9
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ET COMPOSANTES DES FICHES SYNTHÈSES DU
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE**

Les principaux éléments	Les composantes
Le portrait général du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limites administratives ▪ L'accessibilité
Le portrait de l'utilisation du sol	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre d'occupations d'hébergement par type (abri sommaire, villégiature privée, etc.) ▪ Le développement actuel des lacs pour la villégiature ▪ L'importance de l'occupation des lacs en développement
Les affectations territoriales ⁷⁸	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La présence de réserves écologiques, de pourvoiries avec droits exclusifs, etc.
Le potentiel de développement de villégiature privée du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le ratio hydrique du secteur ▪ Les principales contraintes de développement pour les pôles de développement de dix nouveaux emplacements et plus ▪ La liste des lacs présentant un potentiel théorique de développement de dix nouveaux emplacements et plus ▪ Les points saillants sur le potentiel de développement du secteur
Les objectifs spécifiques de développement du secteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs spécifiques de développement de la villégiature privée ▪ Les types et formes de développement autorisés ▪ Les modes d'attribution des emplacements retenus ▪ La justification du développement proposé

⁷⁷ Ce document complémentaire est disponible pour consultation au MRNFP (bureau de la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec).

⁷⁸ Seules les affectations qui ont une incidence significative en matière de superficie du territoire ont été retenues. Ces affectations ne visent pas uniquement celles présentées au Plan d'affectation du territoire public.

5.2.1.4 Critères de sélection des plans d'eau à développer

Dans la foulée de la présentation des objectifs généraux et des modalités de développement, les paragraphes suivants portent sur les critères qui ont été utilisés par le MRNFP et ses partenaires afin d'établir les priorités d'intervention du scénario de développement de la villégiature privée pour les années 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006. Ces critères, qui ont servi à dresser une liste de plans d'eau à développer (voir tableaux 5.10 à 5.13) sont :

- ✓ **Les résultats attendus fixés par le MRNFP et ses partenaires** : il a été convenu que d'ici mars 2006 environ 525 nouveaux emplacements de villégiature sur le territoire public mauricien seront offerts à la population par le MRNFP.
- ✓ **Le potentiel résiduel (lots) que recèlent les plans d'eau ayant déjà fait l'objet d'un tirage au sort** : conformément au *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, il est important de privilégier la consolidation des sites de développement où des terrains sont encore disponibles avant de développer de nouveaux sites de villégiature.
- ✓ **Le potentiel biophysique des plans d'eau pour le développement de la villégiature privée** : il a été convenu avec les partenaires que les plans d'eau qui présentent un potentiel de développement de dix nouveaux emplacements de villégiature et plus, constituant de ce fait un « pôle de développement », peuvent être retenus à titre de futurs projets de villégiature potentiels.
- ✓ **Les préoccupations des partenaires** : l'établissement des priorités d'intervention par le MRNFP et ses partenaires tient compte des préoccupations du milieu, telles qu'elles ont été énoncées lors des diverses consultations tenues lors de l'élaboration du concept de développement. Ainsi, il a été convenu de considérer les balises suivantes :
 - Les plans d'eau sélectionnés doivent être accessibles par voie terrestre.
 - Un accès public doit être aménagé sur le couloir riverain dont les emplacements feront l'objet d'un tirage au sort.
 - « À l'intérieur du territoire à caractère faunique régional »⁷⁹, un seuil de développement de la villégiature doit être fixé conjointement avec Faune Québec de façon à minimiser l'impact de ce développement sur les activités de prélèvement faunique.
 - Il a été convenu de tenir compte de la problématique de cohabitation entre l'hébergement commercial et la villégiature privée.

⁷⁹ Territoire reconnu régionalement par le MRNFP et la Société de la faune et des parcs du Québec pour lequel des modalités fauniques plus particulières doivent être prévues pour le développement de la villégiature riveraine.

-
- ✓ **La connaissance du potentiel que recèle le territoire public pour le développement de la villégiature** : les secteurs de développement ayant fait l'objet, par le MRNFP, d'une analyse détaillée de leur potentiel pour le développement de la villégiature seront considérés en priorité. Le MRNFP continuera à réaliser, pour les secteurs résiduels, les études qui s'imposent pour connaître davantage le potentiel que recèlent ces territoires pour le développement de la villégiature privée.

Les tableaux 5.10 à 5.13 présentés dans les pages suivantes décrivent de façon détaillée les plans d'eau qui seront développés à des fins de villégiature privée au cours de la période 2003-2006. La cote numérique correspond aux secteurs de développement indiqués sur la carte 9. Le tableau 5.10 présente les plans d'eau où se trouvent des lots résiduels qui n'ont pas été attribués lors de la planification découlant du PRDV 1993-1998 : la majorité des 49 lots encore disponibles sont situés dans les MRC de Maskinongé et de Mékinac.

Le tableau 5.11 précise le nombre de pôles à développer et de lots qui ont été offerts au public en 2003-2004. Des 181 lots offerts, 49 sont les lots résiduels inscrits dans le tableau 5.10 et 132 sont de nouveaux lots qui seront développés dans six pôles. Ces derniers sont répartis dans les secteurs de développement de Kiskissink, Édouard, Lavigne, Parent et Gouin.

**TABLEAU 5.10
PLANS D'EAU POSSÉDANT DES LOTS RÉSIDUELS⁸⁰
PAR SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE⁸¹**

Secteur	Cote numérique	MRC ou nouvelle ville	Nom du plan d'eau	Lots planifiés mais non attribués	Total
Larose	1,02	Maskinongé	Lac à la Coureuse*	13	13
Wessonneau	2,06	Mékinac	Lac Georgina	2	4
			Lac Sidecamp	2	
Gros-Brochet	2,07	Mékinac	Lac des Sables	2	13
			Lac Galifet	3	
			Lac Picard	8	
Ménokéosawin	2,13	Ville de La Tuque	Lac Girard	1	1
Najoua Lavigne	3,07 3,08	Ville de La Tuque	Hameau de Casey*	18	18
Grand total					49

* Développement de villégiature extra-riveraine.

⁸⁰ Lot résiduel : lot planifié mais non attribué par le MRNFP lors du PRDV 1993-1998.

⁸¹ Secteur de développement de la villégiature : portion des secteurs de planification de la villégiature privée qui présente une problématique particulière et des caractéristiques homogènes (densité d'occupation forte, etc.) et pour laquelle est établie des prescriptions spécifiques.

TABLEAU 5.11
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE 2003-2004

Secteur		Nombre de pôles ⁸² à développer	Nombre de lots résiduels disponibles	Nombre de nouveaux lots offerts	Total (nombre de lots)
Nom	Cote numérique				
Lac Larose	1,02	Aucun	Lac à la Coureuse * 13	Aucun	13
Wessonneau	2,06	Aucun	Lac Georgina 2 Lac Sidecamp 2	Aucun	4
Gros-Brochet	2,07	Aucun	Lac des Sables 2 Lac Galifet 3 Lac Picard 8	Aucun	13
Kiskissink	2,12	2- Lac Lepage Lac Petit Bostonnais	Aucun	10 10	20
Ménokéosawin	2,13	Aucun	Lac Girard 1	Aucun	1
Édouard	2,14	1- Lac Édouard Phase 1	Aucun	52	52
Najoua	3,07	Aucun	Hameau de Casey * 13	Aucun	13
Lavigne	3,08		Hameau de Casey * 5	Aucun	5
Lavigne	3,08	2- Lac Freddy Lac Laurence	Aucun	20 20	40
Parent	3,10	1- Lac Dandurand	Aucun	10	10
Gouin	4,01	Aucun	Aucun	10	10
Total		6	49	132	181

*Développement de villégiature extra-riveraine.

⁸² Pôle de développement : mise en valeur d'un minimum de 10 nouveaux emplacements sur un même plan d'eau. La liste des plans d'eau potentiels de chacun des secteurs de développement est énoncée sur les fiches de scénario présentées dans le document complémentaire.

Le tableau 5.12 décrit le scénario retenu pour l'année 2004-2005. Le MRNFP et ses partenaires prévoient développer 203 nouveaux lots de villégiature, répartis dans 10 pôles et dans le secteur du réservoir Gouin. Parmi les pôles ciblés en 2004-2005, le secteur du lac Édouard fera l'objet d'une deuxième phase de développement de 50 nouveaux lots. Durant la même année, le MRNFP, en collaboration avec la ville de La Tuque, envisage de développer la villégiature privée dans le couloir riverain d'une rivière à déterminer du secteur « du Relais ».

TABLEAU 5.12
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE 2004-2005⁸³

Secteur		Nombre de pôles ⁸⁴ à développer	Nombre de nouveaux lots offerts	Total
Nom	Cote numérique			
Chapeau-de-Paille	2,05	4 Lac Longpré *	23	48
		Lac des Îles	12	
		Petit lac Sergerie	10	
		Lac Picard	3	
Kiskissink	2,12	2- Lac Étoile	10	20
		Lac Aberdeen	10	
Lac Édouard	2,14	1- Lac Édouard Phase 2	50 ⁸⁵	50
Bessonne	2,15	1- Lac à la Loutre	10	10
Parent	3,10	1- Lac Dandurand	10	10
Gouin	4,01	Aucun	40	40
Du Relais	3,04	1- Rivière à déterminer	25	25
Total		10	203	203

* Selon la Commission de Toponymie, le nom officiel est lac Longpré Sud.

⁸³ Ce plan d'action préliminaire pourrait être modifié à la suite des résultats des études de terrain ou d'une demande de la part des partenaires.

⁸⁴ Pôle de développement : mise en valeur d'un minimum de 10 nouveaux emplacements sur un même plan d'eau, en conformité avec les normes et les règles énoncées au *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État* (MRNFP 1994). La liste des plans d'eau potentiels de chacun des secteurs de développement est énoncée sur les fiches de scénario présentées dans le document complémentaire.

⁸⁵ Ce nombre pourrait être modifié à la suite de l'élaboration du plan d'action détaillé retenu au plan directeur de développement du lac Édouard.

Le scénario de développement pour l'année 2005-2006 présenté au tableau 5.13 prévoit le développement de 261 lots répartis dans un maximum de 14 pôles ainsi que dans le couloir riverain de deux rivières à déterminer.

**TABLEAU 5.13
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE PRIVÉE 2005-2006⁸⁶**

Secteur		Nombre de pôles à développer	Nombre de nouveaux lots offerts
Nom	Cote numérique		
Gros-Brochet	2,07	1- Lac Perry	14
Réservoir Blanc Sud	2,08	1 à 2	25
Réservoir Blanc Nord	2,10	1 à 2	25
Kiskissink	2,12	1- Lac de la Hauteur 1- Petit lac Macousine	11 10
Ménokéosawin	2,13	1- Lac Rebours	17
De la Bessonne	2,15	1- Lac de la Grosse Roche	19
Du Relais	3,04	1 à 2	40
Parent	3,10	1- Lac Dandurand	10
Gouin	4,01	Aucun	40
À déterminer	À déterminer	2- Rivières à déterminer	50
Total		14 (maximum)	261

⁸⁶ Ce plan d'action préliminaire pourrait être modifié à la suite des résultats des études de terrain ou d'une demande de la part des partenaires.

5.2.2 Hébergement commercial haut de gamme

5.2.2.1 Description du scénario

Le concept de développement présenté au chapitre 4 proposait deux orientations régionales, soit d’orienter prioritairement le développement de l’hébergement commercial haut de gamme dans le secteur de planification 1 et de privilégier un développement de ce type d’établissement à l’intérieur de pôles. Cette dernière orientation fait une distinction entre deux types de pôles : les pôles de consolidation visent surtout l’expansion d’établissements commerciaux existants ou leur mise en réseau avec d’autres établissements similaires et divers attraits touristiques présents sur le territoire public ou à proximité. Les pôles de développement prévoient l’établissement de nouvelles auberges haut de gamme.

Le présent scénario de développement comprend un pôle de consolidation et quatre pôles de développement. La carte 9 illustre leur répartition sur le territoire public de la Mauricie⁸⁷. Le tableau 5.14 présente les caractéristiques, les objectifs de développement et la justification du choix des cinq pôles retenus.

**TABLEAU 5.14
DESCRIPTION DES PÔLES RETENUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L’HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME**

Pôle Sacacomie—Lac-à-l’Eau-Claire	
Description et localisation :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S’appuie sur les limites de la réserve faunique Mastigouche et du parc national du Canada de la Mauricie ▪ Englobe les noyaux des municipalités de Saint-Paulin et de Saint-Alexis-des-Monts ▪ Se caractérise par la présence de cinq auberges haut de gamme
Orientations de développement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la consolidation des équipements déjà implantés : aménagement d’équipements secondaires ou complémentaires aux établissements existants; réseautage des auberges et des attraits touristiques présents sur le territoire (liens inter-auberges, etc.)
Commentaires :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande accessibilité ▪ Infrastructures d’hébergement haut de gamme déjà présentes ▪ Avantagusement situé à proximité des grands axes routiers ▪ Vocation d’accueil touristique du secteur de Saint-Alexis indiquée au schéma d’aménagement de la MRC de Maskinongé ▪ Potentiel récréotouristique élevé ▪ Proximité d’attraits touristiques d’envergure (parc national, réserve faunique Mastigouche)

⁸⁷ Les limites géographiques des pôles retenus n’impliquent pas la mise en place d’un nouveau zonage ou d’un statut particulier visant leur protection intégrale.

TABLEAU 5.14 (SUITE)
DESCRIPTION DES PÔLES RETENUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME

<i>Pôle Mékinac–du-Missionnaire</i>	
Description et localisation :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Englobe les lacs Mékinac et du Missionnaire ainsi qu'une portion de la rivière Mékinac
Orientations de développement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation de nouveaux établissements
Commentaires :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand potentiel biophysique ▪ Bonne accessibilité ▪ Présence d'infrastructures communautaires (terrains de camping et rampe de mise à l'eau) ▪ Services publics déjà implantés (électricité, collecte des déchets, chemins entretenus)
<i>Pôle Rivière Saint-Maurice</i>	
Description et localisation :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Englobe le corridor de la rivière Saint-Maurice entre le hameau de Rivière-Matawin et le lac Tourouvre
Orientations de développement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation de nouveaux établissements
Commentaires :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe de développement récréotouristique reconnu à l'échelle régionale
<i>Pôle Édouard</i>	
Description et localisation :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Englobe le noyau du village de Lac-Édouard et l'ensemble du plan d'eau, y compris la Grande Baie située dans la portion sud du lac
Orientations de développement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation de nouveaux établissements
Commentaires :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand potentiel biophysique ▪ Volonté régionale visant la reconnaissance de ce plan d'eau en tant que pôle de développement récréotouristique ▪ Développement déjà amorcé dans la portion nord du lac ▪ Plan directeur réalisé en 2003
<i>Pôle Carignan</i>	
Description et localisation :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Situé sur la rive est de la rivière Saint-Maurice, ce pôle englobe les lacs Clair, Petit lac Carignan, des Îles et à Deux Queues
Orientations de développement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation de nouveaux établissements
Commentaires :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande accessibilité relative à la route nationale 155 ▪ Bon potentiel biophysique

Le pôle de consolidation

- ✓ **Le pôle Sacacomie–Lac-à-l’Eau-Claire** : situé dans les secteurs de Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Saint-Élie et Saint-Mathieu-du-Parc. Il englobe, en plus des lacs Sacacomie et à l’Eau Claire, plusieurs plans d’eau dont les lacs Blanc, Canitchez, Lambert, Barnard, Larose et Jackson. Cinq promoteurs exploitent actuellement des établissements d’hébergement commercial haut de gamme sur ce territoire, soit l’Hôtel Sacacomie, la Pourvoirie du Lac Blanc, l’auberge Le Baluchon, Simdar Lac-à-l’Eau-Claire et Le Domaine du Lac Jackson.

Ce pôle tire profit de sa situation géographique, au sud de la Mauricie. Bien arrimé aux réseaux routiers régional et provincial et situé non loin des principaux marchés de Montréal et de Québec, il possède également l’avantage d’être contigu à la limite sud de la réserve faunique Mastigouche et du parc national du Canada de la Mauricie qui sont des territoires à forte vocation récréotouristique. Par ailleurs, l’organisation d’activités et l’installation d’équipements récréotouristiques développés par les promoteurs présents sur le territoire et la présence de réseaux de sentiers motorisés et non motorisés qui sillonnent la zone contribuent au dynamisme du secteur. Les promoteurs envisagent actuellement la possibilité de développer des corridors multifonctionnels qui relieraient entre eux les établissements.

Les pôles de développement

Le présent scénario propose quatre pôles de développement. Ceux-ci ont été établis à partir de critères tels que la qualité des composantes biophysiques (superficie des plans d’eau, topographie, drainage, dépôts de surface), des paysages et des accès, la proximité des infrastructures de transport et celle des centres de services régionaux. Les limites de ces pôles ont été définies de façon préliminaire en fonction de critères tels que les limites des bassins versants⁸⁸. L’analyse du territoire permet de cibler les quatre pôles suivants :

- ✓ **Le pôle de la rivière Saint-Maurice (tronçon Rivière-Matawin–lac Tourouvre)** : la reconnaissance du corridor de la rivière Saint-Maurice en tant qu’axe majeur du développement récréotouristique régional fait l’objet d’un large consensus dans le milieu. Dans le plan de développement et de marketing de Tourisme Mauricie, la vallée du Saint-Maurice est reconnue comme un « circuit de découverte » et la mise en valeur de la rivière Saint-Maurice constitue l’une des orientations stratégiques mises de l’avant par cet organisme régional. Elle représente donc un axe important à l’intérieur duquel le développement d’infrastructures d’hébergement dans le créneau du haut de gamme quatre saisons peut être envisagé afin de poursuivre le positionnement de la Mauricie comme région de destination.

Il est également important de mentionner que l’organisme Bassin versant Saint-Maurice (BVSM) sera consulté afin d’assurer l’harmonisation du Plan de mise en valeur de la rivière Saint-Maurice avec le PRDTP.

⁸⁸ Bassin versant : région hydrographique dans laquelle toute l’eau de surface s’écoule en un même point : le lac. Ministère des Terres et Forêts, Service de l’aménagement des terres, guide technique pour l’aménagement des terres riveraines, 1977.

- ✓ **Le pôle Mékinac–du-Missionnaire** : situé dans la MRC de Mékinac, ce pôle est caractérisé par la présence de trois importants plans d'eau, soit les lacs Mékinac, du Missionnaire et du Petit lac du Missionnaire. Au début des années 1960, il a fait l'objet d'investissements liés à l'aménagement d'infrastructures de services (électricité et chemins d'accès) et à l'implantation d'équipements communautaires. Des études sont présentement en cours concernant un projet de développement récréotouristique aux abords du lac Mékinac qui comprend la construction d'une auberge, de 75 unités en copropriété et de 50 unités résidentielles.
- ✓ **Le pôle Édouard** : l'utilisation du lac Édouard en tant que pôle de développement récréotouristique fait lui aussi l'objet d'un large consensus dans le milieu. Ce vaste plan d'eau offre plusieurs possibilités de développement de l'hébergement commercial haut de gamme. Malgré son éloignement relatif, au nord-est de La Tuque, il demeure accessible. Il est à la fois desservi par une route asphaltée qui permet d'accéder au village à partir de la route nationale 155, et par la voie ferrée du Canadien National qui relie Montréal à Jonquière et traverse la municipalité dans un axe nord-sud. Un sentier de motoneige entretenu par le club de motoneige La Tuque, qui relie La Tuque et la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, longe la rive est du lac.

Le schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Maurice, entré en vigueur le 24 mars 2000, situe le lac Édouard à l'intérieur de la zone d'affectation récréoforestière où les usages liés à la villégiature, à la récréation et au tourisme sont jugés compatibles. Un plan directeur de développement du lac Édouard a été réalisé en 2003. Il a pour objectif de préciser des vocations, de reconnaître les zones aménageables et de proposer un zonage de la bande riveraine. Cet exercice vise également à confirmer la vocation récréotouristique de ce plan d'eau ainsi que son statut de pôle régional.

- ✓ **Le pôle Carignan** : ce pôle englobe les lacs Clair, Petit lac Carignan, des Îles et à Deux Queues, situés sur la rive gauche de la rivière Saint-Maurice à la hauteur de la localité de Rivière-aux-Rats. Le Petit lac Carignan est accessible grâce à un chemin qui relie la route nationale 155 au nord de Rivière-aux-Rats. Le lac Clair, qui est accessible à partir du chemin qui dessert le Lac-à-Beauce au sud de La Tuque, a fait l'objet d'un plan de développement de la villégiature dans le milieu des années 1980. La présence de plusieurs zones propices à l'aménagement relevées sur les pourtours de ce plan d'eau a permis d'attribuer 22 nouveaux emplacements de villégiature entre 1980 et 1988. Le touladi, une espèce de poisson sensible à l'activité humaine, a été signalé dans le lac Clair : tout projet de développement d'hébergement commercial haut de gamme devrait donc également comprendre une étude d'impact.

5.2.2.2 Objectifs de développement

Les objectifs de développement des quatre des pôles décrits ci-dessus seront définis à l'intérieur des plans directeurs qui seront élaborés pour chacun d'entre eux par le MRNFP et les divers acteurs concernés par la mise en valeur des terres publiques ciblées. Ces objectifs font partie des exigences minimales prévues lors de l'analyse des projets structurants présentement utilisé par le MRNFP (Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie). Ce dernier fera l'objet d'une révision, prévue dans le plan d'action présenté au chapitre 6 du présent document.

5.2.2.3 Modalit s et r gles de d veloppement

Afin de mieux encadrer le d veloppement de l'h bergement commercial haut de gamme et de s'assurer d'une meilleure int gration des projets qui seront retenus sur le territoire public de la Mauricie (ex. : prise en consid ration des conflits d'usage, etc.), le MRNFP et ses partenaires porteront une attention particuli re aux six  l ments d crits ci-dessous.

- ✓ **La protection des paysages** : les p les de consolidation ou de d veloppement d finis par la Table r gionale de concertation pour le d veloppement de l'h bergement commercial haut de gamme devront faire l'objet d'une attention particuli re en ce qui concerne la protection des paysages et des encadrements visuels.   cette fin, un comit  sera form  et charg  de trouver des solutions novatrices. Des mesures qui visent   accro tre la protection des paysages sont envisag es dans le plan d'action pr sent  au chapitre suivant.
- ✓ **La protection de la faune et de ses habitats** : pour faire en sorte que tout projet de mise en valeur des terres publiques   des fins d'h bergement commercial haut de gamme engendre le moins d'impacts possibles sur la ressource faunique, les promoteurs devront, lors du d p t de leur plan de d veloppement aupr s du MRNFP, indiquer les impacts de leur projet sur les esp ces et leurs habitats et, le cas  ch ant, proposer des mesures d'att nuation.
- ✓ **L'am nagement d' quipements r cr atifs compatibles ou compl mentaires** : les am nagements l gers ax s sur la r cr ation extensive tels que les belv d res, les relais, les refuges, les aires de pique-nique ou les haltes, pourront faire l'objet de l'attribution d'un droit dans la mesure o  le promoteur pourra d montrer, dans son plan directeur d'am nagement, que les  quipements propos s constituent une valeur ajout e   la mise en  uvre du projet.
- ✓ **La planification et le partage des responsabilit s relatives aux services d'utilit  publique** : des modalit s ainsi que des r gles de fonctionnement qui visent un encadrement de la planification et le partage des responsabilit s dans la gestion des services d'utilit  publique devront  tre envisag es d s le d but de tout projet de d veloppement d'un h bergement commercial haut de gamme. Ces modalit s et ces r gles concernent notamment la construction et l'entretien des lignes de distribution  lectrique et t l phonique et des chemins, y compris le d neigement de ces derniers s'il y a lieu, l'alimentation en eau potable et la disposition des eaux us es, ainsi que la collecte et la gestion des d chets.
- ✓ **Le suivi de la r alisation des projets** : les modalit s de suivi de la r alisation des projets devront notamment permettre d'assurer le respect de la nature des travaux et des phases de r alisation  tablis par le promoteur et l'application d'un processus de consultation de l'ensemble des partenaires concern s, en cas de modification majeure du plan de r alisation  tabli au d part (ex. : changement d'affectation ou de zonage).

5.2.3 *Volet activités récréatives de plein air*

En Mauricie, le développement des activités récréatives de plein air est soutenu par l'existence de réseaux de sentiers récréatifs. Afin d'assurer la consolidation et un développement intégré et durable des sentiers récréatifs, le scénario retenu est fondé, à l'échelle régionale, sur la reconnaissance, l'intégration et la consolidation d'un réseau de base, composé d'axes prioritaires.

Un comité régional mis sur pied par l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) s'est donné pour mandat d'assurer un développement à long terme des sentiers en Mauricie. Les principaux partenaires qui siègent à ce comité sont les représentants des MRC, des groupes concernés par le développement des sentiers (motoneige, randonnée pédestre, randonnée équestre, etc.), des municipalités et des villes ainsi que les porte-parole de certains ministères, dont Transport Québec et le MRNFP. Le comité favorisera l'élaboration d'un scénario de développement qui sera conçu par l'ensemble des partenaires et ultérieurement intégré au PRDTP.

5.2.4 *Volet activités culturelles et patrimoniales*

Le présent scénario a pour but de favoriser la protection des ressources culturelles existantes sur le territoire mauricien et d'assurer une harmonisation des usages entre d'une part le développement de la villégiature, de l'hébergement commercial haut de gamme et des activités récréatives de plein air et, d'autre part, les sites archéologiques patrimoniaux ou historiques présents sur le territoire public, inventoriés par le ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers figurent dans les schémas d'aménagement des MRC ou sont utilisés par la communauté autochtone pour la pratique d'activités culturelles.

Ainsi, les secteurs à protéger ont été déterminés à partir des données recueillies auprès de l'ensemble des partenaires régionaux (MCC, MRC, municipalité, autochtones, etc.). La carte 10 illustre la répartition de ces secteurs, qui comprennent les concentrations de sites archéologiques, les sites d'intérêt patrimonial ou historique reconnus dans les schémas d'aménagement des MRC et enfin ceux qui ont été demandés en 1993 par la communauté attikamek pour la pratique d'activités culturelles.

5.2.4.1 *Objectifs et modalités de développement*

Le tableau 5.15 indique, pour chacun des secteurs mentionnés à l'étape précédente, les objectifs de développement, appuyés par un argumentaire, les modalités particulières de développement et enfin les modalités d'allocation des droits retenus.

CARTE 10
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT : VOLET ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMONIALES

TABLEAU 5.15
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT : ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Types de secteurs	Nom du secteur	Objectifs de développement	Argumentaire	Modalités particulières de développement	Modalités d'allocation des droits
Archéologique	Sites archéologiques indiqués dans à l'inventaire ISAQ du ministère de la Culture et des Communications	Assurer la protection des ressources archéologiques sur le territoire public	Sites reconnus par le MCC	Consultation obligatoire du MCC	Respect du cadre normatif énoncé dans le <i>Guide de développement de la villégiature</i> (distance minimale entre les usages)
Intérêt patrimonial ou historique (reconnu dans les schémas d'aménagement des MRC)	Lac Sacacomie/ Gare de Clova/ Barrage de Rapide-Blanc/ Lac Mékinac/ Lac Ottawa/ Lac à la Chienne/ Lac Louis-Gill/ Lac Catin/ Lac Roland	Considérer les ressources culturelles potentielles et les sites archéologiques existants reconnus par le MCC et des schémas d'aménagement des MRC, à titre de valeur ajoutée sur le plan éducatif lors de tout développement récréatif projeté sur les terres publiques Assurer la protection des sites d'intérêt patrimonial sur les terres du domaine public de l'État	Site reconnu par la MRC	Consultation de la MRC	Respect du cadre normatif énoncé dans le <i>Guide de développement de la villégiature</i> (distance minimale entre les usages)

TABLEAU 5.15 (SUITE)
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT : ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Types de secteurs	Nom du secteur	Objectifs de développement	Argumentaire	Modalités particulières de développement	Modalités d'allocation des droits
Autochtones	Zone localisée au sud de Wemotaci	Reconnaître les sites existants demandés par la communauté attikamek pour la pratique d'activités culturelles	Respect des demandes formulées par la communauté attikamek	Aucun développement de la villégiature entrepris par le MRNFP (Territoire et Parcs) ou des promoteurs potentiels	Respect du cadre normatif énoncé dans le <i>Guide de développement de la villégiature</i> (distance minimale entre les usages)
	À déterminer	Mettre en valeur les particularités culturelles du territoire	Reconnaissance et développement de la culture autochtone du territoire	À déterminer	À déterminer
Pôles d'hébergement commercial haut de gamme	Sacacomie—Lac-à-l'Eau-Claire/ Édouard/ Carignan/ Mékinac—du Missionnaire/ Saint-Maurice	Protéger les paysages (patrimoine naturel) à l'intérieur des pôles de développement de l'hébergement commercial haut de gamme reconnus au PRDTP	Préservation du cachet naturel des sites reconnus par les partenaires de concertation		

CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION

Le plan d'action comprend l'ensemble des dispositions arrêtées pour la mise en œuvre du scénario proposé. Il contient, entre autres, des objectifs spécifiques de développement et des indicateurs qui permettront de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Il indique également des moyens d'action qui seront mis de l'avant, les noms des partenaires pressentis et enfin un échéancier qui reflète la priorité donnée aux interventions.

Le plan d'action couvre une période de cinq ans (2003 à 2008), exception faite du développement de la villégiature privée, abordé sur une période de trois ans (2003 à 2005). Il sera révisé chaque année, afin d'effectuer les mises à jour requises. La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

Ce plan d'action englobe les quatre grands thèmes pris en considération dans le PRDTP, soit le développement de la villégiature privée, de l'hébergement commercial haut de gamme, des sentiers récréatifs et des activités culturelles et patrimoniales.

6.1 Volet hébergement

6.1.1 *Villégiature privée*

Le tableau 6.1.1 présente les détails du plan d'action prévu pour le développement de la villégiature privée.

**TABLEAU 6.1.1
PLAN D'ACTION – VILLÉGIATURE PRIVÉE**

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Consolider les sites déjà en développement où des terrains sont déjà disponibles	Compléter les développements déjà amorcés au PRDV par l'attribution des lots résiduels déjà planifiés	Nombre de plans d'eau dont le développement sera terminé	MRC/Municipalité/ MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/ MENV/zec	49 lots/2003 ⁸⁹
Favoriser un développement en tenant compte d'une utilisation récréative diversifiée	Convenir en concertation avec le milieu régional d'un modèle d'affectation du couloir riverain des rivières	Approbation concertée d'un modèle d'affectation du couloir riverain d'une rivière	Table régionale de concertation	2004-2005
Répondre plus adéquatement à la demande pour la villégiature privée	Réaliser une brève enquête auprès des villégiateurs ayant un bail de location du MRNFP destiné à la villégiature privée Accroître la connaissance territoriale du potentiel des terres pour le développement de la villégiature privée	Type et forme de développement sollicités Nombre de secteurs où les études de potentiel ont été menées à terme	UQTR/MRC/ Municipalité/ MRNFP (Territoire et Parcs)/CRÉ	2004-2005

⁸⁹ Voir liste des plans d'eau, scénario de développement, tableau 5.10.

**TABLEAU 6.1.1 (SUITE)
PLAN D'ACTION – VILLÉGIATURE PRIVÉE**

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Développer la villégiature privée en collaboration avec les partenaires régionaux	Réaliser des projets avec des partenaires, dont les MRC et les municipalités intéressées	Nombre d'ententes signées entre le MRNFP et ses partenaires	MRC/MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/ Organisme Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)/Partenaires de consultation	1 entente avec la ville de La Tuque ou une municipalité locale en 2003-2004 1 entente avec la MRC Mékinac ou une municipalité locale en 2003-2004 Ententes possibles avec d'autres partenaires
	Consulter les acteurs concernés à l'égard des plans d'aménagement des lacs retenus dans la programmation	Avis favorables des partenaires	MRNFP (Territoire et Parcs, Forêt Québec)/ MENV/MRC/ Municipalités/Zec/ MCC	2003-2005
	Associer les partenaires à la mise en œuvre des plans de villégiature (accès public, services publics, etc.)		MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/ Bénéficiaires de CAAF/MRC/ Municipalité/Zec	2003-2005
Favoriser un développement durable de la villégiature et une cohabitation harmonieuse de la villégiature privée et de l'hébergement commercial	Appliquer le processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature	Nombre de secteurs ayant fait l'objet d'une mise en application du processus	MRNFP (Territoire et Parcs)	2003-2004

**TABLEAU 6.1.1 (SUITE)
PLAN D'ACTION – VILLÉGIATURE PRIVÉE**

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Proposer des mesures pour faciliter l'intégration de la cohabitation des occupations de villégiature et de piégeage	Suivre les discussions des autorités centrales des deux ministères concernés (projet d'entente en cours)	Entente MRNFP–Société de la faune et des parcs du Québec	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec)	2003–2004
Développer le récréotourisme en favorisant la mise en valeur des terres publiques destinées à la villégiature privée	Procéder à l'attribution de nouveaux emplacements de villégiature	Nombre d'emplacements mis en disponibilité par année	MRC/Municipalité/MENV/MCC/MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)	181 lots ⁹⁰ /31 mars 2004 ⁹¹ 203 lots/31 mars 2005 ⁹² 261 lots/31 mars 2006 ⁹³ Total : 645 lots⁹⁴
Développer la villégiature privée en tenant compte de la problématique faunique régionale et adapter des solutions innovatrices	Mettre en place les solutions aux diverses problématiques fauniques proposées dans le scénario de développement de la villégiature	Mesures adaptées pour solutionner les problématiques fauniques soulevées	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/Zec/Pourvoyeurs	2003–2005

⁹⁰ Ce nombre inclut les lots résiduels (49) planifiés mais non attribués lors des tirages au sort du MRNFP réalisés au cours des dernières années.

⁹¹ Voir scénario de développement, tableau 5.11. Ces statistiques sont compilées selon l'année budgétaire du MRNFP (31 mars de l'année en cours au 1^{er} avril de l'année suivante).

⁹² Voir scénario de développement, tableau 5.12.

⁹³ Voir scénario de développement, tableau 5.13.

⁹⁴ Ce nombre demeure supérieur aux résultats régionaux visés (525 lots). En effet, l'évaluation théorique du potentiel de développement de la villégiature privée des plans d'eau retenus au plan d'action peut être moindre à la suite des travaux de validation réalisés sur le terrain.

**TABLEAU 6.1.1 (SUITE)
PLAN D'ACTION – VILLÉGIATURE PRIVÉE**

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Développer la villégiature en considérant la problématique particulière de cohabitation entre la villégiature privée et l'hébergement commercial de pourvoirie sans droits exclusifs de chasse et de pêche	Appliquer le processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature Créer un comité consultatif composé des différents partenaires participants	Nouveau cadre normatif	Association des pourvoyeurs de la Mauricie/Association des villégiateurs du Gouin/ MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MRC	2003
Diversifier les formes de développement à l'intérieur des territoires les plus accessibles (secteurs de planification de la villégiature 1 et 2)	Retenir les formes de villégiature regroupée et dispersée sur les lots offerts	Nombre de lots regroupés offerts Nombre de lots dispersés offerts	MRC/Municipalité/ MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MENV/ Zec	2003–2005

**TABLEAU 6.1.1 (SUITE)
PLAN D'ACTION – VILLÉGIATURE PRIVÉE**

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Poursuivre la connaissance territoriale sur le potentiel de développement de la villégiature privée	Réaliser des rapports d'évaluation du potentiel théorique de développement de la villégiature privée d'un secteur de développement ⁹⁵	Nombre de rapports réalisés	MRNFP (Territoire et Parcs)	2003–2006
	Valider sur le terrain le potentiel théorique établi pour les plans d'eau sélectionnés au plan d'action	Nombre de plans d'eau qui ont fait l'objet d'une validation sur le terrain	MRC/Municipalité/ MRNFP (Territoire et Parcs)	
Convenir des objectifs régionaux concernant les baux d'abris sommaires existants selon les orientations adoptées par le MRNFP	Définir les orientations relatives aux baux d'abris sommaires existants	Orientations régionales définies	Table régionale de concertation du PRDTP	2004–2008

⁹⁵ Le rapport d'évaluation du potentiel théorique de développement des plans d'eau constitue un outil d'acquisition de connaissances. Celui-ci comprend en premier lieu, pour un secteur de développement, une définition du nombre et de la superficie des plans d'eau dudit secteur, ainsi qu'une analyse de leur importance hydrographique les uns par rapport aux autres. Le portrait de l'utilisation des plans d'eau pour la villégiature est ensuite dégagé de même que l'identification du potentiel de développement des plans d'eau ciblés.

6.1.2 *Hébergement commercial haut de gamme*

Le présent plan d'action prévoit une série d'initiatives concrètes en vue d'atteindre les objectifs de développement de l'hébergement commercial haut de gamme indiqués et décrits dans les chapitres précédents. Ces initiatives ont aussi pour but de faciliter la réalisation de futurs projets présentés par des promoteurs. Les efforts du MRNFP seront orientés à deux niveaux : la réalisation ou la supervision d'études ou de plans directeurs et la poursuite des activités de concertation et de consultation avec le milieu régional.

Le tableau 6.1.2 regroupe les objectifs, les indicateurs, les moyens d'action et les partenaires pressentis pour la réalisation de cette section du plan d'action.

**TABLEAU 6.1.2
PLAN D'ACTION – HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME**

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Orienter le développement de l'hébergement commercial haut de gamme dans les sites où le potentiel récréatif est diversifié	Réaliser un inventaire foncier de l'espace riverain de la rivière Saint-Maurice	Inventaire de la tenure réalisée	MRC/ MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/ Organisme Bassin Versant du Saint-Maurice (BVSM)	2004–2005
Poursuivre la planification des pôles selon les orientations prévues dans le concept de développement	Déterminer les sites potentiels pour l'hébergement commercial dans le corridor riverain de la rivière Saint-Maurice entre le hameau de Rivière-Matawin et le lac Tourouvre	Nombre de sites, critères biophysiques, superficie des sites répertoriés	MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2005
	Réaliser le plan d'action pour le développement du lac Édouard	Plan d'action approuvé par les partenaires	Firme d'experts-conseils/ MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MENV/ Bénéficiaires de CAAF/Ville de La Tuque/Partenaires de consultation	2004–2005

TABLEAU 6.1.2 (SUITE)
PLAN D'ACTION – HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Améliorer la capacité d'hébergement dans le créneau de l'hébergement commercial haut de gamme	Faciliter la réalisation des projets des promoteurs potentiels en ciblant certains secteurs du territoire public propices à la réalisation de projets structurants Accompagner les promoteurs au cours des principales étapes de réalisation de leur projet	Type et nature des investissements réalisés Nombre d'établissements (nombre de projets réalisés) Taux d'occupation des nouveaux établissements Nombre de nouvelles chambres Nombre d'emplois maintenus et créés	MRC/Municipalité/CLD/CRÉ/Ministère du Tourisme/ MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MENV/Promoteurs	2004
Améliorer la protection des paysages autour des pôles retenus	Former un comité sur la protection des paysages Établir les balises minimales de protection des paysages autour des pôles retenus	Nouvelles modalités encadrant les opérations forestières dans les pôles retenus au PRDTP	Table régionale de concertation du PRDTP et bénéficiaires de CAAF	2004–2005

TABLEAU 6.1.2 (SUITE)
PLAN D'ACTION – HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Assurer le suivi dans la réalisation des projets	Réviser le cadre d'analyse en collaboration avec les partenaires	Mesures de correction apportées au cadre d'analyse Respect des normes environnementales Respect des habitats fauniques et des milieux fragiles	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MENV/Municipalité/Zec	2004–2005
Diversifier les formes et les types de villégiature à l'intérieur des territoires les plus accessibles	Offrir des nouveaux lots de villégiature privée (regroupée et dispersée), hébergement commercial et communautaire	Types et formes de villégiature	MRC/Municipalité/Zec/Promoteurs/MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2008
Privilégier la mise en valeur des terres publiques par des projets structurants	Évaluer les projets soumis au MRNFP en conformité avec le cadre d'analyse	Nombre de dossiers déposés au MRNFP	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/MENV/MRC/ MCC	2004–2008

TABLEAU 6.1.2 (SUITE)
PLAN D'ACTION – HÉBERGEMENT COMMERCIAL HAUT DE GAMME

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Assurer la qualité des habitats et de la ressource faunique	Prévoir à l'intérieur du cadre d'analyse des projets que le promoteur fasse la démonstration que son projet n'aura pas d'impact significatif sur la ressource faunique et la qualité de l'habitat	À déterminer avec Faune Québec	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec)/ Promoteur/MENV	2004–2008
Assurer le suivi du dossier du lac Wayagamac dans le but de reconnaître celui-ci comme pôle régional de développement de l'hébergement commercial haut de gamme	Surveiller de près l'évolution du dossier	Nombre de rencontres avec les représentants de la Ville de La Tuque	Ville de La Tuque/ MENV/MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2008
Faire connaître le territoire public auprès des promoteurs potentiels	Établir une stratégie de promotion du territoire public pour la Mauricie	Montants budgétaires affectés à la stratégie de promotion	Ministère du Tourisme/ MRC/ATR	2004–2008
	Faire une mise à jour du site Web du MRNFP en vue d'en assurer la promotion	Nombre de mises à jour effectuées par année	MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2008

6.2 Volet activités récréatives de plein air

6.2.1 *Sentiers récréatifs*

Cette section du plan d'action détaille la façon dont le PRDTP entend privilégier la consolidation et le développement intégré et durable des sentiers récréatifs sur le territoire public de la Mauricie, conformément aux objectifs et aux stratégies énoncés dans les chapitres précédents et en étroite collaboration avec ses partenaires.

Le tableau 6.2.1 propose une description détaillée du plan d'action élaboré pour le développement des sentiers récréatifs en Mauricie. Il indique les objectifs, les indicateurs et les moyens d'action concrets qui permettront d'atteindre les résultats prévus, présentés au chapitre 3 du PRDTP.

**TABLEAU 6.2.1
PLAN D'ACTION – SENTIERS RÉCRÉATIFS**

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Déterminer des corridors prioritaires pour la consolidation et le développement de sentiers	Participer aux travaux du comité régional des sentiers récréatifs de l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS)	Nombre et type de corridors reconnus prioritaires (existants et projetés)	URLS/Clubs ou associations régionales prenant part à la planification des sentiers/MRNFP (Territoire et Parcs, Forêt Québec)	2004–2006
Contribuer au développement touristique régional en tenant compte des particularités régionales, des projets majeurs, des pôles d'attraction et des zones caractérisées par un potentiel pour le récréotourisme	Collaborer avec le promoteur « Pôle international Aventure Grande Nature » à la réalisation de « La Piste Mauricienne », corridors de plein air dans le secteur du pôle Sacacomie—Lac-à-l'Eau-Claire	Nombre de rencontres avec le promoteur	MRNFP (Territoire et Parcs)/Promoteur	2004-2008
Cerner les problématiques spécifiques sur le territoire public	Participer aux rencontres avec les responsables régionaux des activités concernées	Nombre de problématiques cernées	Clubs ou associations régionales prenant part à la planification des sentiers/MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2006
Favoriser le développement ou la consolidation des axes nationaux et régionaux	Rencontres avec les responsables régionaux et extrarégionaux des activités concernées	Type d'investissements; Nombre de droits attribués	URLS/Clubs, fédérations/ MRNFP (Territoire et Parcs)/ régions limitrophes	2004–2008

TABLEAU 6.2.1 (SUITE)
PLAN D'ACTION – SENTIERS RÉCRÉATIFS

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Assurer la pérennité des sentiers existants et projetés jugés prioritaires	Réaliser un arrimage dans la mise en œuvre des diverses planifications (PRDTP, PAIF, PQAF) Utiliser les fonds du programme « Mise en valeur des ressources du milieu forestier— Volet II ⁹⁶ » en fonction des sentiers et des projets jugés prioritaires	État de préservation des sentiers et projet de sentiers jugés prioritaires	URLS/Clubs ou associations régionales prenant part à la planification des sentiers/MRNFP (Territoire et Parcs, Forêt Québec)	2004–2008
Accorder une attention particulière aux connexions interrégionales	Rencontres avec les responsables régionaux et extrarégionaux des activités concernées	Nombre de rencontres avec les partenaires extrarégionaux Nombre de connexions interrégionales maintenues et créées	URLS/Clubs ou associations régionales prenant part à la planification des sentiers/MRNFP (Territoire et Parcs, Forêt Québec)/régions limitrophes	2004–2006
Mettre en place un cadre d'analyse des sentiers	Établir les critères d'évaluation des projets	Élaboration de critères d'évaluation de la réalisation et du suivi des projets	MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2008
Mettre à jour le portrait des sentiers sur les terres publiques	Mise à jour de la Base géographique régionale de la Mauricie selon le type d'autorisations délivrées	Nombre de corrections apportées au portrait actuel	URLS/Clubs ou associations régionales prenant part à la planification des sentiers/MRNFP (Territoire et Parcs, Forêt Québec)/régions limitrophes	2004–2008

⁹⁶ L'engagement du MRNFP se limite au volet II du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et à l'attribution de droits fonciers. Si le programme prend fin, le MRNFP ne pourra donner suite aux moyens d'action indiqués.

6.3 Volet activités culturelles et patrimoniales

Le plan d'action proposé pour le volet culture et patrimoine est principalement orienté sur la protection et la mise en valeur des potentiels culturels ainsi que des sites archéologiques reconnus par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et sur les schémas d'aménagement des MRC. Il accorde aussi une importance à la culture autochtone ainsi qu'aux paysages (patrimoine naturel) des pôles de développement retenus par les partenaires régionaux pour le développement de l'hébergement commercial haut de gamme.

Le tableau 6.3 présente une synthèse des objectifs, des indicateurs et des moyens d'action qui sont préconisés afin d'atteindre les résultats prévus, présentés au chapitre 3 du PRDTP.

TABLEAU 6.3
PLAN D'ACTION – ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Considérer les ressources culturelles potentielles et les sites archéologiques existants reconnus par le MCC, et des schémas d'aménagement des MRC, à titre de valeur ajoutée sur le plan éducatif lors de tout développement récréatif projeté sur les terres publiques	Rédiger des ententes avec les promoteurs potentiels	Entente avec les promoteurs sur la nature des mesures de protection à privilégier	MCC/Promoteurs/MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2008
Mettre en valeur les particularités culturelles du territoire	Déterminer des secteurs potentiels pouvant faire l'objet de projets culturels autochtones Effectuer une ou des rencontres(s) de sensibilisation auprès des communautés autochtones	Nombre de projets autochtones présentés au MRNFP	Communautés autochtones/MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2005

TABLEAU 6.3 (SUITE)
PLAN D'ACTION – ACTIVITÉS CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Objectifs	Moyens d'action	Indicateurs	Partenaires	Échéancier
Reconnaître les sites existants demandés par la communauté attikamek pour la pratique d'activités culturelles	Interdire tout projet de mise en valeur des terres publiques autre qu'autochtone sur les sites ayant fait l'objet d'une entente MRNFP – communauté attikamek	Respect des mesures de protection convenues entre le MRNFP et les communautés attikameks	Communauté attikamek/ MRNFP (Territoire et Parcs)	2004–2008
Protéger les paysages (patrimoine naturel) à l'intérieur des pôles de développement de l'hébergement commercial haut de gamme reconnus au PRDTP	Former un comité régional ayant pour mandat d'établir des mesures de protection des paysages pour les pôles de développement de la villégiature	Entente avec les partenaires sur les mesures de protection des paysages à privilégier	MRNFP (Territoire et Parcs, Faune Québec, Forêt Québec)/ MENV/ MRC/ Bénéficiaires de CAAF	2004–2005

Sommaire

Un plan régional de développement du territoire public pour la Mauricie

Le MRNFP a entrepris l'élaboration d'un Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) pour la région administrative de la Mauricie en 2001. Cet outil de planification a été réalisé en concertation avec les partenaires qui ont un rôle légal touchant l'aménagement et la gestion du territoire public et de ses ressources. Il a aussi fait l'objet d'une vaste consultation auprès de 80 partenaires (associations sportives, promoteurs, etc.) à chacune des grandes étapes de son élaboration : l'établissement du constat territorial la détermination des enjeux d'utilisation territoriale et l'élaboration du concept de développement, du scénario de développement et du plan d'action.

Les principaux volets abordés dans le PRDTP de la Mauricie ont été choisis en fonction des priorités établies dans le plan stratégique du MRNFP ainsi que des besoins exprimés par divers partenaires régionaux. Le volet de l'hébergement comprend la villégiature privée, l'hébergement commercial haut de gamme et les abris sommaires. Le volet des activités récréatives est pour sa part consacré aux sentiers récréatifs tandis qu'un troisième volet, plus succinct, porte sur les activités culturelles et patrimoniales sur les terres du domaine de l'État.

Enjeux, orientations de développement et moyens d'action

Les analyses et les consultations effectuées lors de la réalisation du PRDTP ont permis de cerner des enjeux, de retenir des orientations de développement et de choisir des moyens d'action. Ils sont résumés ci-dessous.

Enjeu 1 : Le développement accru et intégré de la villégiature privée en réponse à une demande croissante

La villégiature privée représente un élément important de la dynamique récréotouristique régionale. Le concept et le scénario élaborés par le MRNFP de concert avec ses partenaires visent à favoriser son expansion tout en assurant un développement harmonieux, polyvalent et – surtout – durable du territoire public. C'est dans ce contexte qu'ont été définies les orientations propres à chacun des quatre grands secteurs de planification qui constituent le cadre spatial retenu par les partenaires pour encadrer le développement de la villégiature privée sur ce territoire public, notamment en fonction de l'importance de la pression récréative sur ce territoire.

Orientations :

SECTEUR DE PLANIFICATION 1 : localisé au sud de la région, le secteur de planification 1 est caractérisé par la proximité des centres urbains, une pression récréative élevée et une grande accessibilité. L'orientation retenue vise à « **Optimiser l'utilisation récréative des espaces disponibles dans une perspective de développement durable et d'accroissement des retombées économiques régionales** ».

SECTEUR DE PLANIFICATION 2 : le secteur de planification 2 se distingue par une forte présence de territoires fauniques structurés. L'orientation retenue consiste à « **Développer la villégiature en tenant compte de la forte pression d'utilisation récréative existante et des priorités fauniques déjà établies dans le territoire** ».

SECTEUR DE PLANIFICATION 3 : il y a peu de territoires fauniques structurés dans le secteur de planification 3. En conséquence, l'orientation retenue tend à « **Intensifier le développement du territoire public en augmentant le nombre de nouveaux lots offerts afin de répondre plus adéquatement à la demande de villégiature privée** ».

SECTEUR DE PLANIFICATION 4 : pour le secteur de planification 4, situé au nord de la région et caractérisé par la présence d'un important réservoir hydroélectrique, l'orientation retenue a pour but d'« **Appliquer des modalités d'attribution et de développement de la villégiature tenant compte des besoins de la clientèle** ».

La concertation avec les partenaires régionaux réalisée lors de l'élaboration du PRDTP a aussi permis d'élaborer des règles et des modalités de développement de la villégiature privée adaptées au contexte du territoire public mauricien, parmi lesquelles on trouve :

- ✓ L'application, en amont de tout développement, d'un processus d'affectation des plans d'eau qui favorise une utilisation rationnelle de ces derniers, en fonction de leur potentiel de développement pour la villégiature.
- ✓ Un développement réalisé principalement sous forme de pôles assujettis à un ensemble hydrique non développé.
- ✓ L'ajout de modalités relatives à la faune dont la nature varie en fonction de la pression d'utilisation faunique et de l'importance du développement du territoire.
- ✓ L'application de modalités régionales de cohabitation entre le développement de la villégiature privée et l'hébergement commercial.

Moyens d'action :

Parmi les divers moyens d'action qui seront utilisés pour développer la villégiature privée en Mauricie, le PRDTP prévoit :

- ✓ Offrir 525 nouveaux emplacements de villégiature privée sur le territoire public mauricien d'ici mars 2006. Les terrains offerts en priorité sont ceux qui n'ont pas été attribués lors de la planification découlant du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV 1993-1998). Par la suite, le MRNFP entreprendra la réalisation d'études qui visent l'attribution de nouveaux lots.
- ✓ Développer un partenariat avec les MRC pour les associer à la mise en œuvre des plans d'aménagement de lacs de villégiature (services publics, accès, plans d'aménagement, etc.).
- ✓ Approfondir la connaissance des besoins de la clientèle à l'égard de la villégiature privée.

Enjeu 2 : La consolidation et le développement d'une offre en hébergement commercial haut de gamme

L'hébergement commercial haut de gamme représente un créneau en émergence dans l'industrie touristique régionale. En plus de contribuer à la diversification et à la polyvalence du territoire public, ce type d'hébergement s'inscrit directement dans le positionnement d'une image de marque de la région sur les marchés national et international. Il représente aussi d'importantes retombées économiques directes, notamment pour ce qui est des emplois créés. Afin de favoriser un développement optimal de ce créneau, le MRNFP et ses partenaires mettent de l'avant deux orientations principales :

Orientations :

Au vu du constat dressé par le MNRFP et ses partenaires, les principales orientations retenues concernent le secteur de planification 1.

- ✓ Orientation 1 : **Orienter prioritairement le développement de l'hébergement commercial haut de gamme à l'intérieur du secteur de planification 1.**
- ✓ Orientation 2 : **Privilégier le développement de l'hébergement commercial haut de gamme à l'intérieur de pôles⁹⁷ de consolidation et de développement.**

Par ces orientations, le MRNFP privilégie l'établissement de deux types de pôles qui ont des vocations distinctes, soit la consolidation d'établissements ou d'équipements existants, soit l'implantation de nouvelles auberges.

Les pôles sont définis à partir de caractéristiques propices à l'implantation d'établissements d'hébergement haut de gamme, comme l'accessibilité, le potentiel biophysique, la proximité des centres urbains régionaux et la présence d'infrastructures de transport régionales. Le pôle de consolidation retenu par le PRDTP est constitué de la portion nord de la MRC de Maskinongé, qui regroupe déjà un ensemble d'établissements d'hébergement haut de gamme et plusieurs attraits récréotouristiques d'envergure régionale. À l'intérieur de ce pôle, la priorité est accordée au développement d'activités ou d'infrastructures complémentaires, ainsi qu'au réseautage des établissements et des attraits touristiques existants. Les pôles de développement retenus sont la portion du corridor riverain de la rivière Saint-Maurice comprise entre le parc national du Canada de la Mauricie et le lac Tourouvre, au nord, ainsi que les secteurs des lacs Édouard, Mékinac et Carignan. La priorité, à l'intérieur de ces pôles, consiste à favoriser le développement et la réalisation de nouveaux projets d'établissements d'hébergement commercial haut de gamme.

⁹⁷ Pôle : zone spatialement limitée, reconnue par les partenaires régionaux, qui peut englober un plan d'eau, un groupe de plans d'eau ou encore un corridor riverain reconnu. Cette zone se caractérise par la présence d'une concentration d'infrastructures, d'équipements touristiques et de transport. Un pôle peut aussi être considéré par la présence d'un grand potentiel de développement, lequel est défini à partir de la qualité des composantes biophysiques ainsi que d'autres critères tels que l'accessibilité et la reconnaissance du milieu régional.

Moyens d'action :

Parmi les divers moyens d'action qui seront utilisés pour développer l'hébergement commercial haut de gamme en Mauricie, le PRDTP prévoit :

- ✓ Déterminer les sites potentiels dans le couloir riverain de la rivière Saint-Maurice entre le hameau de Rivière-Matawin et le lac Tourouvre.
- ✓ Réviser le cadre d'analyse des projets, avec la collaboration des partenaires.
- ✓ Évaluer des projets soumis au MRNFP en conformité avec le cadre d'analyse.
- ✓ Accompagner les promoteurs au cours des principales étapes de réalisation de leurs projets.

Enjeu 3 : L'instauration d'un réseau structuré et permanent de sentiers récréatifs

Au fil des ans, de nombreux réseaux de sentiers ont été développés sur le territoire pour soutenir la pratique des activités de plein air. Afin d'assurer une croissance intégrée et permanente de ces réseaux, l'adoption d'une vision à long terme, partagée par tous les acteurs concernés, devient une priorité. Dans cette optique, la reconnaissance d'un réseau de base constitué d'axes prioritaires et reconnus par les divers partenaires régionaux constitue l'élément central de cet enjeu.

Orientations :

Les orientations retenues dans le PRDTP ont pour but de favoriser le développement de réseaux de sentiers récréatifs sur le territoire public, dans une perspective d'utilisation intégrée de ce dernier. En particulier, ces orientations visent à :

- ✓ Développer une vision globale afin de favoriser le caractère permanent des sentiers, un développement durable et une meilleure rentabilité des équipements.
- ✓ Déterminer des corridors prioritaires pour le développement ou la consolidation de sentiers.
- ✓ Favoriser dans un premier temps le développement ou la consolidation des axes nationaux et régionaux et voir ensuite au développement et à la consolidation de sentiers régionaux ou locaux.
- ✓ Privilégier la polyvalence et la multifonctionnalité tout en minimisant les conflits d'usage, notamment en évaluant la compatibilité des usages.

Moyens d'action :

- ✓ Participer aux travaux du comité régional des sentiers récréatifs et travailler en partenariat avec les organisations, les promoteurs, les clubs ou les associations régionales prenant part à la planification des sentiers.
- ✓ Collaborer avec le promoteur « *Pôle International Aventure Grande Nature de la Mauricie inc.* » pour la réalisation de corridors de plein air (la Piste Mauricienne).
- ✓ Définir des critères d'évaluation des projets de sentiers.

Enjeu 4 : La protection et la reconnaissance des sites archéologiques, historiques ou patrimoniaux à titre de valeur ajoutée sur le plan éducatif

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et les MRC mauriciennes ont reconnu de nombreux sites archéologiques, historiques et patrimoniaux situés sur le territoire public. Leur protection et leur mise en valeur par des promoteurs potentiels pourraient constituer une valeur ajoutée sur les plans culturel et éducatif et contribuer à l'image de marque de la région. Elles constituent en ce sens un enjeu important.

Orientations :

Les orientations retenues au présent concept concernent essentiellement les sites archéologiques, historiques ou patrimoniaux reconnus par le MCC et les MRC, et la zone demandée par la communauté attikamek lors de l'élaboration du PRDV de 1993. Elles visent notamment à :

- ✓ Assurer la protection des ressources culturelles présentes sur le territoire public.
- ✓ S'assurer que le développement des sites de villégiature privée et d'hébergement commercial haut de gamme situés sur le territoire public respecte les sites archéologiques classés par le MCC et ceux indiqués dans les schémas d'aménagement des MRC.
- ✓ Considérer les ressources culturelles potentielles et les sites archéologiques existants reconnus par le MCC comme une valeur ajoutée sur le plan éducatif lors de tout développement récréatif projeté sur les terres publiques.
- ✓ Reconnaître la place de la culture autochtone dans l'offre récréotouristique régionale.

Moyens d'actions :

- ✓ Former un comité régional ayant pour mandat d'établir les mesures de protection des paysages pour les pôles de développement de la villégiature.
- ✓ Rédiger des ententes avec les promoteurs potentiels à l'égard des mesures de protection à privilégier.
- ✓ Déterminer les secteurs potentiels pouvant faire l'objet de projets culturels autochtones.
- ✓ Interdire tout projet de mise en valeur des terres publiques autre qu'autochtone sur les sites ayant fait l'objet d'une entente entre le MRNFP et la communauté attikamek indiqués au PRDTP.

Annexes

Annexe A : Liste des partenaires de concertation du PRDTP

Organismes	Représentants
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (Territoire et Parcs)	Claude Gauvin
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (Faune Québec)	Michel Bourbeau
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (Forêt Québec)	Jacques Drapeau
Ministère de l'Environnement	Jean-Pierre Gélinas
MRC Maskinongé	Serge Dupont
MRC Mékinac	Louis Filteau
Ville de La Tuque Service de l'aménagement et du développement	Justin Proulx

Annexe B : Liste des partenaires de consultation du PRDTP

Organismes
Abitibi-Consolidated inc. – Division Saint-Maurice
Adeptes Tout-Terrain La Tuque inc.
Aire faunique communautaire du Gouin
Association des gestionnaires de zecs
Association des pourvoyeurs de la Mauricie inc.
Association des villégiateurs au réservoir Gouin
Association touristique régionale
Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
Club de Motoneige La Tuque
Conférence administrative régionale
Conseil de la nation attikamek
Conseil des Attikameks de Manawan
Conseil des Attikameks d’Opitciwan
Conseil des Attikameks de Wemotaci
Conseil régional de développement
Conseil régional en environnement
Coop des travailleurs de la Scierie Jos St-Amant
Corporation de gestion du réservoir Gouin
Corporation de développement du lac Sacacomie
Emballages Smurfit-Stone (Canada) inc.
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
Fédération des pourvoyeurs du Québec
Fédération des trappeurs gestionnaires du Haut-Saint-Maurice
Fédération québécoise de la Faune
Fédération québécoise des clubs de quads-Mauricie
Gérard Crête et Fils inc.
Groupe faune régional

Annexe B : Liste des partenaires de consultation du PRDTP (suite)

Organismes
Hydro-Québec
Kruger inc. – Division Scierie Parent
Le Baluchon
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ministère des Régions
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs – Direction des affaires autochtones
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs – Direction des politiques et des technologies de l'énergie
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs – Secteur des forêts
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs – Secteur des mines – Direction de la politique et de l'économie minérales
Ministère des Transports
Mouvement québécois des camps familiaux
MRC Les Chenaux
Municipalité de Lac-aux-Sables
Municipalité de Grandes-Piles
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Municipalité de Sainte-Thècle
Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac
Municipalité de Trois-Rives
Nature Mauricie inc.
Regroupement des locataires sur le territoire public inc. (RLTP)

Annexe B : Liste des partenaires de consultation du PRDTP (suite)

Organismes
Réserve faunique Mastigouche
Réserve faunique du Saint-Maurice
Tourisme Québec
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie
Ville de Shawinigan
Zec de la Bessonne – Association Épervier de La Tuque inc.
Zec Borgia – Association de chasse et pêche Asitabec inc.
Zec du Chapeau-de-Paille – Association Nature inc.
Zec Frémont – Association de chasse et pêche Frémont inc.
Zec du Gros-Brochet – Association sportive du Gros Brochet inc.
Zec Jeannotte – Association de chasse et pêche de la Batiscan inc.
Zec Kiskissink – Sacerf Macousine inc.
Zec de la Croche – Sacerf La Croche inc.
Zec Ménokéosawin – Association de chasse et de pêche de la rivière Bostonnais Nord inc.
Zec Tawachiche – Association de chasse, pêche et villégiature du Tawachiche inc.
Zec Wessonneau – Association de chasse et pêche Fléchée inc.

Annexe C : Enjeux détaillés d'utilisation du territoire

La présente annexe décrit les enjeux d'utilisation du territoire public de la Mauricie. Dans un premier temps, les enjeux communs aux sujets sont présentés au tableau C.1. Ces enjeux sont d'ordre environnemental, administratif ou institutionnel. Dans un deuxième temps, les enjeux spécifiques à chacun des sujets prioritaires sont exposés dans les tableaux C.2 à C.4.

Le tableau C.1 présente deux types d'enjeux communs aux sujets prioritaires retenus : des enjeux d'ordre environnemental qui concernent plus particulièrement la protection du milieu naturel, le respect des milieux fragiles, la prise en considération des sites d'intérêt ainsi que la préservation de la qualité des paysages. En outre, des enjeux d'ordre administratif et institutionnel ont trait plus particulièrement au rôle du MRNFP dans l'élaboration et la mise en œuvre du PRDTP ainsi que la participation du milieu régional.

Les enjeux d'ordre économique : le territoire est perçu comme le support vital de l'activité économique à la base des communautés, et plus particulièrement, du maintien et du développement de l'emploi. Par conséquent, l'utilisation du territoire et l'exploitation de ses ressources doivent se faire dans une perspective d'investissements qui garantit un retour durable, si l'on souhaite maintenir cette activité économique pour les générations actuelles et futures.

Les enjeux d'ordre social : l'existence des communautés s'appuie sur une activité économique structurée, mais leur maintien repose grandement sur la qualité de vie. Les principaux facteurs qui doivent conditionner cette qualité de vie sont la protection et la conservation du milieu de vie et des ressources qui composent ce dernier ainsi que la possibilité pour la population d'accéder au territoire. Le maintien d'un milieu de vie de qualité suppose également que la population puisse participer à la gestion de son milieu.

Les enjeux d'ordre environnemental : il importe de lier la qualité de vie locale et régionale au contexte plus global de la biosphère; l'interdépendance entre les écosystèmes, même sur un plan régional, est une réalité dont il faut tenir compte dans les décisions prises à l'échelle locale. Certaines conditions sont essentielles au maintien d'un milieu de qualité. Une de ces conditions est que la population puisse fréquenter son milieu de manière à le connaître, à en comprendre la complexité et à saisir l'importance d'en assurer la pérennité pour le bien-être de tous.

Les enjeux d'ordre éducatif et culturel : l'éducation de la population aux principes de gestion du territoire, dans un souci de préservation d'un bien collectif, s'impose. Par une approche éducative soutenue, la population pourra faire l'acquisition de connaissances essentielles au développement d'une vision du territoire. Elle favorisera la compréhension de l'importance du développement durable, de la cohabitation harmonieuse des différentes utilisations du territoire. Elle vise aussi à encourager une perception du territoire public en tant que patrimoine collectif.

Les enjeux d'ordre institutionnel et administratif : le caractère collectif du territoire public impose de gérer celui-ci dans une perspective globale. C'est donc le rôle de l'État de s'assurer de la cohérence et de l'équité des décisions et des actions, en déterminant les principes et les orientations qui guident la gestion du territoire. Ainsi, l'État doit être reconnu pour sa capacité de gérer le territoire dans l'intérêt général de la population.

TABLEAU C.1
ENJEUX COMMUNS AUX SUJETS DU PRDTP

Enjeux d'ordre environnemental	Explication
Interventions intégrées au milieu naturel	La nature de cet enjeu suppose des aménagements qui respectent le plus possible l'intégrité du milieu naturel (ex. : déboisement minimal, etc.).
Qualité des milieux naturels et fragiles préservés	Cet enjeu implique la prise en considération d'une attention particulière à l'endroit d'écosystèmes fragiles et aux habitats fauniques, habitats d'espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées. Les projets majeurs et structurants pourraient être retenus sur des plans d'eau à espèces sensibles; la protection de leur habitat pourrait nécessiter des mesures particulières.
Sites d'intérêt protégés	Cet enjeu suppose que l'intégrité des sites d'intérêt reconnus régionalement sera préservée (ex. : sites patrimonial, archéologique, panoramique, etc.).
Qualité des paysages maintenue ou augmentée	Cet enjeu implique le maintien de l'intégrité des paysages et des encadrements visuels. Il s'applique tant aux sentiers locaux, régionaux que nationaux.
Gestion intégrée des ressources	L'approche par pôles de développement peut entraîner une demande excessive à l'échelle locale pour les ressources fauniques. Des mécanismes doivent être prévus pour assurer une protection des autres ressources du milieu naturel.
Enjeux d'ordre administratif et institutionnel	Explication
Transparence des actions du MRNFP	Le MRNFP met à contribution les différents types de partenaires (concertation, consultation et information) tout au long du processus d'élaboration du PRDTP.
Leadership du MRNFP	Le MRNFP doit démontrer son leadership dans la coordination et la réalisation des diverses étapes du PRDTP, ainsi que par la livraison d'un produit issu d'une concertation régionale.
Mobilisation accrue du milieu régional	Cet enjeu se traduit par une vision commune des acteurs, des partenaires travaillant en mode participatif.

Les enjeux spécifiques aux sujets prioritaires

Les tableaux C.2, C.3 et C.4 brossent un portrait des principaux enjeux liés respectivement au développement de la villégiature privée, à l'hébergement commercial haut de gamme ainsi qu'aux sentiers récréatifs sur le territoire public.

TABLEAU C.2
ENJEUX LIÉS À LA VILLÉGIATURE PRIVÉE

Enjeux économiques	Explication
Accessibilité aux ressources maintenue	Une bonne accessibilité aux ressources (forêts, plans d'eau) permet d'entraîner des retombées économiques significatives.
Consolidation de la villégiature privée	Cet enjeu répond à des orientations du MRNFP clairement définies. Ces dernières visent à accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature. Par ailleurs, la consolidation de secteurs de villégiature existants favorise des retombées économiques.
Territoire public et ses ressources potentielles mis en valeur	Un des enjeux associés au développement de la villégiature privée consiste à mettre en valeur les ressources du territoire public, dont notamment les plans d'eau afin de susciter des retombées économiques.
Création d'emplois	Le développement de la villégiature privée génère des emplois directs et indirects.
Retombées économiques liées aux dépenses de la clientèle	Le développement de la villégiature privée représente des retombées économiques qui découlent à la fois de la fréquentation par une clientèle extrarégionale (58 %) ainsi que d'une clientèle régionale (42 %).
Coût minimisé des services publics	La planification du développement par le MRNFP doit tenir compte des coûts publics qui y sont rattachés.

TABLEAU C.2 (SUITE)
ENJEUX LIÉS À LA VILLÉGIATURE PRIVÉE

Enjeux sociaux	Explication
Accès au territoire public pour la population intéressée par les activités récréotouristiques	La villégiature est une opportunité pour le citoyen d'avoir accès à de nombreuses possibilités d'activités récréotouristiques.
Populations maintenues en milieu régional	L'attribution d'emplacements de villégiature répond à un besoin régional puisque 42 % des détenteurs de bail du MRNFP proviennent de la Mauricie. L'absence de développement régional en matière de villégiature pourrait entraîner un exode d'une clientèle potentielle.
Présence de territoire libre de villégiature pour l'ensemble des communautés	Dans le développement de la villégiature, il faut prévoir des espaces libres de toute occupation de manière à ne pas entraver d'autres utilisations et à conserver des espaces à l'état naturel.
Qualité de vie améliorée	La villégiature est associée à la détente et au repos pour de nombreux citoyens. Pour le citoyen, c'est aussi une occasion de reprendre contact avec la nature.
Sentiment d'appartenance régional accru	L'occupation foncière renforce le sentiment d'appartenance du citoyen au territoire public.
Enjeux éducatifs/culturels	Explication
Prise de conscience du patrimoine collectif du territoire public	La participation des acteurs du milieu dans les processus de planification du développement de la villégiature ainsi que la diffusion du PRDTP favorise cette prise de conscience.
Territoire public fréquenté par des citoyens	La villégiature constitue un moyen pour les citoyens d'accéder au territoire public.
Citoyens sensibilisés aux potentiels	La démarche du PRDTP est une occasion pour le citoyen de prendre conscience des ressources que recèle le territoire public.

TABLEAU C.2 (SUITE)
ENJEUX LIÉS À LA VILLÉGIATURE PRIVÉE

Enjeux administratifs/institutionnels	Explication
Actions planifiées et interventions cohérentes	Des actions planifiées et des interventions cohérentes entraînent une utilisation à la fois optimale et harmonieuse du territoire public. Ces interventions se traduisent aussi sur le terrain par des utilisations harmonisées et des conflits d'usage minimisés.
Contrôle du territoire	Le territoire public de la Mauricie présente une vaste superficie. Un développement optimal doit ainsi faciliter le contrôle du territoire.
Connaissance des besoins de la clientèle	Une bonne connaissance du profil socioéconomique et des intérêts des villégiateurs permet de répondre davantage à des besoins précis.

TABLEAU C.3
ENJEUX LIÉS À L'HÉBERGEMENT HAUT DE GAMME SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

Enjeux économiques	Explication
Accessibilité aux ressources maintenue	Une meilleure accessibilité aux ressources (forêts, lacs) pour de nouvelles clientèles associées au développement des auberges haut de gamme peut entraîner des retombées économiques significatives dans la région.
Territoire public et ses potentiels récréotouristiques mis en valeur	Cet enjeu comprend la mise en valeur de ressources telles que les plans d'eau, les paysages et les ressources présentes à l'intérieur de zones propices au développement de l'hébergement commercial haut de gamme. L'enjeu englobe aussi les zones de récréation extensives entourant ces établissements. La mise en valeur de ces secteurs contribue à l'augmentation des retombées économiques.
Création d'emplois	Cet enjeu implique la création d'emplois directs à temps plein ainsi que des emplois saisonniers dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration et de l'animation touristique (activités d'interprétation et de plein air encadrées). Des emplois indirects seront aussi créés, notamment dans le secteur de la construction.
Création d'entreprises offrant des produits et services à valeur ajoutée	Cet enjeu se situe dans la perspective de la réalisation de projets structurants qui s'inscrivent dans un créneau en émergence de l'industrie touristique en Mauricie : l'auberge haut de gamme en forêt. Ces établissements correspondent d'ailleurs à l'image de marque de la Mauricie et favorisent le positionnement de celle-ci en tant que région de destination. Par ailleurs, l'enjeu se traduit aussi par l'amélioration de la capacité d'hébergement afin de mieux répondre à la demande.

TABLEAU C.3 (SUITE)
ENJEUX LIÉS À L'HÉBERGEMENT HAUT DE GAMME SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

Enjeux économiques (suite)	Explication
Retombées économiques	Cet enjeu est principalement lié à l'augmentation de la rétention des visiteurs en région.
Qualité des équipements récréatifs favorisée	Cet enjeu rejoint la nécessité de répondre à des standards de haute qualité associés aux besoins en émergence des clientèles nationale et internationale. Ces standards s'appliquent tant sur le plan des équipements que des services offerts par les auberges sur le territoire public.
Enjeux sociaux	Explication
Sentiment d'appartenance régional accru	Les établissements de l'hébergement commercial haut de gamme contribuent à une meilleure visibilité ainsi qu'à un rayonnement provincial, national et international de la région.
Territoire adapté aux nouvelles tendances	L'hébergement commercial haut de gamme en forêt constitue, selon Tourisme Mauricie, un produit touristique distinctif de la région. Par ailleurs, la villégiature en forêt est reconnue en tant que composante en émergence du produit prioritaire « Séjour de villégiature » dans la stratégie de marketing touristique de Tourisme Québec.
Utilisation optimale et harmonieuse du territoire public à des fins récréotouristiques	Les projets de l'hébergement commercial haut de gamme favorisent une importante mise en valeur des sites à fort potentiel ainsi qu'une plus grande polyvalence dans l'utilisation du territoire public.

TABLEAU C.3 (SUITE)
ENJEUX LIÉS À L'HÉBERGEMENT HAUT DE GAMME SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

Enjeux éducatifs/culturels	Explication
Territoire public fréquenté par des citoyens	L'implantation d'auberges haut de gamme offre une opportunité pour les citoyens de fréquenter davantage le territoire public.
Citoyens sensibilisés aux potentiels que recèle le territoire public	Sur les plans culturel et touristique, l'hébergement commercial haut de gamme contribue à l'image distinctive de la Mauricie.
Connaissance améliorée du milieu naturel	L'enjeu se situe sur le plan de l'amélioration des connaissances du milieu naturel de la clientèle des établissements haut de gamme, grâce à diverses activités d'interprétation libres ou organisées.
Enjeux administratifs/institutionnels	Explication
Actions planifiées et interventions cohérentes	Cet enjeu se traduit par la nécessité pour le MRNFP d'adopter des orientations claires ainsi que des outils appropriés (cadre d'analyse) afin de favoriser le développement de l'hébergement commercial haut de gamme. Une planification concertée entraîne une cohérence des interventions dont les bénéfices peuvent se traduire par des utilisations harmonisées et des conflits d'usage minimisés.
Visibilité du potentiel touristique du territoire public à faire valoir par le MRNFP	La visibilité du territoire public dans la stratégie de marketing destinée aux promoteurs potentiels constitue une condition préalable importante à d'éventuels investissements.

TABLEAU C.4
ENJEUX LIÉS AUX SENTIERS RÉCRÉATIFS

Enjeux économiques	Explication
Formes diversifiées d'utilisation du territoire public	La planification de divers types de sentiers contribue à l'amélioration de l'utilisation polyvalente du territoire public, favorise une augmentation de sa fréquentation et par le fait même génère une activité économique.
Qualité des équipements récréatifs favorisée	Une bonne qualité des équipements récréatifs peut augmenter la fréquentation et la pratique d'activités de plein air sur le territoire public.
Retombées économiques	Cet enjeu est directement lié aux dépenses qui seront effectuées par les utilisateurs des sentiers (motoneigistes, amateurs de motoquad et de randonnée pédestre); ces retombées peuvent être produites par des clientèles régionale ou extra-régionale. La présence d'une diversité de sentiers ainsi que les connexions interrégionales qui desservent le territoire peuvent contribuer à augmenter les retombées économiques locales ou régionales.
Enjeux sociaux	Explication
Accès au territoire public pour la population intéressée par les activités récréotouristiques	Le développement de réseaux de sentiers permet à la population une accessibilité aux ressources du territoire pour la pratique d'activités récréatives diversifiées.
Utilisation optimale et harmonisée du territoire public à des fins récréotouristiques	Les sentiers récréatifs polyvalents favorisent un étalement de l'utilisation du territoire sur plusieurs saisons. Ils contribuent de façon significative au développement des activités écotouristiques sur le territoire ainsi qu'à une diversification de l'utilisation de celui-ci. L'accès à la nature est ainsi accru et facilité et le caractère collectif du territoire est préservé.
Accès sécuritaire en territoire public	Les sentiers structurés, balisés et entretenus sont plus sécuritaires pour les usagers.

TABLEAU C.4 (SUITE)
ENJEUX LIÉS AUX SENTIERS RÉCRÉATIFS

Enjeux sociaux (suite)	Explication
Territoire adapté aux nouvelles tendances	<p>L'augmentation de la demande dans les secteurs de l'écotourisme et du tourisme d'aventure met en perspective le développement des sentiers comme un élément important du développement touristique en Mauricie.</p> <p>L'écotourisme et le tourisme d'aventure constituent d'ailleurs des produits d'appel en émergence pour lesquels des efforts devront être consentis sur le plan du développement de l'offre. Par ailleurs, ces produits sont ciblés parce qu'ils présentent des avantages distinctifs de la Mauricie qui favoriseront un positionnement stratégique de celle-ci sur les marchés extérieurs.</p>
Citoyens sensibilisés aux potentiels que recèle le territoire public	Le développement de réseaux de sentiers permet aux citoyens de découvrir les attraits du territoire.
Patrimoine foncier public approprié comme richesse collective	En l'absence de sentiers récréatifs, une partie importante du territoire public serait inaccessible. Le développement de sentiers constitue pour la population une façon de s'approprier le patrimoine foncier public.
Comportement des utilisateurs respectueux du patrimoine collectif	Le regroupement des utilisateurs en association et la signalisation des sentiers constituent des moyens qui favorisent une sensibilisation des citoyens au patrimoine collectif.
Enjeux administratifs/institutionnels	Explication
Actions planifiées et interventions cohérentes	Des actions planifiées et des interventions cohérentes contribuent à implanter des réseaux de sentiers mieux articulés, à favoriser leur pérennité et à diminuer les conflits d'usage entre les utilisateurs.

Annexe D : Processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature

Parmi les modalités du scénario de la villégiature privée, se retrouve, entre autres, l'application d'un processus d'affectation des plans d'eau à la villégiature pour les secteurs de planification 2, 3 et 4. Le graphique 3 en illustre sommairement les principales étapes.

Le processus tient compte qu'à l'échelle du territoire plusieurs plans d'eau doivent être réservés à d'autres fins que la villégiature. Il s'appuie aussi sur le principe qu'une partie importante des conflits d'usage pourrait être évitée à la source, en attribuant à certains plans d'eau une affectation, soit à la villégiature privée, soit à l'hébergement commercial et parfois à une affectation de cohabitation des deux types d'hébergement, lorsque les conditions s'y prêtent. L'affectation de villégiature privée est envisagée en priorité sur les plans d'eau dont le potentiel en justifie le développement. Ce processus serait appliqué par le MRNFP, en amont de tout nouveau projet de développement de villégiature (privée ou commerciale) en bordure d'un plan d'eau.

Il faut préciser que l'application du processus d'affectation des plans d'eau ne s'applique pas dans les cas suivants :

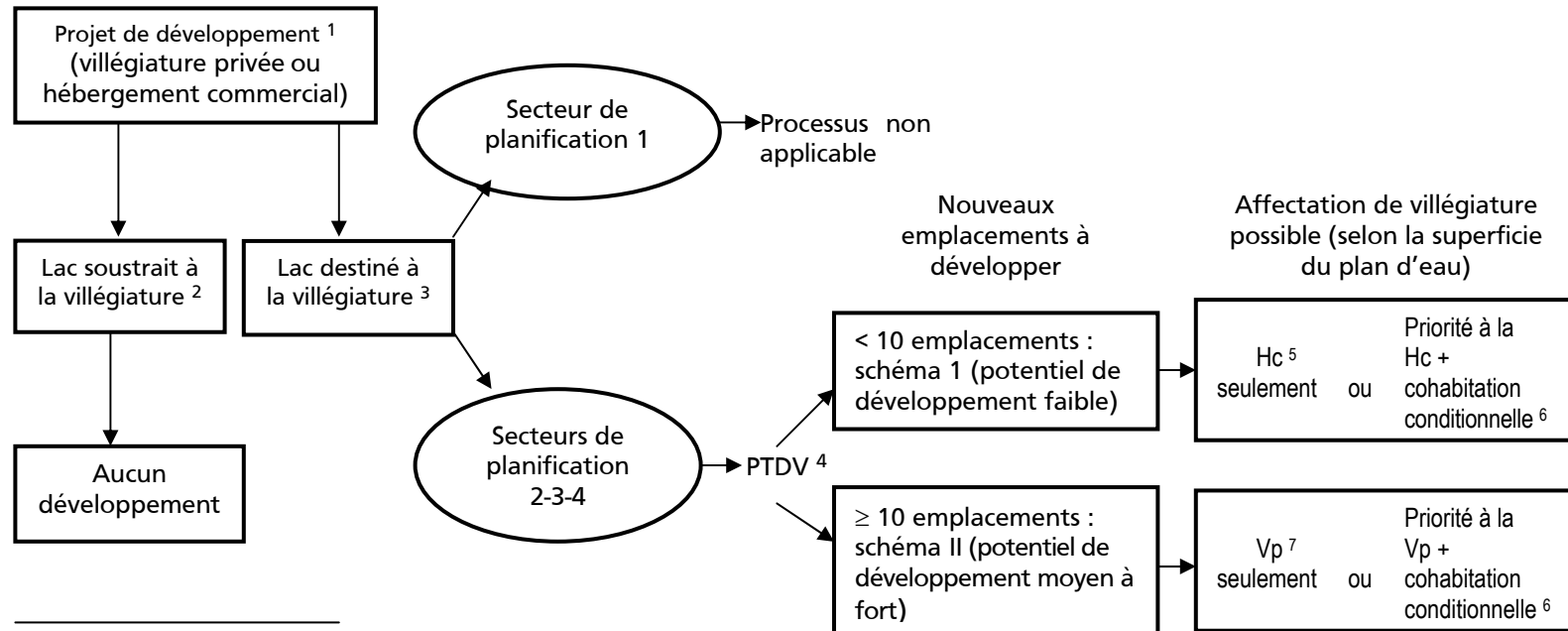
- ✓ Les projets à caractère commercial sans volet d'hébergement.
- ✓ Les projets structurants de mise en valeur des terres publiques : ces derniers répondent à une problématique différente.
- ✓ Les projets de mise en valeur des terres publiques sur le couloir riverain des rivières et des lacs-réservoirs : il y a lieu, pour les entités hydriques précitées, de déterminer des modèles de développement qui soient différents de ceux énoncés dans le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public, car les problématiques d'aménagement leur sont spécifiques.
- ✓ Les projets d'implantation de camping sur les rives des plans d'eau : ces projets seront traités lors de l'intégration d'autres sujets à l'intérieur du PRDTP—Section récréotourisme.
- ✓ Les projets de villégiature extra-riveraine : cette forme de villégiature, localisée à plus de 300 mètres des rives des lacs et à 100 mètres des rivières, est marginale dans le territoire mauricien et n'a pas d'incidence sur le potentiel biophysique de la villégiature riveraine.

Les différentes étapes du processus mènent à un partage de l'utilisation des plans d'eau dans le territoire en tenant compte des possibilités de développement de la villégiature. Dans les cas de cohabitation de l'hébergement commercial de pourvoirie sans droits exclusifs (PSDE) avec la villégiature privée, la notion de potentiel faunique est appliquée pour assurer un développement durable.

Le processus ne modifie pas l'affectation « villégiature privée » accordée à des plans d'eau où on dénombre déjà dix emplacements ou plus de ce type de villégiature. Dans le cas où un emplacement d'hébergement commercial est présent dans le couloir riverain d'un plan d'eau, celui-ci est alors affecté, soit exclusivement à l'hébergement commercial ou à la cohabitation des deux types d'hébergement selon les modalités du processus.

En terminant, il est important de souligner que la notion d'affectation telle qu'elle est définie dans le présent PRDTP diffère de celle qui sera envisagée dans les futurs PATP (Plans d'affectation du territoire public). Ces plans déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.

GRAPHIQUE 2 PROCESSUS D'AFFECTATION D'UN PLAN D'EAU À LA VILLÉGIATURE



- 1 Projets non soumis au processus : 1.1 Projet à caractère commercial sans volet d'hébergement.
1.2 Projet qualifié de structurant ou d'envergure selon le cadre d'analyse du MRNFP.
1.3 Développement de camping.
1.4 Développement en bordure des rivières et des grands réservoirs hydriques (réservoir Gouin et réservoir Blanc).
1.5 Villégiature extra-riveraine.

2 Lac soustrait à la villégiature : lac faisant partie d'une catégorie de plans d'eau exclus du développement de la villégiature (ex. : lac < 20 ha).

3 Lac destiné à la villégiature : cette catégorie comprend des lacs qui peuvent être actuellement soit non développés ou déjà en développement. Les plans d'eau ayant déjà fait l'objet d'un développement de 10 emplacements et plus de villégiature privée sont considérés comme affectés à la villégiature privée. Ceux où l'on retrouve un emplacement d'hébergement commercial en développement reçoivent l'affectation d'hébergement commercial ou de villégiature de cohabitation selon les modalités du processus.

4 PTDV : potentiel théorique de développement de la villégiature (évalué par le MRNFP).

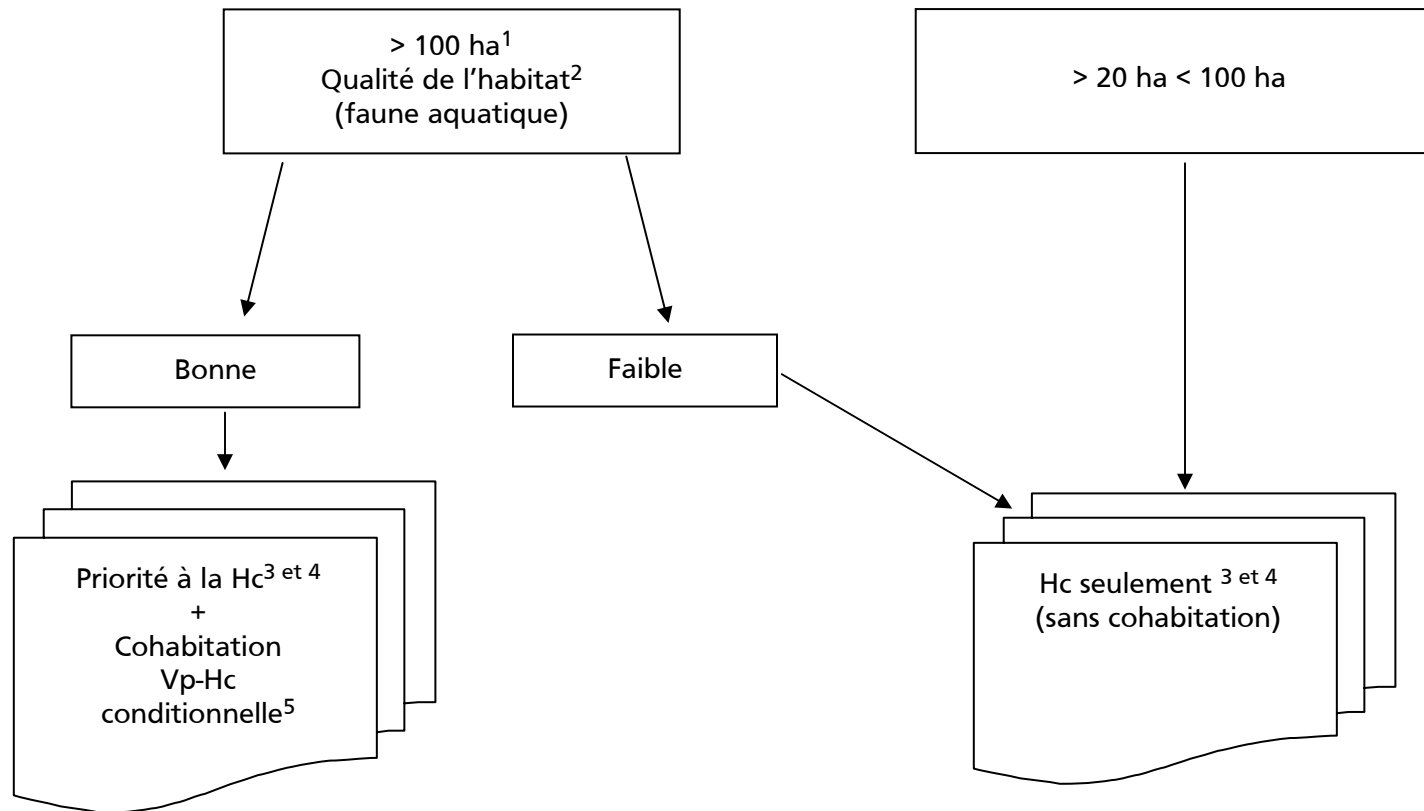
5 Hc : hébergement commercial. Cette affectation inclut l'hébergement commercial de pourvoirie (PSDE) dans les parties du territoire où elle est autorisée seulement.

6 Cohabitation conditionnelle : la notion de potentiel faunique (évalué par Faune Québec) s'applique dans les cas de villégiature privée, associée à l'hébergement commercial de pourvoirie (PSDE). Cette dernière peut, dans certaines parties du territoire, ne pas être autorisée.

7 Vp : villégiature privée.

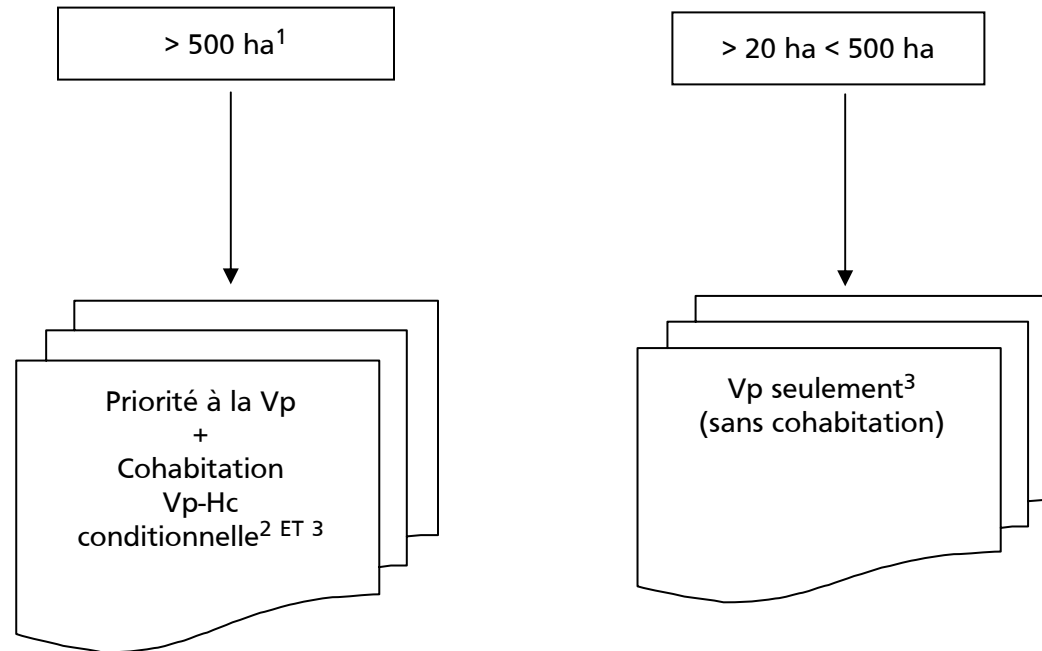
NOTE : La notion d'affectation telle qu'elle est définie dans le présent PRDTP diffère de celle qui sera envisagée dans le futur PATP (plan d'affectation du territoire public). Ce dernier constitue davantage un outil de développement ayant une portée légale qui viendra officialiser la vocation des diverses portions du territoire public dont les plans d'eau qui auront été désignés pour le développement de la villégiature.

GRAPHIQUE 3
SCHÉMA I : POTENTIEL THÉORIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PTDV) FAIBLE
(< 10 EMPLACEMENTS)



- 1 Les grands réservoirs hydriques sont exclus (réservoir Gouin et réservoir Blanc).
- 2 Qualité de l'habitat de la faune aquatique : renseignement fourni par Faune Québec qui se réfère à la qualité de l'habitat des espèces présentes. Lorsque l'information est inconnue ou non disponible, le plan d'eau est considéré a priori comme ayant une bonne qualité d'habitat.
- 3 À noter : la pourvoirie sans droits exclusifs (PSDE) peut ne pas être autorisée dans certaines parties du territoire où le processus est applicable.
- 4 Lorsque 10 emplacements et plus sont déjà en développement sur le plan d'eau, la cohabitation Vp-Hc conditionnelle s'applique.
- 5 Cohabitation Vp-Hc conditionnelle : dans le cas de la pourvoirie sans droits exclusifs (PSDE), le nombre d'emplacements des deux types de villégiature est évalué par Faune Québec en tenant compte du potentiel faunique.

GRAPHIQUE 4
SCHÉMA II : POTENTIEL THÉORIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PTDV) MOYEN À FORT
(> 10 EMPLACEMENTS)



1 Les grands réservoirs hydriques sont exclus (réservoir Gouin et réservoir Blanc).

2 Cohabitation Vp-Hc conditionnelle : dans le cas de l'hébergement commercial comme la pourvoirie (PSDE), la cohabitation pourrait y être possible, si le potentiel faunique, évalué par Faune Québec, permet le développement des deux types de villégiature, sans restrictions sur le nombre d'emplacements désignés par le MRNFP. À noter : l'hébergement commercial comme la pourvoirie (PSDE) peut ne pas être autorisé dans certaines parties du territoire où le processus est applicable.

3 Lorsqu'un emplacement et plus de l'hébergement commercial (PSDE) est déjà en développement sur le plan d'eau, la cohabitation Vp-Hc conditionnelle s'applique (voir note précédente). Dans un tel cas cependant, la cohabitation peut entraîner une diminution du nombre d'emplacements établis par le MRNFP selon le potentiel faunique évalué par Faune Québec.

ANNEXE E
CARTE 11 : TERRITOIRE À CARACTÈRE FAUNIQUE

Acronymes

ATR	Association touristique régionale
BGR	Base géographique régionale
CAAF/CvAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier/Convention d'aménagement forestier
CLD	Centre local de développement
CPRS	Coupe (forestière) avec protection de la régénération des sols
CRD	Conseil régional de développement
CRDM	Conseil régional de développement de la Mauricie
CRÉ	Conférence régionale des élus
DGGTP	Direction générale de la gestion du territoire public
DGIG	Direction générale de l'information géographique
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure
FPQ	Fédération des pourvoyeurs du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs de quad
GDF	Gestion des droits fonciers
MAMSL	Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MENV	Ministère de l'Environnement
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
OMT	Organisation mondiale du tourisme
PAIF	Plan annuel d'intervention forestière
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PGAF	Plan général d'aménagement forestier
PPSAR	Premier projet de schéma d'aménagement révisé

Acronymes (suite)

PQAF	Plan quinquennal d'aménagement forestier
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
PSDE	Pouvoirie sans droits exclusifs
PTDV	Potentiel théorique de développement de la villégiature
RDE	Registre du domaine de l'État
RNI	Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État
SAR	Schéma d'aménagement révisé
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
TNO	Territoire non organisé
URLS	Unité régionale de loisir et de sport
URLSM	Unité régionale du loisir et de sport de la Mauricie
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995. La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression « concept régional » appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression « constat territorial » appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers du MRNFP sur le territoire public.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections :</p> <p>récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNFP. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recoupent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	<p>Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.</p>
Volet	<p>Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.</p>	<p>La section récréotourisme comprend trois volets : hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.</p>
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.</p>

Lexique

Aire faunique communautaire : un plan d'eau public faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Ce territoire nécessite des mesures particulières de gestion afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique.

Bassin versant : région hydrographique dans laquelle toute l'eau de surface s'écoule en un même point : le lac.

Écotourisme : toutes formes de tourisme axées sur la nature où la motivation principale des touristes est la découverte et l'observation de celle-ci ainsi que des cultures traditionnelles existantes dans les espaces naturels. Il comporte une expérience d'interprétation et/ou d'étude. En général, mais pas exclusivement, il est organisé pour des voyageurs indépendants et de petits groupes, par de petites entreprises spécialisées. Il réduit au minimum les effets négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel.

Entente MRN—Société de la faune et des parcs du Québec : entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public (février 2001) intervenue entre le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) et la Société de la faune et des parcs du Québec.

Enjeu : un enjeu se définit comme un gain potentiel à obtenir ou un acquis à préserver pour la population québécoise par les diverses interventions qui sont menées.

Excursionniste : personne ayant réalisé un voyage d'au moins 80 km, dont le séjour a duré moins de 24 heures (sans nuitée) et qui n'a pas utilisé d'hébergement commercial ou privé.

Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public : outil de mise en œuvre de l'approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques présentée par le MRNFP en 1994.

Lots résiduels : lots planifiés par le MRNFP mais non attribués.

MRC : municipalité régionale de comté. Elle regroupe toutes les municipalités locales d'une même région d'appartenance, qu'elles soient à caractère rural ou urbain. Elle peut également comprendre un territoire non organisé. Les MRC constituent une structure qui permet à des municipalités de concevoir régionalement l'aménagement du territoire et de planifier leur développement à une plus grande échelle, en tenant compte des incidences éventuelles de leurs actions sur l'ensemble de leur territoire.

Petits lacs aménagés (PLA) : un lac de moins de 20 hectares faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche attribué à un pourvoyeur qui n'est pas déjà titulaire d'un tel bail. Ce lac doit faire l'objet de travaux d'aménagement faunique qui doivent permettre au locataire d'offrir un potentiel de pêche favorisant une augmentation de l'utilisation du lac.

Pôle de développement de la villégiature privée : mise en valeur d'un minimum de 10 nouveaux emplacements sur un même plan d'eau.

Potentiel récréatif : un lieu qui se prête à la pratique d'activités récréatives par un grand nombre de personnes. Ce concept décrit non seulement la capacité des terres à supporter les aménagements requis mais également la quantité des éléments du milieu qui déterminent la possibilité d'utiliser le site à des fins récréatives dans une perspective de développement durable.

Potentiel théorique (villégiature privée) : réalisé à la suite de l'analyse de documents thématiques de référence tels les photographies aériennes, etc., selon une méthode d'analyse établie par la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec du MRNFP (04).

Pouvoirie avec droits exclusifs : entreprise qui détient l'exclusivité de l'exploitation des activités de chasse, de pêche ou de piégeage sur un territoire décrété à cet effet par le gouvernement.

Pouvoirie sans droit exclusif : entreprise qui valorise les ressources fauniques sur des territoires qui sont également accessibles à tous les pêcheurs et chasseurs.

Produit touristique : ensemble d'éléments, tangibles et intangibles, qui procurent certains « bénéfices » recherchés par un ou plusieurs clients donnés. Ces éléments peuvent comprendre une combinaison de caractéristiques géographiques (plage, montagne, chute, climat, espace naturel) et d'infrastructures touristiques (hôtel, restaurant, liaison aérienne).

Projet structurant : projet d'auberges prévues sur le territoire public qui offre des services et des standards de qualité adaptés aux besoins en émergence de la clientèle internationale. Ces auberges haut de gamme, opérationnelles toute l'année, peuvent offrir des activités de récréation extensive sur le territoire public. Elles sont caractérisées par des investissements minimums de 500 000 \$.

Rapport d'évaluation du potentiel théorique de développement des plans d'eau : constitue un outil d'acquisition de connaissance. Celui-ci comprend en premier lieu, pour un secteur de développement, une définition du nombre et de la superficie des plans d'eau dudit secteur, ainsi qu'une analyse de leur importance hydrographique les uns par rapport aux autres. Le portrait de l'utilisation des plans d'eau pour la villégiature est ensuite dégagé ainsi que la détermination du potentiel de développement des plans d'eau ciblés.

Réserve faunique : territoire voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives.

Riverain : emplacement situé à moins de 300 mètres d'un lac ou 100 mètres d'une rivière.

Secteur de développement : portion d'un secteur de planification de la villégiature représentant une problématique particulière et des caractéristiques homogènes et pour laquelle il est établi des prescriptions spécifiques.

Sentier multifonctionnel : sentier où l'on peut pratiquer plusieurs activités compatibles en même temps.

Sentier polyvalent : sentier où l'on peut pratiquer plusieurs activités mais à des périodes différentes (été/hiver).

Sentier transcanadien : grand projet multifonctionnel qui traversera les dix provinces du Canada et joindra l'Atlantique au Pacifique.

Territoire à caractère faunique : territoire reconnu régionalement par le MRNFP et Faune Québec pour lequel des modalités fauniques plus particulières doivent être prévues pour le développement de la villégiature riveraine.

Territoire faunique structuré : territoire ayant une définition légale et dont l'accès est généralement contrôlé.

Tourisme d'aventure : activité de loisir de plein air qui, en général, se déroule dans un milieu inhabituel, exotique, éloigné ou sauvage, suppose un mode quelconque de transport non conventionnel et tend à demander un effort physique plus ou moins prononcé.

Touriste : personne ayant réalisé un voyage d'au moins 80 km, dont le séjour a duré plus de 24 heures (une nuit ou plus) et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

Villégiature : tout séjour effectué à des fins de récréation ou de plaisance hors de son lieu de résidence habituel et le plus souvent en milieu rural ou forestier.

Villégiature dispersée : toute forme d'occupation du territoire à des fins de villégiature où les terrains occupés par une unité d'habitation sont isolés ou forment de petits groupes de moins de cinq terrains.

Villégiature privée : le fait, pour une personne ou un groupe de personnes, de séjourner dans un lieu de villégiature où cette personne ou ce groupe de personnes détient un droit exclusif d'occupation. Ce droit peut être établi dans un titre de propriété ou, pour les terres du domaine public, dans un bail ou un permis d'occupation temporaire accordé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Villégiature regroupée : toute forme d'occupation d'un site à des fins de villégiature regroupant 5 unités d'habitation ou plus avec une densité nette d'au moins 1,25 unité d'habitation à l'hectare, soit l'équivalent d'un terrain au 0,8 hectare.

Visiteur : terme qui englobe à la fois les touristes et les excursionnistes.

ZEC : zone d'exploitation contrôlée. Territoire dont la gestion est confiée à une association à but non lucratif, au moyen d'un protocole d'entente avec le gouvernement. Le concept des zecs repose sur quatre principes : conservation de la faune, accessibilité à la ressource faunique, participation des usagers et autofinancement des opérations.

Sites Internet

<http://www.canadatourisme.com>

<http://www.world-tourism.org>

<http://www.fcmq.qc.ca>, Fédération des clubs de motoneigistes du Québec

<http://www.infostat.gouv.qc.ca>, Investir au Québec – l'industrie touristique

<http://www.tourisme.gouv.qc.ca>

Bibliographie

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE (CRDM). *Entente cadre de développement de la région de la Mauricie 2000-2005 entre le gouvernement du Québec et le Conseil régional de développement de la Mauricie*, octobre 2000, 40 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAURICIE (CRDM). *Plan stratégique de développement de la Mauricie 1999-2004*, octobre 1999, 62 p.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU LAC SACACOMIE. *Plan d'affaires 2000*.

DANIEL POUPLOT. *Répertoire des lieux de marche au Québec*, 3^e édition.

DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE, PLURAM ET LÉGER MARKETING. *Étude sur la commercialisation du quad au Québec, rapport final présenté à la Fédération des clubs de quad du Québec*, Vanier, juin 2002.

FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC (FPQ). *Données statistiques sur l'industrie de la pourvoirie*, 1999 et 2001, 16 p.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE CAMPING CARAVANING. *Répertoire des terrains de camping au Québec*, 2001, 96 p.

LE GROUPE DBSF. *Plan de développement et de marketing touristique de la Mauricie*, rapport présenté à Tourisme Mauricie, Montréal, novembre 2000, 87 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec, *Projets récréotouristiques d'envergure. Caractérisation des sites potentiels, annexe 2*, Trois-Rivières, novembre 1997.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec, *Cadre général de mise en œuvre des projets de développement*, mars 1998, 19 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. *Entente administrative MRN-Société de la faune et des parcs du Québec relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public*, février 2001.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*, Québec, 1994, 68 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. *Plan stratégique 2001-2004*.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Plan régional de développement du territoire public*, Rapport de consultation, rapport final, novembre 2003. Ce rapport est disponible pour consultation au MRNFP (bureau de la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Mauricie et du Centre-du-Québec).

MRC LE HAUT-SAINT-AURICE. *Schéma d'aménagement révisé*, document principal, novembre 1999.

MRC MASKINONGÉ. *Schéma d'aménagement du territoire, premier projet de schéma d'aménagement révisé (PSAR)*, mars 1997.

MRC MÉKINAC. *Schéma d'aménagement du territoire, premier schéma d'aménagement révisé (PSAR)*, août 1997.

PLURAM ET ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Étude sur le développement et la commercialisation touristique du quad au Québec, rapport présenté à la Fédération des clubs motocyclistes*, 1996.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *La pêche récréative au Québec en 1995 - Mauricie Bois-Francs*, 1995, 8 p.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Les activités reliées à la nature et à la faune au Québec, profil des participants et impact économique en 1999*.

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de la Mauricie (PDRRF)*, Direction de l'aménagement de la faune Mauricie—Centre du Québec, Trois-Rivières, 2002, 24 p. et annexes.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur l'importance de la nature*, 1996.

TLC GESTIONNAIRE CONSEIL. *Résumé du projet La Piste Mauricienne*, septembre 2003.

TOURISME QUÉBEC. *Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine*, Québec, 2000, 81 p.

TOURISME QUÉBEC. *L'hôtellerie au Québec en bref*, 2000, Statistiques touristiques, Québec, 8 p.

TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au Québec en bref*, 1997, Statistiques touristiques.

TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au Québec en bref*, 1998, Statistiques touristiques.

TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au Québec en bref*, 1999, Statistiques touristiques.

TOURISME QUÉBEC. *Plan stratégique 2001-2004*, Québec, 2001, 18 p.

TOURISME QUÉBEC. *Pour donner au monde le goût du Québec*, Politique de développement touristique du Québec, Québec, 1998, 34 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Grandes tendances de la demande touristique*, Québec, 2000, 25 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Performance de la destination québécoise*, Québec, 2000, 38 p.

VÉLO QUÉBEC. *L'état du vélo au Québec en 2000*, juin 2001, 86 p.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Étude des retombées économiques directes associées à la pratique de la motoneige dans Charlevoix et à la création du parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie*, juin 2002.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Évaluation des impacts économiques directs de la pratique touristique de la motoneige au Québec*, février 1997.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *La randonnée pédestre au Québec*, rapport final, mars 2001.